MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 23 juin 2003, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone, Mme Marie-Thérèse Bovier, MM. Olivier Coste, Alain Fischer, Mmes Liliane Johner, Virginie Keller Lopez, Florence Kraft-Babel, MM. David Metzger, Jean-Pierre Oberholzer* et *Mme Annina Pfund.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino,* maire, *M. Pierre Muller,* vice-président, *MM. Manuel Tornare, André Hediger* et *Patrice Mugny,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 juin et mardi 24 juin 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je souhaiterais que les conseillers municipaux soient tous présents pour faire une communication d'importance concernant l'objet qui a été traité à 12 h 30, au Palais Eynard, par les chefs de groupe et quelques membres du bureau. Il s'agit d'une acquisition. Mais je crois que ce sera mieux de faire cette communication dans un moment, lorsque tout le monde sera présent et que le maire, qui est en charge de ce dossier pour la partie achat, sera également présent. J'aurai l'occasion aussi de répondre à quelques questions qui m'ont été posées, peut-être après les questions orales si cela est possible.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Il n'y a pas de problème, Monsieur Muller, j'ai pris bonne note de votre décision. J'ai deux communications à vous faire. Premièrement, je vous annonce que j'ai reçu trois motions urgentes ainsi qu'une interpellation urgente. La première motion, la M-368, de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, Georges Queloz, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Mmes Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu est intitulée «Manifestations antimondialistes en ville de Genève: transparence et information sur les dégâts causés». La deuxième motion, la M-369, est des mêmes personnes et s'intitule «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huître». La troisième motion, la M-370, provient également des mêmes personnes et s'intitule «G8: dégâts en ville de Genève; détermination de la participation ou du soutien d'organismes dépendant financièrement de la commune». Enfin, j'ai reçu l'interpellation I-96 de M. Georges Queloz, intitulée: «Déclarations du Conseil administratif avant, pendant et après le G8: infos ou intox?» Nous traiterons de l'urgence de ces objets ce soir, à 20 h 30.

La deuxième communication concerne les délibérations sur le nouveau règlement. Les chefs de groupe ont reçu il y a environ une semaine un document émanant de la Surveillance des communes, qui date du 28 mai et qui vous a été vraisemblablement communiqué. Cette lettre, assez difficile à comprendre, se résume comme suit: d'une part, la Surveillance des communes nous fait savoir que, contrairement à ce que nous avons voté lors de nos dernières séances du mois de

mai, l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Conseil municipal ne se fera pas à la fin du délai référendaire, mais bien à la date à laquelle le Conseil d'Etat approuvera formellement ce nouveau règlement. D'autre part, la Surveillance des communes nous demande, ou nous conseille plus exactement, de soumettre au Conseil d'Etat un nouveau règlement en un seul texte, ce qui sera préparé pendant l'été. Par conséquent, au mois de septembre, nous adopterons assez rapidement, en trois débats, puisque la loi nous y oblige, le nouveau règlement sous sa forme intégralement mise à jour. La lettre de la Surveillance des communes figurera dans le Mémorial de la présente séance.

Lettre de la Surveillance des communes adressée au secrétaire général de la Ville de Genève:

Genève, le 28 mai 2003

Concerne: délibérations du Conseil municipal de la Ville de Genève du 12 mai 2003, N^os^ PA-40 I à PA-40 XVII, portant sur des modifications du règlement du Conseil municipal et PA-40 XVIII

Monsieur le secrétaire général,

Le Service de surveillance des communes accuse réception des dix-huit arrêtés susmentionnés, votés le 12 mai 2003.

A la lecture de ces documents, il apparaît que les arrêtés N^os^ PA-40 I à PA-40 XVII portent tous sur des modifications du règlement du Conseil municipal et visent plus d'une quarantaine d'articles. Ceux-ci sont chapeautés par un arrêté portant le N° PA-40 XVIII qui prévoit, d'une part, la date d'entrée en vigueur des dispositions à l'issue du délai référendaire et, d'autre part, de munir de la clause d'urgence l'arrêté PA-40 XIII, avec une entrée en vigueur le 1er juin 2003.

Le Service de surveillance des communes se doit d'attirer votre attention sur plusieurs difficultés qui pourraient surgir si ces arrêtés devaient être soumis au Conseil d'Etat dans la teneur dans laquelle ils ont été acceptés par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Ces difficultés sont de deux ordres. Tout d'abord, pour entrer en vigueur, un règlement du Conseil municipal doit être approuvé par le Conseil d'Etat. Il ne peut donc pas entrer en vigueur à l'issue du délai référendaire, mais uniquement après l'approbation de l'exécutif cantonal. Il en est de même pour une modification de dispositions dudit règlement.

Ensuite, l'arrêté PA-40 XIII a été muni de la clause d'urgence. L'article 32 de la loi sur l'administration des communes (LAC) énonce clairement que, pour munir une délibération de la clause d'urgence, il est nécessaire que des conditions exceptionnelles soient remplies, soit la menace d'un dommage considérable, soit l'impossibilité de souffrir un retard dans la mise en vigueur d'une délibération dû à une éventuelle procédure référendaire. A l'appui de la clause d'urgence, des motifs importants doivent être invoqués pour déroger au principe des articles 59 à 63 de la Constitution genevoise.

Or, l'arrêté de la Ville de Genève, qui est en réalité une délibération conformément à l'article 70 LAC, ne contient aucun motif à l'appui de cette clause d'urgence et ne démontre en rien si l'une des conditions exceptionnelles prévues à l'article 32 LAC est remplie.

Cela étant, le Service de surveillance des communes constate qu'en prenant dix-huit délibérations différentes, portant sur la modification de quarante-sept articles du règlement du Conseil municipal, celui-ci souhaite changer pratiquement un tiers des dispositions de son règlement. Pour la clarté et la sécurité du droit, il eût été probablement préférable de voter une nouvelle version du règlement, en mentionnant les articles inchangés dans une seule délibération. Cela éviterait d'une part au Conseil d'Etat de voter dix-huit arrêtés et surtout permettrait une lecture globale du règlement du Conseil municipal, ce qui semblerait souhaitable.

Etant donné ces difficultés, le Service de surveillance des communes désirerait savoir si le Conseil administratif souhaite que ces dix-huit délibérations soient soumises au Conseil d'Etat, comme la loi sur l'administration des communes le prévoit, ou s'il désire examiner les problèmes soulevés, voire les soumettre à la commission des règlements.

Le Service de surveillance des communes se tient à votre disposition pour tout complément d'information et laisse donc en suspens ces délibérations jusqu'à plus amples informations de votre part.

Bien évidemment, vu la clause d'urgence votée, il nous serait agréable, si cela vous paraît possible, d'avoir rapidement une réponse de la part de la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous adresser le présent courrier également par fax.

Veuillez croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Myriam Matthey-Doret

Directrice

3. Rapport d'activité 2002 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).

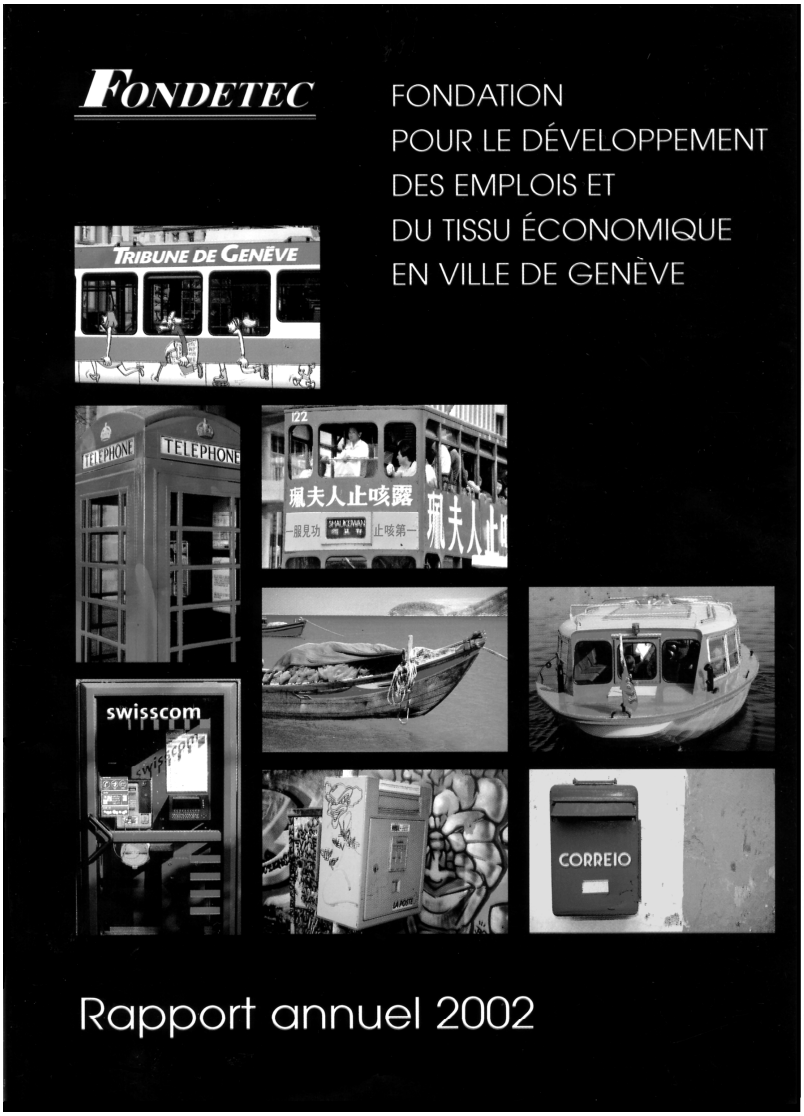

Avec la publication de son rapport 2002, ***Fondetec*** soutient un artiste genevois dont les œuvres sont exposées dans ses bureaux du 4, Cité Vieusseux.

Yves Matringe est né le 30 mars 1947 à Genève.

La passion des voyages depuis l'âge de 18 ans le mène dans des lieux tels que le Cambodge, l'Inde, la Libye ou la Roumanie qui étaient à l'époque des pays encore peu ouverts aux étrangers.

Il a visité à ce jour environ 70 pays dans tous les continents et la passion entraîne cet autodidacte de la photographie dans des contrées souvent lointaines d'où il ramène des brassées de lumière et des sujets toujours très colorés qu'il découvre selon ses émotions.

Toutes ses photos sont à partager en toute simplicité et sans mode d'emploi et à travers son regard il nous invite à retrouver une vision enchantée à la limite du rêve des instants qui font la vie de tous les jours un peu partout dans le monde et essaie d'avoir toujours une approche positive de notre planète et des humains qui l'habite.

Table des matières

	Pages
Message du Président	4
Extrait des conditions statutaires et du règlement	6
Résumé d'activité administrative	8
Statistiques du personnel fixe	10

Activités

Procédure

Procédure des interventions	11

Exercice 2002

Rapport de l'organe de révision	12
Bilan 2002	13
Compte de PP 2002	15
Compte de résultat sur titres	16
Annexe aux états financiers	17

Statistiques et graphiques

Graphique "Titres et liquidités"	18
Graphique "types de financements"	19
Estimation du nombre d'emplois par type d'entreprises soutenues	20

Membres du Conseil et collaborateurs

Membres du Conseil de Fondetec	22
Collaborateurs de Fondetec	23

Message du Président

L'activité 2002 de la fondation a vu la concrétisation du remodelage de l'organisation suite au renforcement du secrétariat décidé par le conseil de fondation.

L'augmentation du personnel a été nécessaire compte tenu du nombre croissant des dossiers à gérer, des demandes de soutien toujours aussi nombreuses et du coaching de plus en plus important vu la situation économique en Suisse et à Genève.

Grâce à son cadre d'étude, d'approche, de décision et de suivi qui vise une action de proximité et une implication forte des membres du conseil, ***FONDETEC*** offre et permet un soutien efficace et nécessaire à la réussite des entreprises.

Jusqu'en 2002, ***FONDETEC*** a permis de maintenir et de créer plus de 1000 emplois toutes entreprises confondues, inclues celles qui ont remboursé et celles qui ont arrêté leurs activités.

Ces chiffres montrent que la ***FONDETEC*** a une fonction importante dans le développement de Genève et de sa Ville.

La fondation a perfectionné son secteur de gestion de fortune, afin de le rendre plus performant ; en effet, un gérant de fortune indépendant s'occupe de notre gestion opérationnelle sous l'égide de la commission financière et du Conseil de fondation.

La situation économique est difficile à Genève, les entreprises souffrent et l'emploi se contracte. L'action d'une fondation comme la ***FONDETEC*** est primordiale car les banques commerciales ne réinvestissent pas dans le crédit aux entreprises. Aucun domaine d'activité n'échappe au couperet, que ce soit les entreprises existantes ou nouvelles, les secteurs traditionnels ou nouveaux.

La fondation, entend également, après 5 ans d'activité, mesurer "sa performance", dans le double but, d'améliorer encore son efficacité, de mesurer, si nécessaire, les changements à apporter et de démontrer au Conseil municipal de la Ville de Genève, qui a décidé la création de la fondation, le bien fondé de l'idée de base, la poursuite et la confirmation de son action.

Pour atteindre cet objectif, la fondation a pris la décision de faire évaluer son action, en mandatant une entreprise spécialisée pour mettre au point le cahier des charges, et faire un appel d'offres à des entreprises spécialisées en évaluations. Ce travail est en cours et sera terminé pour la fin de la législature municipale.

Un grand merci à toutes et tous, les membres du conseil, l'administration de la fondation, les partenaires publics et privés, qui ont apporté leur contribution aux missions de la ***FONDETEC***.

Daniel SORMANNI
Président

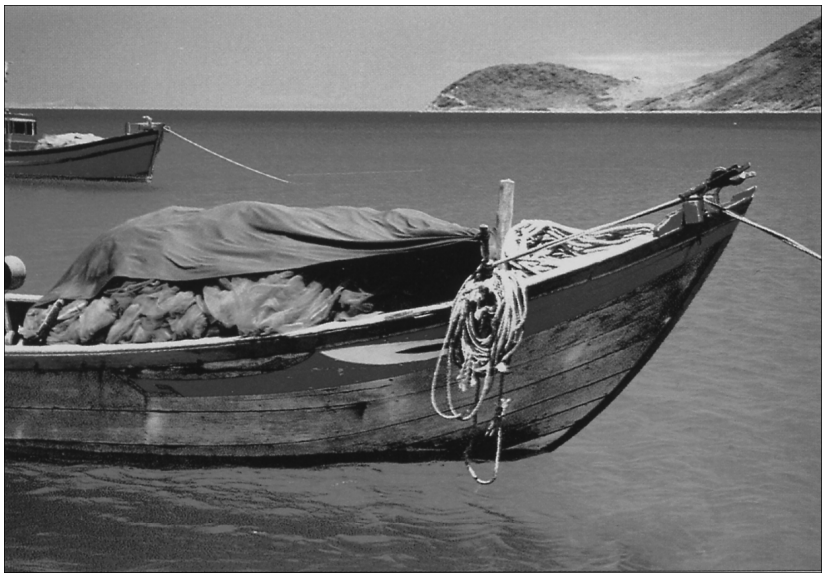

FONDETEC

- Fondation de droit privé au capital de dotation de 20 millions.
- Arrêté voté par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 15 avril 1997.

I. Type d'aide

- Cautionnement.
- Prise de participation.
- Aide à la restructuration et coaching.
- Avance de trésorerie.

II. Conditions d'octroi

Pour bénéficier du soutien de la *FONDETEC*, l'entreprise doit :

- être établie sur le territoire de la Ville de Genève (personne physique ou morale).
- soumettre des propositions visant à créer ou à maintenir des emplois.
- respecter les conventions collectives en vigueur et les principes éthiques définis par le Conseil de Fondation.

De son côté le Conseil :

- s'assure que les entreprises sont viables à long terme et qu'elles disposent d'une gestion comptable sérieuse.
- prend tout particulièrement en considération les propositions visant à contribuer au développement technologique du tissu industriel et économique en Ville de Genève.

Les grandes entreprises et les entreprises subventionnées n'entrent pa s dans les critères d'octroi des aides de la *FONDETEC*.

III. D é m a r c h e s

Pour bénéficier d'un soutien de la *Fondation*, les demandeurs doivent:

- Prendre contact avec la *Fondation*, au
  4 Cité Vieusseux 1203 Genève (Tél. 022 338 05 60).
- Remplir le formulaire de demande d'intervention et le retourner accompagné des documents requis à la *Fondation*.
- Suivre la procédure prévue par le règlement et les documents.

La *Fondation* met le dossier (frais d'inscription pour la présentation du dossier : CHF 300.-, taxe unique).

Résumé d'activité administrative

Quelques chiffres

Au cours de l'année 2002, la fondation a enregistré 54 dossiers nouveaux et 39 demandes ont fait l'objet d'une intervention. Au 31 décembre 2002, 166 entreprises avaient été soutenues depuis 1997 dont 94 avaient un crédit ouvert et 16 autres attendaient une décision à fin 2002. Depuis 1998, 24 crédits ont déjà fait l'objet d'un remboursement complet pour un montant de CHF 1'927'420.--.

Récapitulatif des dossiers traités au 31.12.02

Dossiers ouverts dans les banques	76
Dossiers ouverts chez *FONDETEC*	10
Dossiers en caution	2
Dossiers acceptés, pas encore ouverts dans une banque	10
Dossiers en attente de décision	16
Dossiers attribués aux collaboratrices	**114**
Dossiers remboursés	24
Dossiers retirés *	60
Dossiers non ouverts **	32
Dossiers refusés	28
Dossiers en faillite	16
Dossiers actuellement terminés	**160**
Total des dossiers traités	**274**

* Les dossiers retirés correspondent aux dossiers pour lesquels le demandeur, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant décision du Conseil.

** Les dossiers non ouverts correspondent aux dossiers acceptés par le Conseil dont le demandeur s'est finalement retiré de lui-même.

Le total des charges administratives pour les années 1997 à 2002 s'élève à CHF 2.607.316.– soit une moyenne de CHF 521'469.– par année (cf tableau page 10).

Depuis 2002, trois collaboratrices assurent le suivi et la gestion administrative des dossiers.

L'estimation du Chiffre d'affaires annuel des entreprises qui bénéficient d'un soutien de *Fongenerac* avoisine les 60 Mio.

F o r m a t i o n

Deux apprentis se partagent les études en 2ème et 3ème année.

Un CFC de commerce a été obtenu par notre apprenti qui terminait sa troisième année et qui perfectionne actuellement son anglais par un stage en Australie.

Dès septembre un nouveau stagiaire HEC nous a rejoint et prépare un travail sur les éléments significatifs et probants de réussite ou d'échec des PME genevoises.

R e m e r c i e m e n t s

Nous remercions le Conseil de fondation qui sait si partage les efforts des collaborateurs et nous profitons de relever les bons contacts que nous entretenons avec les organismes cantonaux de soutien aux entreprises qui participent conjointement au développement et au maintien de notre économie locale.

Gilbert Mouron, Directeur

Evolution du personnel fixe et des charges administratives par rapport au nombre cumulé de dossiers traités

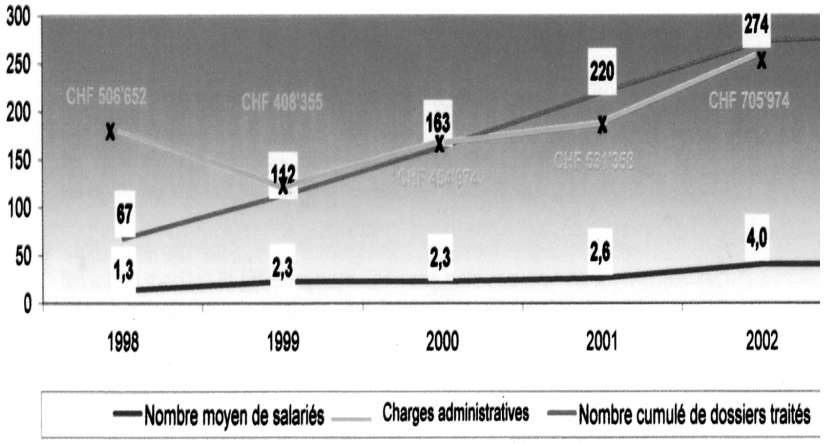

Procédure des interventions

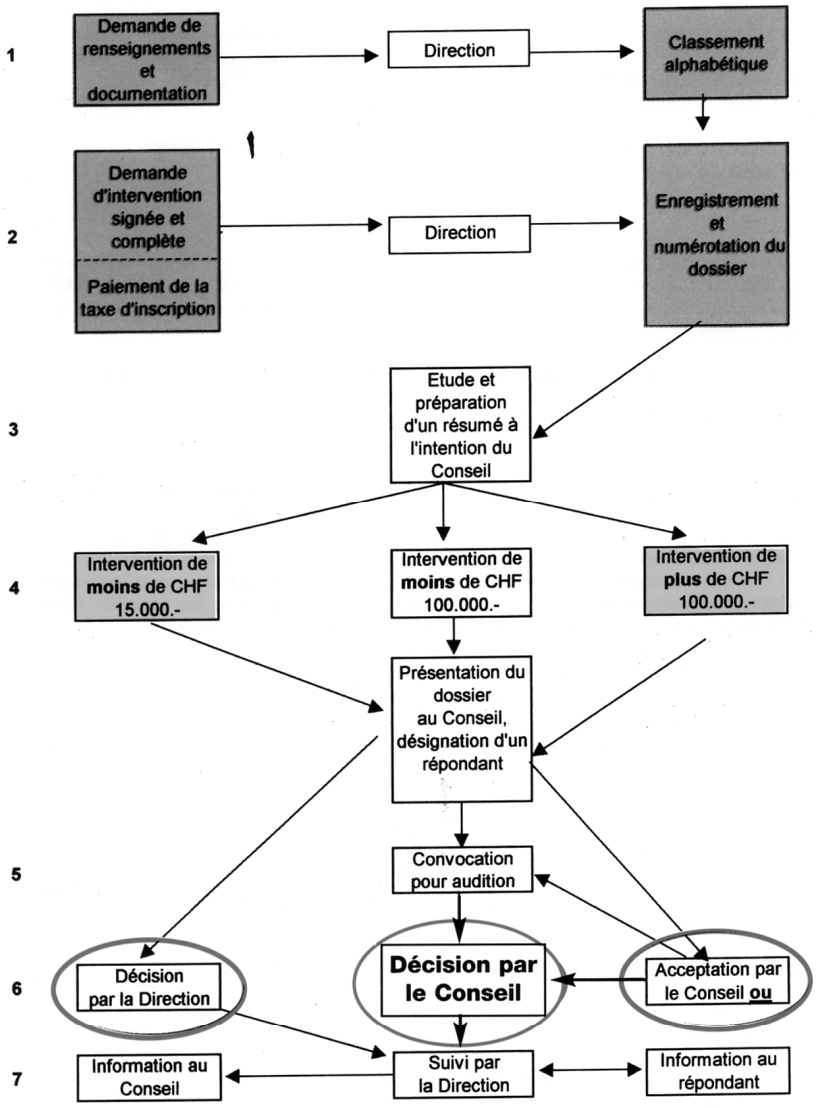

Rapport de l'organe de révision

Exercice 2002

Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision S.A.
Genève

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la

FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC

Genève

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la *FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC*, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualifications et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatée avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par des sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliqués les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux statuts.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 14 mars 2003

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
ET DE REVISION S.A.

[illegible] COLLET B. COSTE
(responsable de la révision)

Annexes : comptes annuels comprenant :

- bilan au 31 décembre 2002 (comparé à 2001)
- compte de fonctionnement de l'exercice 2002 (comparé à 2001)
- compte de résultat sur titres de l'exercice 2002 (comparé à 2001)
- compte de variation du capital de l'exercice 2002 (comparé à 2001)
- annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 (comparé à 2001)

CHAMBRE FIDUCIAIRE
Membre

Bilan au 31.12.2002

(comparatif avec 2001)

BILAN AU 31 DECEMBRE	2002	2001
	CHF	CHF
ACTIF		
Disponible & réalisable		
Caisse	871.95	115.35
CCP	20'515.85	8'179.40
Banques	4'623'883.99	5'062'515.17
Débiteurs	247'609.35	165'490.85
Débiteurs douteux en cours de procédure	793'560.95	846'681.60
Titres & placements	12'781'787.17	13'492'841.12
Titres de participations	200'000.00	212'000.00
Impôt anticipé à récupérer	135'128.66	133'117.28
Actifs transitoires	227'786.72	218'319.66
	19'031'144.64	***20'139'260.43***
Immobilisations		
Matériel & mobilier de bureau	4'619.05	6'147.65
Matériel informatique	3'368.65	4'917.00
Frais de constitution	0.00	1'144.00
Parts sociales & garanties	12'000.00	1'000.00
	19'987.70	***13'208.65***
TOTAL DE L'ACTIF	**19'051'132.34**	**20'152'469.08**

Bilan au 31.12.2002

(comparatif avec 2001)

BILAN AU 31 DECEMBRE	2002	2001
	CHF	CHF
PASSIF		
Fonds étrangers		
Passifs transitoires	62'661.65	37'805.80
	62'661.65	***37'805.80***
Provisions		
Provision pour pertes sur débiteurs	793'560.95	846'681.60
Provision pour pertes sur cautions exigibles	205'000.00	135'480.60
Provision pour moins-values non réalisées sur titres	1'572'924.55	1'230'040.00
	2'571'485.50	***2'212'202.20***
Capital		
Capital au 1er janvier	17'902'461.08	20'067'505.32
Variation annuelle	(1'485'475.89)	(2'165'044.24)
Capital au 31 décembre	***16'416'985.19***	***17'902'461.08***
TOTAL DU PASSIF	**19'051'132.34**	**20'152'469.08**

Compte de pertes et profits

du 1.1 au 31.12.2002

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	2002	2001
	CHF	CHF
PRODUITS		
Frais d'inscriptions	15'100.00	10'700.00
Sous-locations	3'546.00	1'698.00
Tenue de comptabilité	1'120.00	1'945.00
Intérêts & commissions sur prêts	16'666.65	11'802.70
Intérêts bancaires	37'740.61	43'623.27
Recettes diverses	19'325.90	7'984.50
Dissolution provision amortissement	0.00	9'712.00
TOTAL DES PRODUITS	**93'499.16**	**87'465.47**
CHARGES		
Loyers & entretien locaux	47'578.05	39'640.30
Frais de bureau & informatique	17'556.85	12'940.05
Assurances	0.00	426.10
Communications & affranchissements	13'086.80	10'912.00
Frais de représentation	11'643.80	8'323.60
Frais de déplacements	5'061.90	4'400.20
Indemnités	4'000.00	4'000.00
Prospection	2'936.80	322.80
Enquêtes & expertises	20'153.45	130.05
Imprimés	7'674.10	7'086.45
Frais bancaires	664.61	828.36
Salaires	388'415.35	290'824.30
Frais d'administration & révision	21'439.10	7'692.25
Charges sociales	68'066.80	53'246.20
Formation du personnel	2'786.00	3'410.00
Jetons de présence & frais du conseil	87'028.95	67'350.10
Amortissements :		
- Mobilier	3'824.00	14'422.65
- Informatique	2'913.55	4'081.00
- Frais de constitution	1'144.00	1'322.00
TOTAL DES CHARGES	**705'974.11**	**531'358.41**

Compte de résultat sur titres pour la période du 1.1 au 31.12.2002

COMPTE DE RESULTAT SUR TITRES	2002	2001
	CHF	CHF
PRODUITS		
Revenus des titres et intérêts courus	437'034.16	438'962.61
Bénéfices sur ventes de titres	0.00	87'913.70
TOTAL DES PRODUITS	**437'034.16**	**526'876.31**
CHARGES		
Pertes sur ventes de titres	469'236.45	0.00
Taxes & frais bancaires	19'257.50	33'188.13
Pertes de change	1'525.90	2'637.28
TOTAL DES CHARGES	**490'019.85**	**35'825.41**
RESULTAT SUR TITRES	**(52'985.69)**	**491'050.90**

VARIATION ET UTILISATION DU CAPITAL DE L'EXERCICE	2002	2001
	CHF	CHF
Résultat sur titres	(52'985.69)	491'050.90
Pertes sur débiteurs exercices antérieurs	(219'882.55)	0.00
Pertes sur débiteurs exercice en cours	(240'849.40)	0.00
Attribution provision pour moins-values non réalisées sur titres	(342'884.55)	(1'230'040.00)
Variation provision pour pertes sur débiteurs	53'120.65	(846'681.60)
Attribution à la provision pour pertes sur cautions exigibles	(69'519.40)	(135'480.60)
VARIATION ANNUELLE DU CAPITAL	**(1'485'475.89)**	**(2'165'044.24)**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE	2002	2001
	CHF	CHF
Cautions & garanties en faveur de tiers :		
Cautions & garanties données en faveur des banques	9'958'050	6'331'919
(Ces garanties sont couvertes par des dossiers titres d'une valeur de nantissement globale déterminée par les banques pour une valeur totale de CHF 11'856'620.90 au 31 décembre 2002)		
Cautions & garanties données en faveur de tiers hors banques	800'000	800'000
(Ces garanties sont couvertes par les disponibilités non nanties auprès des banques, représentant une valeur totale de CHF 764'352.60 au 31 décembre 2002)		
Restriction de propriété pour propres engagements, actifs mis en gage ou cédés et actifs sous réserve de propriété	15'124'286	16'256'607
Valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles	80'000	80'000

Indications facultatives

La fondation "Fondetec" est une fondation de droit privé régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse.
Selon arrêté du Conseil d'Etat du 8 décembre 1997, la fondation est exonérée, pour une durée indéterminée, des impôts sur le revenu et la fortune et placée sous le contrôle de l'autorité de surveillance des fondations de droit civil.
Le capital de dotation de CHF 20'000'000.00 a été versé par la Ville de Genève, en 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal.

Titres et liquidités par banque

Titres et liquidités

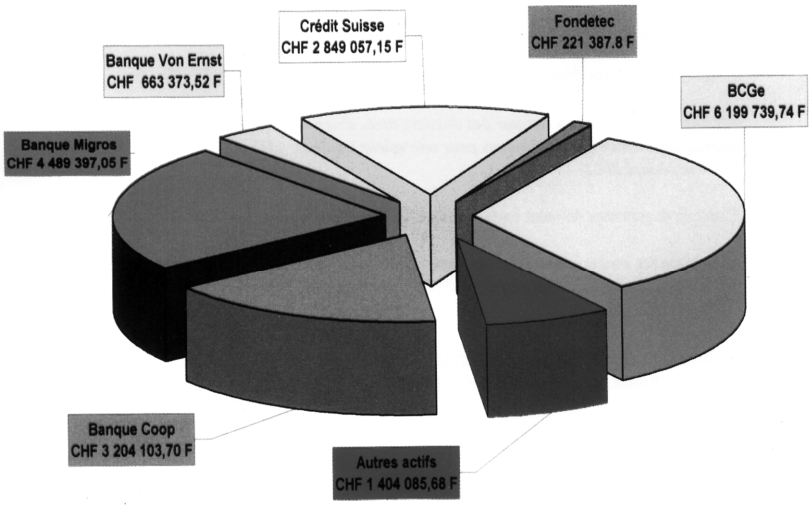

Total : CHF 19 031 144,64

Types de financements 1997-2002

(actualisé au 31.12.2002)

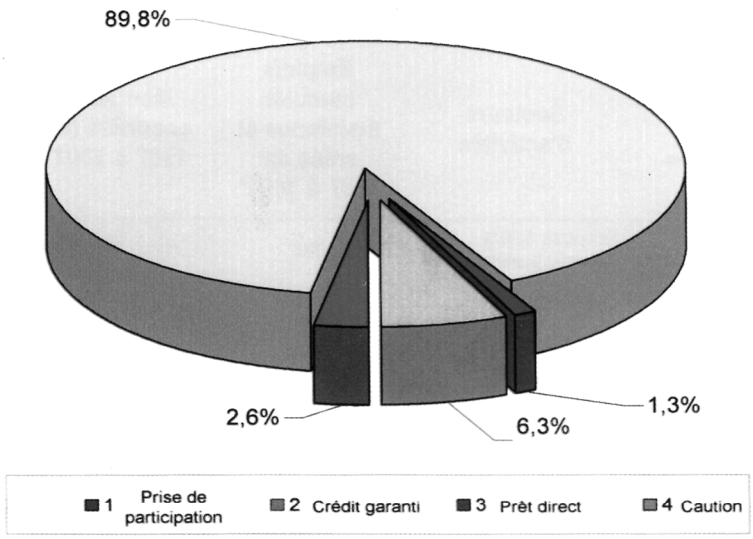

Estimation du nombre d'emplois soutenus par secteur d'activité jusqu'au 31.12.2002

Abréviation des secteurs d'activités	Secteurs d'activités	Emplois cumulés maintenus et créés de 1997 à 2002*	Montants accordés de 1997 à 2002	Total
SD	Services divers Communication	206	4'101'000	14.73%
CO	Commerce	115	3'850'124	13.83%
TI	Informatique Télécom	244	3'369'000	12.10%
RE	Restauration Hôtellerie	106.5	2'758'600	9.91%
EL	Education Loisirs Enseignement	121.5	2'613'420	9.39%
ME	Mécanique Electronique	110	2'363'100	8.49%
BA	Bâtiment	67	1'650'000	5.93%
EE	Ecologie Environnement	47	1'650'000	5.93%
IA	Industries Alimentaire	20	1'378'000	4.95%
MS	Médecine Santé	17	1'345'000	4.83%
ID	Industries Diverses	22	925'000	3.32%
CP	Chimie Pharmaceutique	20	800'000	2.87%
FI	Finance	6.5	525'000	1.89%
HO	Horlogerie Bijouterie	6	511'000	1.84%
Total		**1109**	**27'839'244**	100.00%

Certaines décisions n'ont pas fait l'objet d'une utilisation par les entreprises

* Emplois que Fondetec a permis de maintenir et de créer depuis 1997 toutes entreprises confondues (Incluses les entreprises qui ont remboursé et celles qui ont arrêté leurs activités)

Estimation du nombre d'emplois soutenus par secteur d'activité au 31.12.2002

Abréviation des secteurs d'activités	Secteurs d'activités	Emplois maintenus en 2002**	Emplois créés en 2002***
SD	Services divers Communication	159	32
CO	Commerce	34	14
TI	Informatique Télécom	151	46
RE	Restauration Hôtellerie	47	13
EL	Education Loisirs Enseignement	35.5	53.5
ME	Mécanique Electronique	79	20
BA	Bâtiment	55	1
EE	Ecologie Environnement	11	21
IA	Industries Alimentaire	10	6
MS	Médecine Santé	13	2
ID	Industries Diverses	6	10
CP	Chimie Pharmaceutique	1	0
FI	Finance	2	0
HO	Horlogerie Bijouterie	6	0
Total		610	219
		828	

** Emplois maintenus en 2002, pour les entreprises nouvelles et celles soutenues antérieurement à 2002
*** Emplois créés en 2002, pour les entreprises nouvelles et celles soutenues antérieurement à 2002

Membres du Conseil de Fondetec

Daniel Sormani
Président

Pierre Reichenbach
Vice-président

Eric Rossiaud

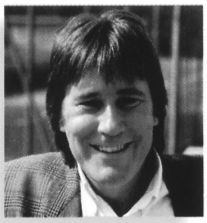

Luc Renevey

Bernard
de Riedmatten

Jean-Luc von Arx

Gilles Thorel

René Winet

Collaborateurs de Fondetec

Gilbert Mouron
Directeur

Gaëlle Verdier
Collaboratrice administrative

Audrey Arias
Assistante administrative

Correia Afonso Rosalia
Assistante administrative

Johanna Arias
Apprentie 2ème année

Yvan Zweifel
Stagiaire HEC
depuis septembre

Roberto Corvaglia
Apprenti 3ème année
depuis septembre

Magaly Veuthey
Apprentie 2ème année
jusqu'en août

Pascale Balestra
Assistante administrative
jusqu'en mai

Vladimir Kornalewski
Collaborateur
jusqu'en février

FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ÉCONOMIQUE EN VILLE DE GENÈVE

FONDETEC

4, Cité Vieusseux - 1203 Genève
Téléphone 022 338 03 60 - Fax 022 338 03 69
E-mail : fondetec@fondetec.ch
Site internet : www.fondetec.ch

Mis aux voix, le renvoi du rapport d'activité à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

4. Questions orales.

M. Alain Marquet (Ve). Ma question s'adresse peut-être à M. Mugny et concerne la Fête de la musique. La Fête de la musique a été une grande réussite, mais, pour ma part, je continue à trouver totalement absurde que la circulation des automobiles soit maintenue sur l'axe Saint-Léger, Bourg-de-Four, Hôtel-de-Ville. Si je peux comprendre que la desserte soit utile pour les habitants, les commerces, les situations d'urgence, je pense qu'il est impossible de justifier le trafic des 4x4, des «panzers» urbains sur cette artère-là. Ma question comprend donc deux points. Premièrement, y a-t-il eu oubli de formuler la demande de fermer cette artère à la circulation et, deuxièmement, y a-t-il eu réellement une demande de fermeture de cet axe et est-ce que cette demande a été refusée? Cela expliquerait alors le maintien de la circulation sur cet axe.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne vais répondre que partiellement ce soir à la question de savoir si la fermeture de cet axe a été demandée par la Ville. Je me renseignerai et j'y répondrai demain. Par contre, ce qui est sûr, c'est que nous ne souhaitions pas qu'il y ait de voitures. Je l'ai souligné, je le resouligne, l'autorisation avait été demandée il y a des mois et, la Fête de la musique ayant commencé le vendredi 20 juin, l'autorisation du Département de justice, police et sécurité (DJPS), avec ces conditions, est arrivée sur mon bureau l'après-midi du 20 juin! Simplement pour vous dire que, lorsqu'on parle des compétences de la personne qui dirige le département, il y a un problème.

Quand nous avons reçu l'autori s ation avec les conditions, inutile de vous dire que nous n'avons pas pu examiner les conditions, parce que tout était en place d epuis des jours. Cela pose un réel pro bl è m e. Non seulement mon département a insisté à plusieurs rep rises pour avoir une réponse du DJPS, mais le Conseil admi-n i s t ratif a aussi écrit à Mme S p o e rri et au Conseil d'Etat pour demander une réponse, et nous ne l'avons pas obtenue avant le 20 juin. Maintenant, sur la question précise de savoir si la Ville a demandé que cet axe soit fe rmé, je vous répondrai demain.

M. Pierre Losio (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire, Christian Ferrazino; elle concerne la levée des ordures sur le quai du Mont-Blanc et le quai Wilson pendant l'été. L'an dernier, il y avait eu différents problèmes, notamment dans la levée des ordures pendant les Fêtes de Genève en ce qui concerne les bains des

Pâquis et également ce nouvel établissement qui s'est installé juste à côté, qui est très bondé et très fréquenté lui aussi. Cette année, j'ai appris avec plaisir qu'une levée d'ordures avait été prévue en supplément pendant les Fêtes de Genève. Ma question est de savoir s'il est possible pendant l'été d'envisager au moins une levée d'ordures par week-end, c'est-à-dire une le samedi ou une le dimanche matin sur le site où les bains des Pâquis et ce nouvel établissement public viennent déposer leurs sacs d'ordures. Pendant le week-end, on compte jusqu'à 5000 entrées aux bains des Pâquis et l'amoncellement des déchets est nuisible non seulement à l'image que donnent les quais de Genève, mais également au confort des touristes qui s'y promènent et des baigneurs qui y viennent.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Losio.

Mme Vera Figurek (AdG/SI). L'accès aux écoles primaires, en dehors des horaires scolaires, a été fortement modifié. En effet, maintenant l'accès est limité et il est dit dans une note adressée aux concierges des écoles que, dorénavant, avant les vacances d'été, les enseignants doivent effectuer leurs travaux de rangement pour le samedi de la dernière semaine d'école et qu'ils ne peuvent accéder à leur classe qu'à partir du mercredi précédant la prochaine rentrée scolaire. Pour conclure, seul le maître principal ou la maîtresse principale peut déroger à cette nouvelle règle.

Auparavant, les enseignants avaient une semaine après la fin de l'école et une semaine avant le début de la rentrée scolaire pour installer leur matériel. Etant donné ces dispositions leur interdisant de répartir correctement le matériel dans la semaine qui précède la rentrée et de préparer leur classe, j'aimerais demander au Conseil administratif, à M. Tornare en particulier, s'il n'a pas l'impression d'entraver quelque peu le travail des enseignants et s'il ne serait pas possible de revoir cette règle, qui ne facilite pas du tout le travail de ces derniers.

Le président. Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

Mme Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare. Il y a à peu près une année que des travaux ont été entrepris dans le restaurant scolaire de l'école de Geisendorf et ils ne sont pas encore terminés. Il semblerait que les problèmes viennent de l'Etat, puisque ce bâtiment lui appartient. En ce moment, des inspecteurs sont sur place. J'aimerais savoir si le dialogue va être renoué et si les travaux vont être terminés assez rapidement.

Le président. Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire, Christian Ferrazino; elle concerne le contresens cyclable sur le quai Ernest-Ansermet. Actuellement, il existe un contresens cyclable allant d'Uni-Mail à l'avenue Sainte-Clotilde, qui s'arrête à l'avenue Sainte-Clotilde, qui ne rejoint donc pas la rue des Deux-Ponts, heureusement. Cela a comme conséquence non pas que les cyclistes font un grand détour, mais qu'ils empruntent le trottoir et gênent les piétons. Ma question est de savoir si vos services, Monsieur le maire, ont prévu ou étudient actuellement la mise en contresens cyclable de ce tronçon du quai Ernest-Ansermet, vu que la largeur de la route s'y prêterait.

Le président. Le maire vous répondra demain, Monsieur Buschbeck.

Mme Marguerite Contat Hickel (Ve). Selon toute vraisemblance, la fête populaire de «La rue est à vous» n'aura pas lieu cette année aux Pâquis. Faute de parvenir à un accord avec le Département de justice, police et sécurité sur le périmètre des festivités, le comité d'organisation a en effet décidé de renoncer à la tenue de cette fête cette année. Cet élément est d'autant plus regrettable que cette manifestation, à caractère convivial et populaire, a trouvé une certaine légitimité au cours des ans et nous aurions pu imaginer que la tenue l'année passée, dans la liesse, de la dixième édition aurait quelque peu conforté la reconnaissance de cette manifestation, voire aurait aidé le comité d'organisation à simplifier les procédures d'autorisation.

Mes questions sont doubles; elles s'adressent au maire et au magistrat du département des affaires culturelles. D'une part, quelles sont les mesures que les autorités de la Ville sont prêtes à envisager pour faciliter la tenue de cette fête populaire, si néanmoins l'édition 2003 devait avoir lieu d'une manière allégée et plus spontanée? D'autre part, à l'avenir, quelles sont les mesures que les autorités envisagent de prendre afin que cette fête ait lieu dans des conditions acceptables, c'est-à-dire dans un périmètre qui respecte la liberté et la sécurité des personnes et, enfin, de façon que cette fête, tel que le discours de législature l'a relevé, soit «multipliée dans d'autres quartiers»?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Par rapport à la fête des Pâquis, «La rue est à vous», le Conseil administratif a écrit à Mme Spoerri, de la même manière qu'il l'avait fait pour la Fête de la musique. Il a demandé que les autorisations soient données ou, éventuellement, qu'une médiation soit opérée,

mais sans succès. Je crois même, si je ne dis pas de bêtise, que nous n'avons pas reçu de réponse. Nous sommes dans le même cas de figure que pour la Fête de la musique: nous avons en face de nous une autorité qui ne répond pas aux demandes qui sont faites pour que les choses puissent avoir lieu.

Concernant l'année prochaine, nous ne pouvons pas nous substituer aux gens qui organisent «La rue est à vous» aux Pâquis, mais le Conseil administratif a décidé d'engager temporairement deux personnes; celles-ci vont travailler durant deux ans pour la Ville puis elles retourneront à leur emploi. Il s'agit notamment de René Den Haan, qui a organisé «La rue est à vous» aux Pâquis à son origine, et d'une autre personne qui va le seconder. Dans les années à venir, ces deux personnes vont organiser dans quatre ou cinq quartiers des manifestations «La rue est à vous», en espérant qu'ensuite ces fêtes pourront se poursuivre. Evidemment, la fête «La rue est à vous» aux Pâquis sera intégrée dans ce programme, étant donné que ce sont les gens du quartier qui doivent s'organiser, les autorités n'étant là que pour aider, pour stimuler éventuellement et répondre à certaines demandes.

Nous essayerons l'année prochaine d'améliorer les relations entre la Ville et l'Etat à ce propos, mais cela ne résout pas pour le moment la question des autorisations.

M. Gérard Deshusses (S). J'ai une double question concernant le domaine du spectacle, si vous me le permettez, Monsieur le président. La première question s'adresse tout d'abord au conseiller administratif Mugny. J'ai entendu dire qu'il avait le désir de réorganiser la Fondation d'art dramatique (FAD) et de la dépoussiérer. Est-ce vrai et de quoi s'agit-il?

La deuxième question – tout aussi brève – s'adresse à M. Hediger. L'année dernière, il nous avait promis qu'il allait reprendre les conditions de location de la patinoire des Vernets avec le groupe Anschutz Entertainment et j'aimerais savoir ce qu'il en est. Il nous avait dit que les accords se passaient régulièrement au mois de mars, mais en mars 2003 il nous a dit que c'était pour le mois de juin. Nous arrivons à fin juin et j'aimerais avoir le résultat de cette consultation avec le groupe.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. En ce qui concerne la FAD, le débat avait déjà eu lieu dans cette enceinte il y a quelques années. Vous reconnaissez tous que l'existence de la FAD est issue d'un problème économique ou financier remontant à pas mal d'années. Aujourd'hui, c'est absurde d'avoir une fondation qui chapeaute deux théâtres. En effet, soit c'est une fondation qui chapeaute l'ensemble des institutions dépendant de la Ville au niveau théâtral, soit à un

moment donné il faut arriver à créer une structure moins lourde. Il faut reconnaître tout de même que c'est quelque chose de lourd pour, finalement, organiser deux théâtres parmi d'autres.

Pour le moment, une idée a reçu un bon accueil de la part du bureau de la FAD, avec qui j'en ai déjà discuté. J'en parlerai lors du débat du 30 juin au conseil de la FAD, puisque nous fêterons à ce moment-là le départ de M. Dupont-Willemin et l'arrivée du nouveau président – je ne vais pas vous dire son nom, car il n'a pas encore été élu. Il faut être clair, le problème est que, entre la Ville et un théâtre ou une institution, il faut qu'il y ait une association ou une fondation qui prenne l'argent, le distribue et effectue un contrôle. Il existe le mode associatif, par exemple le Théâtre du Loup est géré selon ce mode, et il existe le mode fondation, qui s'applique par exemple à la Maison de quartier de Saint-Gervais. Pour cette dernière, il ne s'agit pas que du théâtre, c'est l'ensemble de la maison qui est géré par une fondation.

Le problème de la FAD est, premièrement, que c'est une infrastructure lourde et, deuxièmement, qu'il y a une sorte de politisation du débat, alors que le débat artistique ne devrait pas avoir lieu à la FAD, celle-ci devant être uniquement un organe financier. Pour le moment, l'idée est de créer une structure plus légère. Evidemment, cela réclame l'aval du Grand Conseil et du Conseil municipal, puisque cela dépend de l'Etat et de la Ville.

Mon idée est de lancer le débat, car je n'ai pas envie de déclencher à nouveau une polémique. Si le débat aboutit à la conclusion que le Conseil municipal comme le Grand Conseil pensent qu'il vaut mieux que la FAD soit une petite infrastructure administrative, ce sera cela; si tout le monde veut garder une grande FAD, avec l'ensemble des conseillers municipaux délégués par les partis qui débattent à longueur d'année pour savoir si le théâtre est bon ou pas, cela ne me pose pas de problème. C'est un choix qui va être opéré par cette assemblée et par le Grand Conseil. Il est vrai que l'idée de réduire un peu cette infrastructure et de la rendre un peu plus conforme à l'air du temps, d'une part, et aux autres fonctionnements des institutions, d'autre part, est à l'ordre du jour.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je réponds à la deuxième question de M. Deshusses concernant la convention passée avec le Genève-Servette Hockey Club. Comme vous l'aviez demandé dans la motion M-280, j'ai rencontré les dirigeants de ce club, dont un des représentants du groupe Anschutz Entertainment. Nous avons longuement discuté des conditions de location de la patinoire par match, puisque le Genève-Servette Hockey Club est actuellement en ligue A.

Vous vous souvenez qu'il existe une convention de trois ans, laquelle est d'ailleurs arrivée à échéance. En vue de renouveler cette convention pour la saison prochaine, j'ai posé une série de questions au Genève - Servette Hockey Club et au groupe Anschutz Entertainment, questions dont j'attends maintenant les réponses.

Comme je l'ai déjà dit aux commissaires de la commission des sports et de la sécurité, lorsque j'en saurai davantage, je viendrai devant eux pour les renseigner sur cette future convention avant de la signer définitivement.

M. Roman Juon (S). Ma question s'adresse à M. Christian Ferrazino, en tant que maire, et concerne la journée de la mobilité en septembre prochain, sauf erreur. Il s'agit de l'aménagement d'une promenade qui devrait partir des Falaises, donc le Prieuré – Saint-Jean, par le pont de la Jonction en redescendant sur la pointe de la Jonction, en traversant ensuite la pointe de la Jonction, etc. C'est un circuit.

Actuellement, les personnes qui étudient ce trajet ont constaté que cela sent extrêmement mauvais et que c'est dû principalement au passage des nombreux chiens qui se promènent dans ce secteur. Il n'existe pas de «caninettes» et je suppose qu'il n'y a pas de nettoyage et aucune information. Je demande donc s'il sera ipossible, dans un délai rapide, de procéder à la pose de «caninettes» et de poubelles et de donner une information aux propriétaires de chiens pour qu'ils fassent attention, afin que, lorsque cette promenade sera ouverte, disons, officiellement, ce soit agréable de s'y promener.

Le président. Il sera répondu demain à votre question, Monsieur Juon.

M. Patrice Reynaud (L). Ma question s'adresse au Conseil administratif, en général, et plus particulièrement à M. le maire, Christian Ferrazino. Très fraîchement nommé, notre nouveau maire déclarait dès le dimanche 1er juin 2003 sur des chaînes télévisuelles accessibles au public genevois que le Conseil administratif de la Ville de Genève allait participer activement à la commission multipartis ad hoc d'indemnisation des victimes des dégâts du G8. Il semblerait qu'une telle participation de nos instances administratives municipales ne soit plus à l'ordre du jour. Si tel est le cas, il nous serait agréable mais également nécessaire de connaître les raisons de ce désistement, que les commerçants genevois apprécieraient alors à sa juste valeur.

M. Christian Ferrazino, maire. J'ignore quelles chaînes de télévision vous écoutez, Monsieur Reynaud, mais, apparemment, ce ne sont pas celles sur lesquelles je m'exprime, parce que personne n'a dit, pas davantage celui qui vous

parle, que la Ville de Genève entendait indemniser les victimes des déprédations qui ont été commises à l'occasion des tristes événements du 31 mai et du 1er juin. Ce que nous avons dit, c'est que nous allons nous employer à faire en sorte que des garanties soient données par la Confédération et par les autorités françaises pour que les commerçants et les différentes personnes qui ont été victimes de ces déprédations puissent être dédommagés.

Je ne sais pas quelle conception vous avez de la collectivité publique, mais, selon nous, il appartient tout d'abord aux assurances de dédommager les éventuels assurés, en application des conditions d'assurance. Je rappelais d'ailleurs à l'occasion de propos peu aimables que le président de la Confédération a pu avoir au sujet de la Ville de Genève que, dans cette affaire, si le Conseil administratif avait été consulté par la Confédération à l'occasion de la tenue du G8, ce qui n'a pas été le cas, vous l'avez bien compris, il aurait à tout le moins demandé que des garanties soient données pour que les autorités françaises couvrent l'intégralité des éventuels préjudices qui pourraient être causés, en particulier sur le territoire de notre municipalité.

C'était un secret de Polichinelle que, s'il y allait avoir une conférence du G8 à Evian, c'était particulièrement Genève qui serait exposée. La moindre des choses aurait été de prévoir cela par le biais d'une convention entre la Confédération et les autorités françaises. Est-ce que cela a été fait? Est-ce que cela n'a pas été fait? Nous ne sommes même pas capables de vous répondre, puisque, encore une fois, si la Ville de Genève n'a pas été consultée avant le G8, elle n'a pas été consultée après les tristes événements auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure.

Cela étant, il est vrai que, lorsque le Canton a fait savoir qu'il entendait mettre sur pied une commission d'indemnisation, sans citer la Ville de Genève, qui comprendrait la Confédération, les commerçants et l'autorité cantonale, il s'est peut-être engagé rapidement, parce que, à ma connaissance, à l'heure où nous parlons, la Confédération n'est pas du tout représentée dans ce groupe de travail, dans cette cellule d'indemnisation.

Le problème réside précisément en ceci: qui a discuté avec qui? Apparemment, c'est la Confédération helvétique qui a traité avec les autorités françaises. Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre du président Chirac et, puisque vous vous intéressez à cela, je vous en donne volontiers lecture. M. Chirac me dit ceci: «Je tiens à vous dire à quel point je suis personnellement consterné par les actes de violence commis au cours des derniers jours à Genève par des individus tirant prétexte du sommet d'Evian pour se livrer à une frénésie de destruction, sans aucun rapport avec le débat légitime sur la mondialisation et les relations internationales.» Vous voyez donc que le président Chirac, contrairement à un tout ménage gratuit qui, lui, ne donne pas dans la subtilité, fait la distinction entre les bandes de casseurs, qui ont sévi à Genève, et les altermondialistes auxquels il est

fait allusion ici. Je poursuis la lecture de cette lettre. «Comme je l'ai déjà fait publiquement, j'exprime mes plus vifs regrets pour ces incidents et vous prie de transmettre à tous ceux qui en ont été victimes mes sentiments de sympathie. J'ai en outre personnellement souhaité que la France s'associe aux démarches d'indemnisation des victimes des dommages subis. Le premier ministre, M. Jean-Pierre Raffarin, a déjà engagé des contacts en ce sens avec les autorités fédérales suisses. Je sais que Genève, malgré ces regrettables incidents, aura à cœur de rester fidèle à sa vocation d'accueil et de rayonnement international à laquelle la France est très attachée. En vous remerciant pour la part prise par votre Ville à l'organisation du sommet…»

Du côté des autorités françaises, les engagements qui avaient été publiquement donnés semblent confirmés. Mais, encore une fois, l'autorité française, si elle a la courtoisie de nous adresser cette lettre par le biais du président Chirac, n'est pas en contact avec la Ville de Genève, avec le Conseil administratif, pour régler les modalités de cette indemnisation.

J'aurai l'occasion de croiser M. Couchepin après-demain soir dans le cadre d'une cérémonie qui a lieu aux Nations Unies et vous pensez bien que je m'empresserai de lui rappeler que la Ville de Genève attend maintenant de la Confédération qu'elle intervienne avec l'énergie requise auprès des autorités françaises pour que l'ensemble de ces dommages soient couverts par ceux qui sont à l'origine des effets que nous avons connus. Mais je persiste à vous dire qu'il n'appartient pas, selon nous, à la Ville de Genève et aux contribuables de cette ville d'en assumer les frais.

Cela dit – et j'en terminerai par là – nous avons eu une discussion sur ces questions avec mes collègues du Conseil administratif, nous l'avons également eue avec le Conseil d'Etat le lendemain de la nuit du 31 mai au 1er juin, le dimanche 1er juin: si d'aventure nous n'arrivions pas par le biais de la couverture des assurances, par le biais des tractations de la Confédération et des autorités françaises à obtenir ces indemnisations et que tous les efforts du Canton restaient également vains, il est clair que la Ville de Genève ne se soustrairait pas à ses obligations. Mais nous estimons que celles-ci dépendent très largement et prioritairement de toutes les autorités que je viens de citer.

M. Alain Dupraz (T). Ma question s'adresse à M. Tornare. Elle concerne le petit parc du square du Village-Suisse, qu'il avait inauguré il y a deux ans – c'était, je crois, un des derniers chantiers de notre ami Juon. Dans ce petit parc, il y a des jeux et tout autour du parc de la végétation dans laquelle serpente un tuyau noir en plastique, mais qui n'est raccordé à rien. J'ignore qui s'occupe de cette végétation, peut-être que c'est le Service des espaces verts et de l'environnement, et j'aimerais savoir qui doit s'occuper de ce petit square du Village-Suisse.

J'ai une deuxième question concernant ce square. Assez régulièrement, les bambins de deux crèches viennent s'ébattre dans ce petit parc, or il n'y a pas de toilettes pour ces enfants. S'ils doivent retourner jusqu'à la crèche de la Jonction, cela peut poser quelques petits problèmes. L'autre jour, une monitrice a demandé à une collègue ce qu'elle devait faire avec un petit qui avait un besoin urgent; eh bien, dans ces cas-là, les enfants font pipi dans les buissons! C'est peut-être comme cela qu'on arrose. Je demande à M. Tornare si on ne pourrait pas faire quelque chose, même installer des toilettes provisoires, comme au parc Gourgas par exemple, ou créer des toilettes dans un des immeubles bordant ce square et qui sont propriétés de l'Hospice général.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

Mme Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Au début du mois de juin, un citoyen de notre ville, qui a le malheur d'être de nationalité non européenne, s'est rendu à l'annexe du consulat de France, à la rue Marcossay, à 6 h du matin, pour y renouveler son visa. Il s'est trouvé devant une queue de 200 personnes qui attendaient dans la rue Marcossay. Lorsque le consulat a ouvert son bureau, à 9 h, il y avait 200 personnes qui attendaient devant lui et presque autant derrière lui. Cette personne a attendu jusqu'à 14 h sans pouvoir passer au guichet, bien entendu. Elle a recommencé le lendemain, cette fois-ci en se rendant sur place à 3 h du matin et, après 11 heures d'attente, elle a réussi à passer au guichet. Précisons encore que, lorsque la foule s'agite, pour des raisons évidentes, le consulat a l'habitude de convoquer la police pour la contenir, voire même la chasser lors de la fermeture des bureaux à 14 h.

Ma question est celle-ci: que compte faire le Conseil administratif avec le consulat de France et les autorités françaises pour remédier à la situation?

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame, vous avez parfaitement raison d'évoquer cette situation. Je vais même confirmer vos dires, puisque j'ai été alerté la semaine dernière par certains habitants de la rue de Marcossay se plaignant du bruit occasionné par les personnes qui attendent leur tour au guichet du consulat de France pour une demande de visa. Ces nuisances sonores débutent vers 4 h, 4 h 30 du matin; les premiers arrivants sont déjà là et on ne peut pas empêcher les discussions dans l'attente de l'ouverture du bureau du consulat. Durant la matinée, le nombre de personne augmente; ainsi, l'autre jour, selon un rapport des agents de ville, il y avait 300 à 400 personnes qui attendaient en plein soleil, sans pouvoir s'absenter une minute, car elles auraient risqué de perdre leur

tour. Cette situation crée des tensions assez importantes entre les personnes venues demander un visa. Les habitants du quartier sont donc mécontents et il semble même qu'une pétition est en cours, qui va être envoyée au Conseil municipal.

L'autre source de mécontentement provient des demandeurs de visa, qui doivent non seulement venir tôt le matin, mais souvent revenir deux, trois, voire quatre fois, ce qui leur pose des problèmes avec leur employeur. Il est en effet inadmissible d'attendre de nombreux jours pour obtenir un visa.

La semaine passée, j'ai rencontré le consul général de France avec qui je me suis entretenu de cette question. C'est une situation dont il aurait dû être conscient, puisque, en son temps, il y avait des files d'attente rue Imbert-Galloix. Le consulat de France a loué des locaux à la rue de Marcossay, vers la plaine de Plainpalais, mais ces locaux ne répondent pas aux besoins existants. M. le consul m'a informé qu'il a fait des démarches à Paris, car l'idée est que les gens prennent rendez-vous par téléphone. Il est conscient que les demandeurs de visa ne peuvent pas patienter des jours avant de passer devant la personne chargée des formalités administratives.

Pour ma part, aujourd'hui, j'ai confirmé par écrit la discussion que j'ai eue avec le consul général. Je vous rappelle que deux pétitions sont en cours, l'une nous étant adressée par les habitants du quartier, l'autre étant adressée au consul général de France par les demandeurs de visa.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. J'espère que la situation évoluera favorablement ces prochains jours, car je suis entièrement d'accord avec vous, Madame Lanz Aoued, une telle situation est inadmissible!

Mme Claudine Gachet (R). Ma question s'adresse à M. Mugny. Hier soir, je me suis rendue au Grand Théâtre et, vers 21 h 45, l'orchestre est parti ainsi que beaucoup de personnes. Je sais que, finalement, la représentation a eu lieu vers 22 h 30, avec un piano. Pour toutes les personnes qui ont quitté le Grand Théâtre avant la représentation, j'aimerais savoir comment il se fait qu'on arrive à une telle situation et comment les gens vont être remboursés. Allez-vous faire une annonce à ce propos?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Du point de vue formel, sauf erreur, la Ville n'intervient pas sur la billetterie du Grand Théâtre; c'est une fondation qui est subventionnée par la Ville et elle prend ses responsabilités s'il y a un problème.

J'ai lu dans la presse ce qui s'est passé. C'est d'ailleurs assez particulier. Peut-être que des gens ont été contents, car c'était une soirée très spéciale; apparemment, c'est le cas de Mme Marie-France Spielmann et de M. Pierre Muller. Pour ce qui relève de la Ville, je ne vois pas à quel titre j'interviendrais dans la gestion par le Grand Théâtre de ces abonnés ou de ces personnes qui sont venues à ce spectacle.

Toutefois, je passe la parole à mon collègue Pierre Muller, qui la demande.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous avez la chance aujourd'hui d'avoir des duettistes… Hier soir, j'étais aussi au Grand Théâtre avec la volonté d'aller voir *La Damnation de Faust*. Madame Gachet, je ne sais pas si vous étiez là quand il y a eu la communication du directeur général, M. Blanchard… (*Dénégation de Mme Gachet.*) Alors je vais vous la répéter. Il a clairement dit qu'il y avait un problème de ténor – cela, vous le saviez certainement – qu'il y a un contrat qui lie l'Orchestre de la Suisse romande à la Fondation du Grand Théâtre et qu'à partir d'une certaine heure il n'est plus possible de faire jouer l'orchestre. Cela a été le cas. M. Blanchard a donc trouvé une solution différente, à savoir, faire venir un ténor d'Angers, via Paris, ce qui a fait que le ténor n'est arrivé qu'à 22 h 30 et que le concert a commencé à cette heure-là, si ce n'est pas vers 23 h. Vous savez que, compte tenu qu'il n'y avait pas l'orchestre, il a fait jouer un piano. La distribution était là, mais il n'y avait pas d'orchestre, il n'y avait qu'un piano.

La soirée a été gratuite. Tous ceux qui étaient abonnés au Grand Théâtre et ceux qui ont acheté des places pouvaient se faire rembourser celles-ci en inscrivant sur une enveloppe leur nom et leur adresse, en déposant leur billet dans l'enveloppe. L'argent leur sera retourné par voie bancaire.

Il n'y a donc pas eu de problème particulier, si ce n'est qu'un ténor a fait faux bond, qu'il a fallu trouver un ténor en dernière minute, parce que c'était le rôle principal, et qu'il a fallu aller le chercher ailleurs qu'à Genève.

J'ai encore une réponse à apporter à M. Marquet, qui m'avait interpellé lors de la précédente session du Conseil municipal concernant M. Zanetta et son commerce de motos. J'aimerais vous dire, Monsieur Marquet, que M. Zanetta a retrouvé un local mis à disposition par la Gérance immobilière. C'est un atelier-dépôt de 101 m2, situé précisément au numéro 2 de la rue du Vélodrome. Ce n'est pas la meilleure adresse pour vendre des motos, nous sommes d'accord, mais cela va lui permettre de poursuivre son activité et nous lui facturons la modique somme de 200 francs pour cette location.

5. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 300 000 francs destiné aux études d'aménagements liées à la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) sur le territoire de la Ville de Genève (PR-292).

A. Préambule

En date du 24 février 2003 et en réponse à la motion M-317, «Impact du projet CEVA sur la ville de Genève», vo t re Conseil a été info rmé par M. Robert Cram e r, conseiller d'Etat, de la situation d'avancement du dossier du contourn ement fe rrov i a i re Corn avin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) .

Cet important projet ouvre des pers p e c t ives nouvelles dans l'orga n i s at i o n des déplacements du bassin fra n c o - va l d o - ge n evois. A l'échelle de la ville de G e n è ve, il perm e t t ra de va l o riser les quart i e rs desservis par les nouvelles stations et off ri ra de nouvelles possibilités d'orga n i s ation des réseaux pour la circ ul ation automobile, les Tra n s p o rts publics ge n evois (TPG) et les déplacements à pied et en deux-roues. Le Conseil administratif entend contri buer à la réussite d'un projet qui fa c i l i t e ra l'accès au centre urbain et qui améliore ra la qualité de vie de ses habitants et visiteurs .

La Confédération, les Chemins de fer fédéraux (CFF) et l'Etat de Genève ont p ris les décisions nécessaires à l'engagement du projet: à la fin de juin 2002, un p rojet de loi a été voté par le Grand Conseil à l'unanimité, assurant ainsi un financement cantonal qui se monte à 400 millions de francs (sur un total de 950 millions). En août 2002, le président de la Confédération a rat i fié le pro t o c o l e d ' a c c o rd concernant la mise en œuvre de la convention de 1912, qui engage les t rois part e n a i res, Confédération, Canton et Chemins de fer fédéra u x .

Les études techniques pour la mise au point de l'infra s t ru c t u re ont ainsi d é buté en 2002 sous l'égide du Canton de Genève et des Chemins de fer fédéraux. Le ch a n t i e r, qui dev rait être ouve rt en 2005, sera par contre piloté par les seuls CFF, jusqu'à l'ouve rt u re de la ligne fixée en 2008.

Il incombe à la Ville de Genève d'établir les projets d'aménagement en a c c o m p agnement de la ligne fe rrov i a i re, puis de les réaliser. Le Conseil administ ratif estime important de lancer les études nécessaires et il a pris la précaution que celles-ci soient correctement coordonnées entre les services mu n i c i p a u x c o n c e rnés et avec les départements cantonaux (Département de l'aménage m e n t , de l'équipement et du logement et Département de l'intéri e u r, de l'agri c u l t u re et de l'env i ronnement) et les CFF. Cette mission de coord i n ation a été confiée aux re s p o n s ables des tra n s p o rts et déplacements du Service d'urbanisme et d'aménagement urbain, selon la décision du Conseil administratif du 29 janvier 2003.

B. Exposé des motifs

L' o u v rage prévu est presque entièrement souterrain: les trains circ u l e ront en t ra n chée couve rte entre Ambilly et la ga re des Eaux-Vives, trave rs e ront le plateau de Champel en tunnel pour re j o i n d re le réseau fe rrov i a i re existant au B a chet. Sur le terri t o i re de la Vi l l e, seuls l'accès aux ga res et le viaduc pour fra nchir l'Arve seront donc visibl e s .

La partie que l'on peut qualifier de souterraine du projet CEVA fait l'objet d'études depuis 2002, ainsi qu'il a été indiqué. Mais quels seront ses impacts en s u r face? Cette question est essentielle pour la Ville de Genève en tant que propri é t a i re du domaine public et futur pro p ri é t a i re de terrains sur le site de la ga re des Eaux-Vives. Les réponses à lui ap p o rter sont délicates, car les aménagements en surface posent des pro blèmes aussi complexes que dans le sous-sol, où les contraintes sont d'ord re tech n i q u e. Il est donc nécessaire que les mesure s d ' a c c o m p agnement à la ligne CEVA fassent l'objet d'études parallèles à celles menées sur la voie et les stations souterra i n e s .

Il y a lieu notamment d'accorder une grande importance au rab attement des lignes TPG ve rs les futures stations fe rrov i a i res. Le domaine publ i c, à prox i m i t é des émergences des ga res, dev ra ainsi accueillir les nouvelles infra s t ru c t u res des a rrêts. Même si ces modifi c ations n'intervenaient que dans le plan directeur des transports publics pour la période 2007-2010, elles doivent être étudiées a u j o u rd'hui, du fait de leurs conséquences sur le domaine publ i c.

Cinq lieux d'impact de la ligne peuvent être identifiés sur le terri t o i re de la Ville: la ga re des Eaux-Vives et ses ab o rds, la station de l'Hôpital, le fra n ch i s s e-ment de l'Arve, la station de Saint-Jean à réserver et Corn avin. Les enjeux diff è-rent évidemment d'un lieu à l'autre :

les plus importants se situent sur les terri t o i res concernés par les stat i o n s , non seulement en termes d'aménagement et de programmes, mais aussi en t e rmes de calendrier et d'inve s t i s s e m e n t s .

L o rs de l'ouve rt u re de la ligne, prévue en 2008, la Ville de Genève dev ra en e ffet avoir réalisé les aménagements du domaine public aux ab o rds des stat i o n s et être en mesure d'entrep re n d re la réalisation des constructions sur les terra i n s de lagare des Eaux-Vives.

Ces conditions imposent un calendrier qui laisse peu de place aux tergive rs a-tions, puisque les crédits des travaux sur vo i rie dev raient être acceptés au débu t de l'année 2006 et que le programme définitif re l atif aux logements et équipements à la ga re des Eaux-Vives dev rait être arrêté dans le même délai. La Vi l l e de Genève pourra ainsi entrep re n d re les travaux d'aménagement du domaine p u blic et le Conseil administratif disposera des éléments nécessaires pour dépo-

ser des demandes de crédits destinés à l'établissement des projets d'immeubl e s aux Eaux-Vives (par exe m p l e, concours pour la réalisation d'équipements communaux).

Cette situation amène le Conseil administratif à présenter une proposition de crédit pour l'ensemble des études nécessaires aux prises de décisions évo q u é e s dans un délai de trois ans au maximum, même si des incertitudes import a n t e s d e m e u rent en l'état actuel de ses info rm ations.

Les départements cantonaux ne sont pas encore engagés cl a i rement sur le c a l e n d rier et le financement des études d'adap t ation des réseaux TPG. Cette situation empêche un calibrage précis des études en charge de la Ville de G e n è ve, et dont les résultats sont nécessaires pour l'établissement des pro j e t s d ' a m é n agement du domaine publ i c.

Compte tenu des enjeux du dossier et des réori e n t ations successives qui seront pro b ablement nécessaires, le Conseil administratif tiendra le Conseil municipal régulièrement info rmé de l'état de la situation.

Le publ i c, en particulier la population directement concernée par ce pro j e t d ' e nve rg u re, sera également et de manière régulière info rm é e, cela par le biais de tous-ménages, de séances publiques avec exposition, etc.

C. Description des ouvrages par lieu

1. Gare des Eaux-Vives et tranchées couvertes

La ga re des Eaux-Vives sera souterraine avec un niveau des quais à env i ro n moins 16 mètres de pro fondeur et deux points d'accès depuis la surfa c e. L' i n f ra- s t ru c t u re se pro l o n ge ra en tra n chées couve rtes ve rs le tunnel sous le plateau de Champel et dans le couloir fe rrov i a i re en direction d'Ambilly.

Le site de la ga re des Eaux-Vives, de 5 hectares env i ron, est actuellement p ro p riété de l'Etat de Genève et sera cédé pour partie à la Ville de Genève dans le c a d re des éch a n ges fo n c i e rs liés au stade de la Praille (protocole du 14.01.1998).

La Ville entend pro fiter de ces terrains pour réaliser des équipements et du l ogement, tout en désencl avant les quart i e rs pro ches qui buttent sur l'actuel site fe rrov i a i re. La Ville sera alors pro p ri é t a i re d'un terrain «hors emprise ga re » d ' e nv i ron 27 000 m^2.

Les surfaces aménageables sur les tranchées couvertes sont par ailleurs considérables et constituent une extension potentielle de l'aménagement du domaine public.

Afin d'assurer la valorisation foncière de ces terrains, l'établissement d'une convention entre la Ville, les CFF et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) est en cours d'élaboration

a) Les études

La gare des Eaux-Vives fait partie d'un PAC (plan d'aménagement coordonné, selon la terminologie du plan directeur cantonal), avec une structure de collaboration Etat-CFF-Ville constituée en 2002.

Le PAC vise principalement à:

– la mise en place des infrastructures ferroviaires et la création d'une interface de transports collectifs;
–l'élaboration d'un projet d'aménagement en accordant une priorité aux espaces publics. L'objectif est l'élaboration d'un PDL (plan directeur localisé) à présenter au Conseil municipal en 2004.

Les études d'urbanisme en cours, qui s'ach è ve ront à la fin de 2003, doive n t p e rm e t t re de véri fier l'intérêt et la fa i s abilité de la combinaison de progra m m e s de logements, d'activités et d'équipements sur le site. Elles dev raient éga l e m e n t d é gager des principes d'accès et de distri bution pour l'interfa c e. Un ava n t - p rogramme communal a été défini selon les demandes de l'ensemble des départ e-ments municipaux, en particulier pour les besoins en équipements socioculturels. Ces études fe ront l'objet de concert ation et d'info rm ation auprès de la p o p u l ation et il ap p a rt i e n d ra au Conseil municipal d'indiquer ses pri o rités et ses choix lors de l'établissement du plan directeur localisé (PDL).

L' é l ab o ration du plan directeur constituera la seconde phase de planifi c at i o n et perm e t t ra d'engager les études d'aménagement du domaine public et d'assainissement. La présente demande de crédit re c o u v re cette deuxième phase.

La démarche du PAC peut être détaillée de la façon suivante:

Le projet de plan directeur localisé sera établi sur la base de la synthèse des études réalisées lors de la première phase. L'avancement du projet sera vérifié et discuté lors de séances de concertation et présenté au public dans des assemblées de quartier. Le PDL sera présenté au Conseil municipal d'ici à la fin de l'année 2004 et contiendra notamment les volets suivants:

– Schéma des réseaux, interface transports collectifs, circulation individuelle et mobilité douce.
– Urbanisation et affectations des parcelles (utilisation de l'espace au-dessus de la gare et des parcelles hors emprise CFF).

– Localisation des affectations en équipements à caractère local, cantonal et régional.
– Organisation de l'espace non bâti (dessertes internes, «places», prolongement des espaces bâtis).

Cette phase sera suivie d'études d'infrastructures d'assainissement et d'aménagement urbain qui feront l'objet de mandats d'études parallèles.

Un premier schéma d'aménagement urbain donnera les indications utiles à l'établissement d'un projet d'aménagement du site du tramway à rénover, en lien avec le projet CEVA, du carrefour des Eaux-Vives à l'avenue Pictet-de-Rochemont.

Ici, il s'agit de prendre en compte le réaménagement de surface du domaine public de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, de la rue de Savoie et de l'avenue Pictet-de-Rochemont / route de Chêne, de la rue de Chamonix, de la rue Godefroy et de la rue Frank-Thomas. Il s'agit également d'examiner la qualité des chemins piétonniers et cyclables dans l'environnement immédiat.

b) Coût des études du périmètre de la gare des Eaux-Vives

- Urbaniste	Fr.	250 000.–
- Architecte	Fr.	250 000.–
- Ingénieur civil	Fr.	570 000.–
- Spécialistes: géomètres, ingénieurs en transports, paysagistes et économistes	Fr.	330 000.–
Total secteur de la gare des Eaux-Vives	Fr.	1 400 000.–

2. Station Champel – Hôpital

Pour des raisons géologiques, la future halte sera située sous le plateau de Champel, à une profondeur de moins 26 mètres. Son éloignement par rapport aux lieux à desservir, en particulier les établissements hospitaliers et le CMU, nécessiterait la création d'une liaison souterraine par tapis roulant dont la faisabilité n'est pas encore assurée.

Une fois le choix des émergences défini, il conviendra d'aménager les cheminements piétonniers et pour les deux-roues afin d'améliorer l'accessibilité fine du quartier et la lisibilité des accès aux grands équipements.

Des aménagements complémentaires pour recevoir les modifications des lignes des TPG, l'implantation d'arrêts ou d'éventuels terminus seront vraisemblablement également à prévoir.

a) Les études

Deux études ont déjà été lancées afin de donner des informations préalables aux études d'aménagement du secteur.

Le DAEL et CEVA évaluent la faisabilité d'une liaison souterraine entre la future station et le CMU, ou sa future extension qui se réalisera selon un calendrier correspondant à celui de CEVA.

Le Service d'urbanisme a mandaté une agence d'urbanisme afin d'identifier les principaux impacts attendus pour le quartier et les critères à prendre en compte par les futures études d'aménagement.

Se basant sur une coordination des réseaux ferroviaires et des lignes de bus, il conviendra de réaliser un réseau de cheminements de qualité dans l'ensemble des quartiers de Champel et de la Cluse. Cette réflexion a déjà été amorcée dans le cadre de stages et le sera encore très prochainement.

La station devrait par ailleurs susciter de nouvelles vocations commerciales et de service nécessitant examen et propositions pour assurer une bonne intégration dans le quartier. Les espaces accessibles au public, en particulier le parc du plateau de Champel, devront être partiellement réaménagés.

b) Coût des études du périmètre de Champel-Hôpital

– Urbaniste	Fr. 50 000.–
– Architecte	Fr. 170 000.–
– Ingénieur civil	Fr. 100 000.–
– Spécialistes : géomètres, ingénieurs en transports, paysagistes	Fr. 180 000.–
Total secteur Champel – Hôpital	Fr. 500 000.–

3. Traversée de l'Arve

Le tracé émerge à mi-hauteur des falaises de Champel, il traverse l'Arve sur une passerelle et franchit, sous une butte artificielle, les installations sportives de la Ville de Carouge. En dehors des aspects de protection de site des falaises, la Ville de Genève n'est pas impliquée dans ce tronçon. Les aspects techniques (sortie du tunnel, consolidation de la falaise, maintien des chemins piétons au bord de l'Arve) seront à la charge de CEVA.

a) Les études

Pour la Vi l l e, il convient cependant d'étudier la possibilité d'une utilisat i o n de la passerelle par les piétons et les cy cles et leurs liens avec les réseaux sur le plateau de Champel et aux ab o rds des installations sport ives de Caro u ge.

b) Coût des études Traversée de l'Arve

– Etudes de faisabilité d'une liaison piétonne et cyclable. Fr. 50 000.–

4. Station de Saint- Jean

Une station RER a été prévue par les CFF ve rs la rue du Contrat - S o c i a l , intention fo rmalisée en 1994 par l'adoption du plan localisé de quartier N° 28 330. Cet arrêt ne fait pas partie des accords entre la Confédération, le Canton et les CFF et ne fait donc pas l'objet d'étude dans le cadre du ra c c o rd e-ment CEVA. L' a rrêt est cependant vivement souhaité par la population du quartier et des assurances ont été données pour qu'il reste techniquement réalisabl e une fois le bouclement réalisé.

a) Les études

Toute décision nécessitera des études: le plan localisé de quartier devra vraisemblablement être révisé et l'aménagement du domaine public devra être redéfini si la station se réalise.

b) Coût des études station de Saint-Jean

– Expertises: urbaniste, architecte, ingénieur Fr. 50 000.–

5. Gare de Cornavin

La réalisation de la troisième voie CFF depuis Coppet et la prolongation de la desserte passagers en direction de Lancy et de la gare des Eaux-Vives provoqueront des changements de distribution des quais à la gare de Cornavin et la création d'une voie supplémentaire du côté du centre-ville, jusqu'à la rue Bautte.

Cette voie en encorbellement fera l'objet d'une étude à la charge des CFF et d'un accord de la Ville de Genève, puisque une parcelle en sa propriété est concernée (école du boulevard James-Fazy).

a) Les études

Pour la Ville de Genève, les études dev raient ainsi se limiter au péri m è t re de la ga re afin d'assurer des liaisons de qualité entre les quais et les arrêts TPG ex i s-tants et prévus, dans le cadre des plans dire c t e u rs des places de Corn avin et de M o n t b rillant, ainsi que de la ga re de Corn avin, et dans le cadre de l'établ i s s e-ment du projet d'exécution du Tra n s p o rt collectif Mey ri n - C e rn, maintenant en cours.

Le ra c c o rdement entre le réseau régional, aux voies 5 et 1, et le passage de M o n t b rillant, le réseau de tra m way, est déjà ap p ro ché dans le cadre du plan d i recteur des places de Montbrillant et de Corn avin et de la ga re de Corn avin. Le p rojet de l'Etat de Genève dev ra tenir compte des dessins pro chainement en c o u rs pour le passage de Montbrillant et le Tra n s p o rt collectif Mey ri n - C e rn .

b) Coût des études de la gare de Cornavin

– Architecte et expertises Fr. 150 000.–

6. Concertation et information publique

Ce type de projet doit, par définition, faire l'objet d'une concertation et d'une coordination entre les différents acteurs publics et privés concernés.

Plan d'aménagement coordonné (PAC) de la gare des Eaux-Vives

Au fur et à mesure de l'avancement des projets, il est prévu, d'une part, des séances d'information et de concertation avec les riverains, associations locales et faîtières afin d'intégrer les différentes sensibilités dans la mise au point des projets.

D'autre part, des séances d'information publiques seront mises sur pied régulièrement afin de tenir la population au courant de l'avancement des opérations et de faire apparaître des souhaits ou des besoins.

Différents supports et moyens d'information seront mis sur pied, tels que tous-ménages, affiches, expositions, site internet, etc., et présenteront l'évolution du dossier. Pour ce faire, une ligne budgétaire de 80 000 francs a d'ores et déjà été intégrée dans le budget de fonctionnement du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour l'année 2003 et devra être reconduite pour les années suivantes.

Par ailleurs, une participation aux frais liés à l'information et à la concertation est attendue tant de la part de l'Etat de Genève que des CFF.

Station Champel-Hôpital, traversée de l'Arve, station de Saint-Jean et gare de Cornavin

Ces périmètres étant également concernés par le projet CEVA, des moyens d'information et de concertation doivent être prévus. Les moyens à mettre en œuvre seront sensiblement les mêmes que pour le PAC de la gare des Eaux-Vives, mais adaptés selon les périmètres et les acteurs. La somme requise est de 100 000 francs.

D. Récapitulatif et estimations des coûts

1. Gare des Eaux-Vives	Fr.	1 400 000.–
2. Station Champel-Hôpital	Fr.	500 000.–
3. Traversée de l'Arve	Fr.	50 000.–
4. Station de Saint-Jean	Fr.	50 000.–
5. Gare de Cornavin	Fr.	150 000.–
6. Concertation et information publique	Fr.	100 000.–
7. Frais	Fr.	50 000.–
Total	Fr.	2 300 000.–

E. Programme financier quadriennal

Cet objet n'est pas prévu au 20e programme financier quadriennal.

F. Charge financière

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur le crédit d'étude de 2300000 fr ancs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 505800 fr ancs.

G. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

La Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est bénéficiaire et gestionnaire du crédit d'étude.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan directeur cantonal approuvé par le Grand Conseil le 21 septembre 2001 et par le Conseil fédéral le 14 mars 2003;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 300 000 francs destiné aux études d'aménagements liés à la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) sur le territoire de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à cette dernière sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Le président. Tout d'abord, je demande à notre secrétaire M. Broggini de lire un communiqué de presse et de vous donner quelques explications préliminaires sur cet objet. Monsieur Broggini, vous avez la parole.

M. Roberto Broggini, secrétaire (Ve). Merci, Monsieur le président. Il s'agi t tout d'ab o rd d'une lecture d'un passage tiré du document «Projets d'actes légi s l at i f s et ex p l i c ations du Conseil fédéral concernant les mesures d'allégement 2003 du bu d get de la Confédération», daté du 28 mai 2003. Ce passage fi g u rant sous le titre «RER ge n evois (CEVA)». Je vous le lis: «Le traité de 1912 obl i ge la Confédération à relier la ga re de Genève - C o rn avin à Annemasse. La convention sur les pre s-t ations entre la Confédération et les CFF prévoyait un montant de 40 millions pour p o u voir commencer les travaux en 2006 et ga rantir la mise en service en 2008. Le n o u veau plan d'investissement ne contient plus de fonds pour le RER ge n evo i s . »

Il est apparu au bureau du Conseil municipal qu'il était opportun de relire le communiqué de presse du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), du 3 juillet 2002, il y a donc une année, intitulé: «Raccordement entre la gare de Genève-Cornavin et la frontière nationale près d'Annemasse (CEVA).»

Je vous le lis: «Lors de sa réunion du 3 juillet 2002, le Conseil fédéral a décidé, d'une part, d'approuver le protocole d'accord du 26 avril 2002 entre les

parties concernées (Confédération, Canton de Genève et CFF) par la mise en œuvre de la Convention de 1912 et, d'autre part, d'autoriser M. Kaspar Villiger, président de la Confédération, à signer ledit protocole d'accord.

»En effet, le 7 mai 1912, la Confédération et le Canton de Genève avaient signé une convention prévoyant, notamment:

– l'établissement et l'exploitation par les CFF d'une ligne de raccordement entre la gare de Cornavin et celle des Eaux-Vives, financée à parts égales par chacun des partenaires (Confédération, Canton, CFF);
– la remise aux CFF par le Canton de Genève de la ligne allant des Eaux-Vives à la frontière nationale près d'Annemasse dès que le raccordement Cornavin – Eaux-Vives serait réalisé.

»Du fait, tout d'abord, du déclenchement des deux guerres mondiales et de la crise économique qui a sévi entre les deux guerres, puis de la priorité accordée à d'autres projets ferroviaires (dont, en particulier, la construction de la ligne de l'aéroport), il n'a pas été possible de mettre intégralement en œuvre la convention de 1912. Toutefois, la validité de cette dernière a toujours été reconnue.

»Au cours de l'année 2000, le Canton de Genève a décidé de faire valoir ses droits et de demander la mise en œuvre complète de cette convention. Il est alors apparu que, les conditions ayant fortement changé depuis le début du siècle passé, il était nécessaire de redéfinir, dans un protocole d'accord entre les parties concernées, les modalités d'exécution de la Convention de 1912.»

Il sera remis également aux chefs de groupe un communiqué de presse de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats qui, à l'unanimité, le 16 février 2001, encourageait la réalisation de cette liaison ferroviaire.

M. Christian Ferrazino, maire. Comme vous, Mesdames et Messieurs, j'ai pris connaissance à l'instant des documents qui viennent d'être lus; si j'ai bien compris les dates, ceux-ci ne sont pas récents. Ils ne font que confirmer l'engagement tant des autorités fédérales que des autorités cantonales pour tenter de faire aboutir un important projet qui facilitera grandement l'accès au centre urbain.

Il est vrai que, par la motion M-317 que vous aviez déposée à l'époque, vous aviez souhaité être tenus informés régulièrement de l'évolution du dossier concernant le projet de liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA). Nous avions immédiatement donné suite à cette demande en faisant venir ici même M. Cramer et ses collaborateurs, pour présenter ce dossier qui, vous l'aviez constaté à cette époque, était encore plus complexe qu'on ne pouvait l'imaginer.

En effet, au-delà du problème du financement – sur lequel je reviendrai – il y avait un certain nombre de problèmes plus techniques concernant plusieurs départements cantonaux, particulièrement le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, de M. Moutinot, et le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, de M. Cramer, mais également, au premier chef, la Ville de Genève par rapport aux émergences des haltes RER. Je vous rappelle qu'il y avait en tout cas deux haltes RER qui nous concernaient au premier chef, celle de la gare des Eaux-Vives et celle du plateau de Champel-Hôpital, avec un certain nombre de problèmes que nous avions d'ailleurs évoqués ici, dans cette enceinte, avec M. Cramer et ses collaborateurs.

A ce moment-là, vous aviez constaté que, si le Canton se souciait beaucoup du tube qui devait passer de manière souterraine pour faire actionner ce RER, il se souciait moins, parce que ce n'était pas forcément sa préoccupation ni sa compétence réelle, des sorties de ce tube, en ce qui concernait le plateau de Champel et la gare des Eaux-Vives, alors que c'était, bien évidemment, la préoccupation première pour l'autorité municipale.

A partir de ce constat, j'ai demandé à mes services de préparer une demande de crédit d'études afin d'anticiper sur l'ensemble des études que nous allions être amenés à réaliser, que ce soit des études d'ingénieur, d'urbanisme, d'aménagements; enfin, elles sont nombreuses et elles sont présentées, succinctement il est vrai, dans le cadre de la demande de crédit de la proposition PR-292, qui, pour nous, est fondamentale pour précisément essayer d'atténuer l'impact de ce projet en surface, qui sera forcément important. Mais, encore une fois, je crois qu'on a déjà eu l'occasion de le dire ici, ce projet n'a de sens que si le RER est rapide, bien entendu, et qu'il permette de sortir facilement et rapidement aux endroits clés, car si vous arrivez à couvrir la distance Genève-Annemasse en onze ou douze minutes, mais que, depuis la sortie de la halte RER du plateau de Champel, vous mettez à peu près le même temps pour aller à l'Hôpital, cela ne devient plus très attractif. Je pense toutefois que nous serons à même de pouvoir y parvenir, mais faut-il encore que nous puissions étudier dans des délais suffisamment rapides ces différents aspects du dossier. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette demande de crédit devant le Conseil municipal.

Il est vrai – et je pense que c'est la raison d'être de la lecture des documents que nous venons d'entendre – que nous avons appris récemment que la Confédération, dans le cadre de ses coupes budgétaires, et les Chemins de fer fédéraux étaient tentés de remettre en question l'engagement financier qu'ils avaient pris sur la base de la Convention de 1912, qui lie la Confédération au Canton de Genève. Nous nous en sommes inquiétés. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls, puisque l'association Alp-Rail qui, soit dit en passant, est une association dont la Ville de Genève est membre, comme membre collectif, s'est exprimée à ce sujet par une conférence de presse la semaine dernière. Cette association a rap-

pelé l'importance de réaliser la liaison CEVA dans les délais, car je vous rappelle que l'ouverture du chantier est prévue pour 2005 selon les délais qui ont été donnés par le Canton et qui ont été confirmés ici même par M. Cramer et ses collaborateurs, mais que d'ici là, avant d'ouvrir le chantier, il y a tous les travaux à effectuer au niveau des études. Nous avons d'ailleurs une séance prévue en septembre – la date doit être fixée maintenant – dans le quartier des Eaux-Vives avec M. Moutinot et les différentes associations. Nos services respectifs avaient donc retenu d'organiser une séance de concertation sur la halte des Eaux-Vives au mois de septembre, il est donc maintenant nécessaire d'aller de l'avant.

Au-delà du financement fédéral qui semble, je ne dirai pas aléatoire, mais moins certain qu'il ne pouvait paraître précédemment, je vous rappelle que le Grand Conseil a voté – et le crédit est en force puisqu'il n'a pas fait l'objet d'un référendum – une participation financière de 400 millions de francs. Il y a donc déjà 400 millions de francs qui ont été votés par le Grand Conseil. Il est vrai que c'est un projet qui porte sur 900, 950 millions de francs, mais il appartient à la Confédération, car c'était l'accord qui avait été obtenu entre le Canton et la Confédération, de prendre à sa charge l'autre moitié des dépenses. Si d'aventure la Confédération devait revoir cette clé de répartition, vous avez compris qu'il appartiendrait prioritairement au Canton de négocier avec la Confédération, et non pas à la Ville de Genève.

Quant à nous, nous voulons être à l'heure au rendez-vous, raison pour laquelle nous avons pris sur nous de vous présenter ce crédit d'études qui, une fois encore, devrait nous permettre de pouvoir mener les études nécessaires. Pour calmer d'éventuelles inquiétudes, je terminerai en vous disant que nous n'engagerons pas ces études tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas une confirmation de la part du Canton, le cas échéant de la Confédération, sur le fait que le financement est garanti.

Préconsultation

M. Michel Chevrolet (DC). M. Ferrazino me rassure, puisque la France apparemment tarde à prendre le train Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse; c'est du moins ce qu'on pouvait lire il y a quelque temps dans la presse. Si la Suisse, Genève, démontre une nouvelle fois qu'elle est très motivée, très enthousiaste pour la réalisation du projet CEVA, au Parti démocrate-chrétien nous nous sommes demandé – et vous n'en avez pas beaucoup parlé, Monsieur Ferrazino – ce qu'il en est vraiment aujourd'hui du rôle de la France dans ce projet. Selon les dernières informations que j'ai prises cet après-midi, la France tarderait à investir dans ce projet.

Si cette liaison ferroviaire ne manque pas d'attrait pour notre groupe, puisqu'elle permettrait de désengorger le trafic transfrontalier devenu encore plus lourd depuis les accords bilatéraux, il n'en reste pas moins que nous sommes un peu devant un flou artistique, qui règne notamment du côté du financement français. On se demande donc si cette ligne CEVA finalement se réalisera, car si les Français de leur côté n'investissent pas, la ligne deviendrait caduque et elle ne déboucherait sur rien. Ce qui serait plutôt dommage.

Ce soir, nous, Parti démocrate-chrétien, accepterons le renvoi de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais il faudra qu'on nous prouve clairement que nous ne nous lançons pas dans cette aventure sans des garanties claires et précises, comme vous semblez nous le dire, Monsieur le maire, surtout que nous avons appris récemment que la Confédération semblerait vouloir faire des économies de ce côté-là également. Vous avez dit qu'il faudrait que nous soyons à l'heure, alors évidemment il ne faudrait pas rater le train, mais il ne faudrait pas aller plus vite que la locomotive non plus, parce que dans ce projet nous ne sommes que les wagons.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous prenons acte de la volonté du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de tout faire pour réaliser le réseau CEVA et de tout mettre en œuvre pour appliquer la Convention de 1912. Nous voyons donc venir avec beaucoup de plaisir cette proposition relative aux aménagements induits par la réalisation du réseau CEVA, car tout ce qui touche la mise en place de notre futur RER nous intéresse au plus haut point.

Nous avons très mal pris le report annoncé de la Confédération et nous nous élevons contre cette prédécision qui est de nature à retarder gravement sa construction et donc à empêcher Genève d'apporter une réponse durable au problème lancinant de la mobilité urbaine. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut envers et contre tout maintenir la proposition du Conseil administratif, afin d'envoyer un signe clair aux autorités fédérales et cantonales en ce qui concerne la volonté de la Ville de Genève de prendre sa part à la réalisation d'un RER performant et indispensable.

Nous avons toutefois, et après y avoir bien réfléchi, une proposition à faire au sujet de la procédure d'examen. Il nous semble que, pour l'unité de la matière, il vaudrait mieux renvoyer d'ores et déjà cette proposition à la commission des travaux, qui pourra ainsi vérifier si le crédit définitif répond bien aux objectifs définis dans le premier crédit d'études présenté. Nous proposons cette démarche, car il s'agit là d'un crédit d'études portant sur des travaux et non pas de l'examen d'un plan directeur ou localisé *stricto sensu.* C'est la raison pour laquelle nous demandons formellement le renvoi de cette proposition à la commission des travaux qui pourra ainsi avoir une vue d'ensemble sur ce dossier.

M. Michel Ducret (R). Il faut considérer l'importance extrême de l'impact sur l'urbanisme des péri m è t res concernés par la liaison fe rrov i a i re CEVA sur le t e rri t o i re de la Ville de Genève, et je parle d'une part de la station de Champel et s u rtout, d'autre part, du péri m è t re de la ga re des Eaux-Vives. Il faut éga l e m e n t tenir compte de l'énormité des dépenses que cela suppose pour notre Ville de G e n è ve. Qu'il s'agisse du term i nus des trains interr é gions venant de Lausanne et des trains régionaux venant de Nyon, ou que ces trains continuent plus loin, le p ro blème re s t e ra entier, il re s t e ra exactement le même en ce qui concerne la ga re des Eaux-Vives et la station de Champel. D'ailleurs, s'il y a d'énorm e s dépenses, il y a aussi un gain pour notre collectivité bien entendu.

Mesdames et Messieurs, nous sommes déjà en re t a rd en ce qui concerne les études et l'aménagement de ce péri m è t re. En effet, si le calendrier de M. le conseiller d'Etat Cramer était tenu, c'est-à-dire si la mise en service se fa i s a i t aux alentours de 2010, je vous dis que nous n'arrive rions pas au bout des études et des travaux à mener dans les délais; même si le délai est rep o rté pour 2015, il n'est pas trop tôt aujourd'hui pour commencer ces études. Par exe m p l e, dans le p é ri m è t re de la ga re des Eaux-Vives, qu'est-ce que cela suppose? Il fa u d ra commencer par la re c o n s t ruction complète du péri m è t re routier au bout de la ga re des Eaux-Vives, sur la route de Chêne, avec la création d'une véri t able place urbaine et d'une interface avec les lignes de tram, une future place de Chamonix, qui re m p l a c e ra complètement la rue du même nom, laquelle dispara î t ra du fait de cet aménagement. Plus tard, il fa u d ra passer au projet d'aménagement de la surfa c e, avec une nouvelle répartition des arrêts de tram dans tout le périm è t re: les arrêts «Amandolier» et «Chemin de Roches» dev ront pro b abl e m e n t d i s p a ra î t re pour être reconcentrés à l'arrêt «Gare des Eaux-Vives»; il fa u d ra p rocéder à la création de cheminements urbains tra n s ve rsaux, aménager une s o rtie de cette ga re du côté du chemin Fra n k - Thomas, et prévoir la re c o n s t ru c-tion des chaussées et de toutes les canalisations du péri m è t re.

Si ce programme-là ne justifie pas un début de crédit d'études dès aujourd'hui pour ces équipements, je ne sais pas ce qui justifie des crédits d'études! Ce sont des millions de francs, des années d'études et surtout de travaux qui sero n t , Mesdames et Messieurs, la partie visible de la liaison fe rrov i a i re CEVA, et cela est à la ch a rge de la Ville de Genève, ce que semble oublier parfois un peu l'Etat de Genève quand il fait ses programmes. L'étagement des dépenses de la Confé-d é ration, s'il devait surve n i r, nous donnera simplement un peu plus de temps pour souffl e r, pour préparer les plans correctement et pour étager un peu plus nos dépenses. Il est donc hors de question de re t a rder pour quelques raisons que ce soit les études sur ce péri m è t re. Les décisions de réalisation sont prises, la d ate pour passer à l'action est encore à affi n e r, mais on sait que cela viendra bientôt. En tout cas, la Ville de Genève doit être prête, et elle ne l'est pas!

M. Patrice Reynaud (L). L'un des préopinants a parlé de ne pas être derrière la locomotive, mais encore moins d'être devant celle-ci; en ce qui nous concerne, je dirai qu'il n'est pas davantage bon de mettre la charrue avant les bœufs. En l'occurrence, tel est le cas, et M. le maire nous l'a indiqué tout à l'heure, ne serait-ce qu'à la lecture du projet d'acte législatif et des explications du Conseil fédéral du 28 mai dernier, dès lors qu'il semblerait, à plus ample informé, que la Confédération, d'une part, mais également l'Etat français, d'autre part, ne soient plus aussi enclins que cela à participer au financement du projet CEVA.

A l o rs, qu'on ne s'y trompe surtout pas: les libéraux sont et ont toujours été pour le projet CEVA. To u t e fois, il est parfaitement clair qu'il ne peut être question d'engager des millions de francs, fût-ce à titre d'études, et ce nonobstant ce que notre collègue Michel Ducret a pu dire, sans pour autant être au moins partiellement, si ce n'est totalement, sûr de la véracité et surtout de l'encaissement à terme desdits financements. En conséquence – et, Monsieur Fe rrazino, vous l'avez vo u s - m ê m e plus ou moins induit tout à l'heure – quand bien même cette proposition pourra i t ê t re votée ce soir, elle serait en tout état de cause soumise à terme à ce que sera le bon vouloir des autorités confédérales d'une part et françaises d'autre part.

C'est pourquoi, afin de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, je proposerai au Conseil municipal de surseoir à toute décision et, en ce qui nous concerne, nous n'entrerons pas en matière quant au renvoi à quelque commission que ce soit de cette proposition.

M. Pierre Losio (Ve). Décidément, on entend des choses assez étonnantes sur le sujet qui nous occupe. Voilà un projet qui a pour mission et pour but principal de régler les problèmes de la mobilité dans l'agglomération genevoise. C'est un projet d'envergure, tel que notre canton en a peu connu jusqu'à aujourd'hui et il se trouve que la Ville, puisque son territoire est concerné, va être associée à ce projet. Je dois vous dire que je conçois mal qu'on puisse, à ce moment de l'avancement de la procédure et du début des travaux, prévus pour 2005, 2006, vouloir freiner le convoi.

On entend qu'évidemment on est pour le projet, mais qu'on n'entre pas en matière… Je ne pense pas qu'il est souhaitable que la Ville de Genève, le Conseil municipal, donne un tel message publiquement. Cela signifierait qu'il pourrait y avoir des failles, des désaccords ou qu'il pourrait y avoir une quelconque velléité de renoncer, ou de différer, ou de diluer un projet de cette envergure qui, nous en sommes certains, apportera des solutions au problème de la mobilité urbaine.

J'ai entendu tout à l'heure le préopinant du Parti démocrate-chrétien. L'autre jour, à la commission des finances, j'avais fait la remarque suivante à mon collègue Maudet quand M. Chevrolet avait appris par la presse que l'Etat français tar-

dait à investir dans ce projet, etc.: M. Chevrolet, lui qui est assez concerné, puisque, je crois, il en fait profession, devrait se méfier de ce qu'il y a dans la presse, car parfois cela risque d'être vrai. Monsieur Chevrolet, méfiez-vous!

Aujourd'hui, nous en sommes au point où la Ville de Genève est sollicitée. J'ai beaucoup apprécié l'intervention du Conseil administratif, de M. le maire Ferrazino, quand il nous dit que la Ville de Genève se doit d'être à l'heure. Effectivement, nous devons être prêts, nous devons voter ce crédit, l'envoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement et être disposés à faire le travail et à nous engager pour la partie de partenariat à laquelle nous sommes tenus et à laquelle nous adhérons, car il s'agit d'un projet important. M. le maire a également déclaré qu'il était évident que nous n'engagerions ces dépenses qu'au moment où nous aurions des assurances. En ce qui nous concerne, cette déclaration nous rassure, parce que nous aurions pu penser que ce crédit aurait pu devenir caduc à la suite de l'information que nous avons apprise de la Chancellerie fédérale. J'ai sous les yeux le protocole d'accord du 26 avril 2002; la Confédération est représentée par M. Villiger, le Canton de Genève par M. Cramer et les Chemins de fer fédéraux (CFF) par M. Weibel, président de la direction d'entreprise, et par M. Urech, vice-président et directeur de l'infrastructure.

Bien entendu, je ne connais pas aussi bien la procédure fédérale qu'un conseiller administratif qui siège ici et qui a fréquenté le Palais fédéral pendant quatre ans, mais je comprendrais mal comment l'autorité fédérale, ou même le souverain, pourrait, dans un vote, dans un débat budgétaire, rayer un engagement important sans consultation, sans prendre d'avis, sans informer des conséquences d'une décision qu'elle prendrait un partenaire avec qui le président de la Confédération a pris un engagement et conclu un protocole d'accord. D'autre part, les CFF aussi sont tenus de respecter cet accord. A l'article 11 de celui-ci, il apparaît quand même que l'Etat de Genève a déjà une dette de 35 à 40 millions de francs envers les CFF et que ces derniers réinvestiront cette dette dans les travaux. Il nous semble donc que cet accord signé par le président de la Confédération et par la direction des CFF ne peut pas être rayé d'un trait de plume.

L'argumentation qui voudrait nous expliquer que, pour le moment, on est tellement pour le projet qu'on n'entre pas en matière ne tient véritablement pas la voie de chemin de fer. C'est pour cela que nous vous invitons à renvoyer la proposition PR-292 du Conseil administratif à la commission de l'aménagement et de l'environnement, en étant conscients de l'enjeu qu'elle représente non seulement pour la Ville de Genève, qui est partenaire, mais pour l'agglomération genevoise et également transfrontalière.

Certes, du côté des Verts, nous avons constaté que toutes les associations environnementales ont soutenu fermement ce projet. Il n'en demeure pas moins que sur certains points techniques, certains points qui ont un impact sur l'environ-

nement, nous avons des observations à formuler et nous le ferons à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cela concerne notamment la suppression de la gare de Saint-Jean et, évidemment, le percement de la falaise de Champel et la traversée de l'Arve sur laquelle il sera nécessaire d'apporter des explications convaincantes. Renvoyons donc cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). En préambule, je tiens à apporter au nom du groupe socialiste un clair soutien au projet de liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse, plus communément appelé projet CEVA. En effet, il s'agit là d'un véritable défi qui nous est proposé pour donner corps, je devrais dire pour donner forme, à un projet transfrontalier. C'est une des raisons pour lesquelles, d'ailleurs, il faudrait faire respecter la convention, telle qu'elle a été présentée par M. Broggini tout à l'heure.

Par ce biais s'affirme très clairement l'opportunité de travailler sur le territoire et d'aller au-delà du seul aspect fonctionnel que représente ce projet de liaison. Il faudra trouver un fil conducteur permettant de tisser des liens entre les haltes projetées, les espaces publics et les potentiels de développement de l'ensemble du territoire concerné par ce projet. Cela devrait nous inciter d'ailleurs à faire preuve d'un esprit positif, plutôt que d'enterrer le projet avant même de se pencher sur celui-ci.

Plus particulièrement et plus modestement, la Ville de Genève pourra apporter sa contribution à ce projet d'envergure en ce qui concerne la gare des Eaux-Vives et ses abords, le secteur de l'Hôpital, le franchissement de l'Arve et le secteur de Cornavin. Nous ne pouvons donc qu'encourager les différents partenaires à apporter une attention particulière aux différentes échelles de questionnement allant des haltes, comme telles, à l'élaboration d'un plan directeur localisé pour le quartier des Eaux-Vives, en restant attentifs à l'articulation nécessaire entre le réseau RER, comme élément structurant d'une part, et les données du territoire d'autre part, comme le paysage et le bâti.

En ce sens, nous invitons le Conseil administratif à poursuivre dans le sens des objectifs exprimés dans la présente proposition, au demeurant fort bien explicités. J'espère, au nom du groupe socialiste, que les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, à laquelle nous renverrons cette proposition, pourront donner force et cohérence à ces mêmes objectifs, puisque ce projet territorial est, de fait, un projet social.

M. Christian Ferrazino, maire. Je crois que les positions des uns et des autres ont été données. C'est vrai, Monsieur Chevrolet, vous avez évoqué un point

sur lequel je ne m'étais pas arrêté, qui est la relation entre l'autorité genevoise et l'autorité française. Comme vous le savez, c'est un projet éminemment transfrontalier plus que régional, c'est vraiment, comme certains d'entre vous l'ont rappelé, un projet qui devrait faire d'Annemasse finalement la gare de Genève-Sud. Il est vrai que si nous, Genevois, avons intérêt à développer une gare à Annemasse, les Français aussi, mais pour d'autres raisons bien entendu. A partir de là, vous dites que nous ne sommes que des wagons. Eh bien, nous n'avons jamais prétendu autre chose, le projet CEVA n'est pas un projet que nous pilotons, mais il y a des wagons qui sont accrochés, d'autres qui ne le sont pas et, en ce qui nous concerne, nous souhaitons être des wagons accrochés à ce projet.

Monsieur Reynaud, vous dites que le groupe libéral n'est pas contre ce projet, mais qu'il s'abstiendra. Il ne s'agit que du groupe libéral genevois, parce qu'aux Chambres fédérales mon collègue Patrice Mugny me rappelait de manière pertinente tout à l'heure que le groupe libéral, lui, s'oppose à ces projets en votant systématiquement toutes les coupes des CFF, qui ont pour conséquence qu'il faut bien réduire l'enveloppe quelque part. A un moment donné, on ne peut pas avoir un discours – qui pourrait être considéré comme un peu hypocrite – consistant à dire: «On est tout à fait pour ce projet, mais on ne vous donne pas l'argent pour le faire.» Si on est pour, il faut donner le financement, si on est contre, alors on le dit, on a le courage de ses idées, on est logique et on ne donne pas le financement. Au niveau des autorités municipales, que cela soit le Conseil administratif ou le Conseil municipal, nous souhaitons donner un message clair: nous sommes pour le projet CEVA et nous votons le financement pour pouvoir parvenir à le réaliser. Voilà le message que nous vous demandons de donner ce soir en votant ce projet.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et 2 abstentions).

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, nous renonçons au renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (quelques abstentions des libéraux).

6. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 611 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création ou la transformation de restaurants scolaires, dans les écoles des Allières, de Contamines, Ferdinand-Hodler et des Genêts (PR-293).

1. Préambule

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est responsable de la mise à disposition, des associations de cuisines et restaurants scolaires, des locaux et du matériel nécessaires à l'organisation des repas pour les enfants des écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève. La constante augmentation des demandes de ces dernières années requiert une recherche permanente de nouveaux locaux, voire l'adaptation de surfaces existantes, afin de garantir un service de repas répondant aux besoins et aux conditions d'hygiène, de confort et de sécurité relatifs aux enfants. Les premiers chiffres de l'année scolaire 2002/2003 tendent à montrer un accroissement des repas de près de 20% par rapport à la rentrée précédente.

Les interventions prévues seront réalisées après consultation de la Division de l'aménagement et des constructions, en particulier pour les questions relevant de la conservation du patrimoine et du concept énergétique. Chaque fois que cela sera possible, l'architecte concepteur du bâtiment sera associé aux travaux.

2. Exposé des motifs

La mise à disposition de réfectoires en suffisance pour l'accueil des enfants aux repas de midi est une recherche constante de la Ville de Genève. Plusieurs projets sont à l'étude permettant soit la mise à disposition de nouveaux restaurants (école de Contamines), soit une extension pour l'accueil d'enfants supplémentaires (école des Allières), soit des travaux plus légers améliorant le confort de l'ensemble des usagers scolaires (école des Genêts) ou leur permettant de servir des repas en liaison froide (école Ferdinand-Hodler).

Ces surfaces supplémentaires constituent l'assurance, pour les parents qui confient leurs enfants aux institutions, de disposer des meilleures conditions pour des activités non seulement culinaires ou de garde mais également pédagogiques et d'apprentissage social. C'est également la garantie d'avoir des moments de repos plus importants, grâce à un seul service (plus de temps à table) et moins de distance à parcourir, pour des enfants disposant de peu de temps pendant la pause de midi.

Dans ce contexte, le Service des écoles et institutions pour l'enfance propose différents projets visant à ces améliorations.

3. Projets

3.1 Contamines: aménagement d'un restaurant scolaire et d'un office de remise en température

Descriptif des travaux et acquisitions

Actuellement, une cinquantaine d'enfants de l'école de Contamines se déplace chaque jour au restaurant scolaire de l'école Le-Corbusier. De même, l'école de Roches toute proche envoie quotidiennement une trentaine d'enfants dans ce même restaurant. Les élèves concernés doivent parcourir une distance de plus de 700 mètres pour se rendre au restaurant scolaire depuis leur école. Enfin, la fermeture de l'école Bertrand pour les besoins d'une crèche va inévitablement reporter des élèves sur l'école de Contamines et, par conséquent, sur les besoins localisés de restauration scolaire.

La réalisation de ce restaurant permettrait également de libérer de la place dans l'école Le-Corbusier, directement concernée par d'éventuels afflux de nouveaux petits résidents des quartiers de la zone de développement. En effet, ceux-ci sont susceptibles de devoir faire face, indirectement et à plus ou moins brève échéance, à de nouveaux habitants issus des projets de construction.

La disponibilité d'aménager deux classes du rez de l'école en restaurant scolaire avec un office de remise en température permettrait l'accueil d'une centaine d'enfants pour le repas de midi, dans de bonnes conditions et sans les déplacements réduisant leur temps de pause.

L'adaptation des locaux en vue de la création d'un restaurant scolaire comprend les travaux suivants:

- L'installation d'un office de remise en température comprenant un four de remise en température, une chaîne de lavage, une hotte de ventilation (débouchant en toiture), une friteuse double, un frigo et un congélateur, une cuisinière type ménage, divers plans de travail et volumes de rangement ainsi qu'une amenée d'eau, d'électricité et la création des écoulements. La création d'une ventilation avec canal d'évacuation en toiture.
- Le rafraîchissement des peintures et la pose de faïence et de carrelage dans les locaux concernés.
- Les travaux de menuiserie, d'électricité et de ventilation.

– La mise en place de sanitaires.
– La fourniture du mobilier, de la vaisselle et du matériel de transport nécessaire.

Estimation des coûts	*Fr. (TTC)*
Honoraires de l'architecte concepteur	3 000.–
Maçonnerie	12 500.–
Sanitaire	31 600.–
Faïence – carrelage	18 000.–
Electricité	21 000.–
Taxes Services industriels	10 650.–
Transformation tableau électrique	2 000.–
Peinture	10 000.–
Faux plafonds	9 000.–
Menuiserie	8 000.–
Ventilation	7 500.–
Equipement cuisine	60 000.–
Equipement restaurant	36 900.–
Nettoyage fin de chantier	2 000.–
Total	232 150.–
Arrondi à	**232 000.–**

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2002 pour la réalisation en 2003.

Délais des travaux

Les demandes d'autori s ations sont en cours de préparation et seront déposées au DAEL dans le courant du printemps 2003. Le début des travaux est prévu dès l'obtention de ces autori s ations de constru i re, sous réserve de l'obtention du crédit. Une rapide réalisation des travaux nécessaires est souhaitée pour que le r é fe c t o i re soit mis à la disposition des enfants, si possible à la rentrée de janv i e r 2004.

Référence au programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet ne figure pas au 20e PFQ.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie:

– Chauffage:
  cette réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.
– Eau:
  l'augmentation de la consommation a été estimée à environ 2000 fr ancs par an.
– Electricité:
  l'augmentation de la consommation a été estimée à environ 8 000 francs par an.

Total du budget prévisionnel d'exploitation: 10000 fr ancs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

3.2 Allières : agrandissement du restaurant scolaire

Descriptif des travaux et acquisitions

Le développement urbain lié à la gare des Eaux-Vives va nécessiter, à terme, de nouveaux équipements pour l'accueil des enfants et notamment des lieux pour les repas de midi. L'école des Allières, qui est déjà équipée d'un restaurant scolaire, va donc devoir répondre, en plus d'une situation actuelle de saturation, à un accroissement des besoins en surfaces de réfectoires pour les enfants.

Le re s t a u rant scolaire va s'étendre sur l'actuelle salle de ry t h m i q u e. Cela va nécessiter le déplacement de cette activité dans une salle située à prox i m i t é . O u t re l'augmentation des surfaces pour les repas, ces travaux vont améliorer la s é c u rité, notamment en ce qui concerne les accès ve rs l'ex t é ri e u r. Par ailleurs, la ve n t i l ation existante sera adaptée aux ex i gences actuelles en débouchant par la toiture.

Estimation des coûts	*Fr. (TTC)*
Honoraires de l'architecte concepteur	3 000.–
Maçonnerie	22 800.–
Sanitaire	12 000.–

Faïence – carrelage	8 325.–
Electricité	5 000.–
Peinture	15 300.–
Parquet	10 650.–
Menuiserie	21 300.–
Sono H.P.	4 000.–
KORK	4 830.–
Equipement restaurant	20 810.–
Nettoyage fin de chantier	2 000.–
Total	130 015.–
Arrondi à	**130 000.–**

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2002 pour la réalisation en 2003.

Délais des travaux

Les demandes d'autorisations sont en cours de préparation et seront déposées au DAEL dans le courant du printemps 2003. Le début des travaux est prévu dès l'obtention de ces autorisations de construire, sous réserve de l'obtention du crédit.

Une rapide réalisation des travaux nécessaires est souhaitée pour que le réfectoire soit mis à la disposition des enfants, si possible à la rentrée de janvier 2004.

Référence au programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet ne figure pas au 20e PFQ.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie:

– Chauffage:
  réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.
– Eau:
  l'augmentation de la consommation a été estimée à environ 2000 fr ancs par an.

– Electricité:
  l'augmentation de la consommation a été estimée à environ 1000 fr ancs par an.

Total du budget prévisionnel d'exploitation: 3000 fr ancs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

3.3 Genêts: travaux d'isolation phonique du restaurant scolaire

Descriptif des travaux et acquisitions

Dès sa construction, l'école des Genêts prévoyait l'aménagement d'un restaurant scolaire équipé d'un office de remise en température. Ces locaux étaient initialement destinés à une salle polyvalente comprenant également une aula. L'acoustique, bien qu'adaptée aux usages indiqués, se révèle trop bruyante dans le cadre du réfectoire avec des enfants en grand nombre à l'occasion des repas de midi. Cette situation est difficilement supportable pour des petits, pour lesquels le repas devrait constituer un moment de détente et de socialisation. Les travaux prévoient des transformations des meubles existants ainsi que des aménagements phoniques fixes et mobiles, permettant d'assurer un confort adaptable aux différents usages de cette salle.

Estimation des coûts	*Fr.*
Eléments à roulettes	8 760.–
Transformation des meubles existants (écrans phoniques, renforcements)	6 980.–
Panneaux phoniques	17 280.–
Total	33 020.–
TVA	2 510.–
Total TTC	35 530.–
Arrondi à	**36 000.–**

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2002 pour la réalisation en 2003.

Délais des travaux

Le début des travaux est prévu dans le courant du printemps-été 2003, sous réserve de l'obtention du crédit.

Référence au programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet ne figure pas au 20e PFQ.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Aucune plus-value n'est attendue sur le budget prévisionnel d'exploitation.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

3.4 Ferdinand-Hodler: installation d'un office de remise en température dans le restaurant scolaire

Descriptif des travaux et acquisitions

Le 2 avril 2001, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a mis en place de toute urgence un restaurant à l'école Ferdinand-Hodler, dans des locaux parascolaires existants. Cette décision faisait suite à l'accroissement du nombre de repas, auquel le dispositif mis en place pour l'accueil des enfants ne pouvait plus répondre (Armée du salut, Fondation Pro à la cafétéria du collège de Candolle). Dès son ouverture, ce réfectoire, aménagé dans un local parascolaire, a accueilli une cinquantaine d'enfants. Par ailleurs, à cette époque, un groupe d'élèves de l'école Saint-Antoine prenait ses repas à la Taverne de la Madeleine; pour des raisons de sécurité des locaux, cette solution a été abandonnée et ce groupe d'enfants a rejoint le nouveau réfectoire de Ferdinand-Hodler, dès le 4 mars 2002, en occupant une nouvelle salle adjacente, équipée en conséquence.

Aujourd'hui, il devient impératif d'ajouter un office de remise en température à ce réfectoire, cela afin de permettre la livraison des repas en liaison froide et, par conséquent, de proposer un choix plus complet de repas, ce que la livraison en liaison chaude ne permet pas. Le nombre de repas servis quotidiennement dans ce restaurant aujourd'hui se situe autour des 90. La ventilation se fera en toiture selon le dispositif existant.

Estimation des coûts

Office de remise en température	Fr. (TTC)
Honoraires d'architecte	3 000.–
Appareillage cuisine	70 000.–
Maçonnerie	15 000.–
Installation sanitaire	10 000.–
Installation électrique	21 000.–
Taxes Services industriels	11 000.–
Matériel de transport de repas (complet)	6 626.–
Création des W.-C. et d'une douche pour l'employée de cuisine selon les exigences du DAEL	40 000.–
Divers et imprévus	1 374.–
Total	**178 000.–**

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2002 pour la réalisation en 2003.

Délais des travaux

Les demandes d'autorisations sont en cours de préparation et seront déposées au DAEL dans le courant du printemps 2003. Le début des travaux est prévu dès l'obtention de ces autorisations de construire, sous réserve de l'obtention du crédit. Une rapide réalisation des travaux nécessaires est souhaitée pour que la totalité du réfectoire soit mise à la disposition des enfants, si possible à la rentrée de janvier 2004.

Référence au programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet ne figure pas au 20e PFQ.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie:

– Chauffage:
  cette réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.
– Eau:
  l'augmentation de la consommation a été estimée à environ 2000 fr ancs par an.

– Electricité:
  l'augmentation de la consommation a été estimée à 8000 fr ancs par an.

Total du budget prévisionnel d'exploitation: 10000 fr ancs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de transformation est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

4. Charge financière globale

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités se montera à 134 400 francs.

5. Récapitulation des coûts

1. Restaurant scolaire de l'école de Contamines	232 000.–
2. Restaurant scolaire de l'école des Allières	130 000.–
3. Restaurant scolaire de l'école des Genêts	36 000.–
4. Restaurant scolaire de l'école Ferdinand-Hodler	178 000.–
Sous-total	576 000.–
Prestation du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion) 5% de 576000.–	28 800.–
Pas d'intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à 6 mois.	
Total du crédit	604 800.–
Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève 1% du crédit	6 100.–
Total	610 900.–
Arrondi à	**611 000.–**

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 61100 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création ou la transformation de restaurants scolaires, dans les écoles des Allières, de Contamines, Ferdinand-Hodler et des Genêts.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 611000 fr ancs.

Art. 3. – Un montant de 6100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2008.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M. Alain Marquet et Mme Monica Huber Fontaine, renvoyée en commission le 15 novembre 2000, intitulée: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève» (M-120 A)[1].

Rapporteur: M. Guy Savary.

La commission des travaux, sous la présidence de M. Alain Dupraz, a siégé à deux rep rises pour étudier la motion dont nous rappelons le texte ci-dessous.

Que Mme G u e n eve re Pay ch è re soit re m e rciée pour la bonne tenue des notes de séance.

---

[1] «Mémorial 158e année»: Développée, 2252.

Rappel de la motion

Considérant:

– que la Ville de Genève doit participer à une politique dynamique de diversification de l'origine de l'énergie qu'elle utilise;
– que cette politique doit soutenir les recours aux énergies renouvelables;
– qu'il existe maintenant des possibilités de production photovoltaïques incluses dans des éléments d'architecture tels que les tuiles de toit;
– que ces éléments peuvent désormais parfaitement s'intégrer dans l'architecture sans porter atteinte au patrimoine;
– que ces possibilités pourraient être utilisées sur les toits genevois;
– que des expériences réussies se multiplient,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de privilégier le recours à des matériaux innovants tels que les tuiles solaires lors de la rénovation ou de la construction des bâtiments appartenant à la Ville.

Audition de M. Alain Marquet

La demande de cette motion reste simple, à savoir que la Ville de Genève, en cas de constructions nouvelles ou de rénovations, envisage d'intégrer des matériaux innovants sous forme de panneaux solaires ou de tuiles solaires.

En Allemagne, on a ainsi obtenu une moyenne de 25 watts par habitant.

A Genève, une telle installation pourrait, par exemple, être envisagée sur la salle de gymnastique du centre sportif du Bois-des-Frères. En cas de non-besoin sur place, l'énergie produite serait injectée sur le réseau ordinaire. La ville représente un lieu idéal pour de telles réalisations.

En effet, le lieu de production est le même que l'endroit de consommation, d'où une perte d'énergie infime. La technologie actuelle est parfaitement maîtrisée et la performance énergétique des matériaux se révèle satisfaisante.

En bref, notre municipalité pourrait tendre à une certaine indépendance énergétique.

Les installations ont une durée de vie moyenne de vingt-cinq ans; la Suisse en compte 40 000 (chiffre 2000). A préciser que les tuiles solaires ressemblent à des tuiles ordinaires.

Le coût de l'installation ou de la dépose est plus bas que d'autres moyens de production d'énergie.

Répondant à des questions de commissaires, M. Marquet déclare qu'en comparaison des tuiles solaires les capteurs souples incarnent une technologie relativement récente et qu'elle comporte des défauts.

La première réalisation date de mai 1999. Il faudrait obtenir un bilan de cette innovation.

Un membre de la commission estime qu'on ne peut pas s'opposer à des économies d'énergie et qu'il faudrait demander à M. Macherel l'évolution des coûts et des techniques en la matière.

Un autre commissaire juge que c'est le rôle de la Ville de Genève de prévoir l'introduction de cette nouvelle technologie.

En ce qui concerne les coûts, M. Marquet annonce que le prix des tuiles varie entre 11,50 et 13 francs la pièce et, une fois posée, entre 13 et 17 francs.

Un commissaire rappelle que les Services industriels de Genève (SIG) favorisent les énergies renouvelables: hydrauliques, biomasse et solaire. Les SIG sont enclins à racheter l'énergie solaire plus chère pour l'injecter dans le réseau.

Finalement, la commission des travaux accepte l'audition de M. Macherel par 5 oui (3 L, 2 DC), 4 non (2 Ve, 2 S) et 3 abstentions (2 R, 1 AdG/TP).

Audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie, et de M. Gennaro Miele, ingénieur-électricien

Actuellement, 90% de l'énergie sont produits par des sources non renouvelables. Il s'agit donc de promouvoir des sources alternatives, dont le programme solaire. La Ville de Genève tient une politique de ce genre depuis une vingtaine d'années.

A l'époque, il s'agissait de résoudre la crise pétrolière. La préoccupation concernait surtout le solaire thermique; notre commune comptabilise 33 installations de ce type, d'où 120 tonnes de pétrole économisées.

En ce qui concerne le photovoltaïque, la Ville de Genève arrive dès à présent à une politique d'investissement.

L'énergie solaire est décrite, en général, comme abondante, renouvelable, non polluante et gratuite. Selon M. Macherel, toutes ces affirmations ne se vérifient pas: abondante, oui; renouvelable, aussi; non polluante, oui, mais pas au niveau de la production des installations; gratuite, en tout cas pas. Il existe un déphasage temporel (on n'en a pas l'utilité au moment où l'énergie est produite), spatial (besoin rare sur le lieu de production) et qualitatif. A Genève, réception d'environ 1200 kwh par m^2.

Le programme de Suisse-Energie fixe comme objectif pour l'an 2010: 0,1% de la consommation produite par l'énergie solaire. Pour atteindre ce but, la Ville de Genève devrait investir 600 000 francs par année.

En ce qui concerne le financement, il existe des subventions fédérales et cantonales, qui se montent à environ 5 francs par watt.

M. Miele présente des projets de la Ville de Genève.

Une installation est réalisée à l'école de l'Europe (depuis 1998). Deux projets sont planifiés sur l'avant de toits: l'un sur un terrain d'aventure, l'autre sur la crèche de Chateaubriand.

Actuellement, on réinjecte dans le réseau l'électricité obtenue par les cellules photovoltaïques.

Les panneaux photovoltaïques commencent à se substituer aux tuiles; ils sont aussi étanches et plus résistants que les tuiles.

Questions des commissaires

Quel est le prix de rachat pour le courant réinjecté? Il est répondu qu'il existe deux variantes:

Si subvention: 0,65 franc.

Bourse solaire: entre 0,90 et 1 franc.

L'électricité fournie par l'école de l'Europe est rachetée 1 franc le kw par les SIG, afin de la transférer dans le réseau.

Quel type d'immeuble se prête-t-il le mieux à ce genre d'installation? Il faudrait prévoir du solaire thermique là où il y a de la consommation d'eau chaude. Quant au photovoltaïque, pas d'obligation de le relier à la consommation directe.

La Ville de Genève est-elle au courant des recherches de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, qui vise à produire des cellules photovoltaïques transparentes? M. Macherel répond oui; le brevet a été acheté par une firme allemande, mais on en est encore au stade de la recherche; il subsiste des problèmes de rendement. Néanmoins, il est certain que la transparence permettra une intégration meilleure.

Quid du vieillissement des installations? Il faut constater une baisse de rendement dans le temps. Le recul suffisant manque au niveau du photovoltaïque, mais il ne devrait pas surgir de problèmes, vu la solidité du matériau. Par contre, le thermique est soumis à de très fortes contraintes suite aux intempéries et aux

écarts de température. Les premiers cadres en tôle ont posé question. Au niveau de l'exploitation, les frais de détartrage peuvent coûter cher. Toutefois, la science progresse sans discontinuer. La garatie des fabricants est de vingt ans pour le photovoltaïque; on peut donc estimer l'investissement valable pour le même nombre d'années.

Discussion

Un commissaire se déclare satisfait de cette motion, d'autant plus que, dans le temps, M. Macherel se montrait réticent par rapport au photovoltaïque, vu les coûts élevés. Ces derniers ont baissé, ce qui donne un nouvel essor au contenu de cette motion.

Un autre membre de la commission se demande si la motion est vraiment utile, puisque le Conseil administratif a déjà pris des mesures. Un commissaire estime qu'il s'agit de donner un signe politique au Conseil administratif et à l'administration communale.

Vote

Par 10 oui (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 1 non (L) et 3 abstentions (2 R, 1 L), la commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver la motion M-120.

Quatre annexes.

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). Je prends la parole brièvement pour dire que nous sommes satisfaits des conclusions que la commission des travaux a apportées à l'étude de cette motion, même si ces conclusions, sous la forme du rapport, nous parviennent bien tardivement après ladite étude.

Vous savez que les Verts ont régulièrement – vous me permettrez l'expression – poussé à la roue en ce qui concerne les possibilités pour la Ville de s'impliquer dans la production d'une énergie renouvelable. C'était le cas pour cette proposition qui était présentée à l'étude de la commission. Nous avions poussé à la roue, je le répète, lorsqu'il s'était agi de proposer que la Ville puisse participer à la «bourse solaire», telle qu'elle était proposée par le Canton il y a un an et demi ou deux ans. Maintenant, nous nous réjouissons de voir entreprendre rapidement, puisque M. Macherel, semble-t-il, est en train d'étudier des propositions dans ce sens, des travaux qui permettront d'inclure des matériaux innovants sur les toits de Genève.

Dans certaines collectivités, le problème de la résistance – dirons-nous – s'était posé du fait de l'impact patrimonial possible sur les bâtiments qui seraient équipés, par exemple, de tuiles solaires. Il se trouve que de nombreuses collectivités en Suisse sont passées outre, je prendrai comme exemple la Ville de Berne, parce que cela ne posait aucun problème en termes de patrimoine, que ces tuiles étaient parfaitement intégrables aux toits; elles sont d'ailleurs tout à fait intégrables aux toits genevois, puisqu'elles sont comparables aux ardoises utilisées sur les toits les plus typiques de notre ville.

Nous nous réjouissons donc de voir arriver rapidement une proposition du Conseil administratif, qui inclue la proposition qui était faite dans la motion M-120 que j'avais eu l'honneur de vous présenter il y a quelque temps déjà.

M. Georges Queloz (L). Voilà un projet de motion évidemment présenté par les Verts en période électorale. On pouvait s'y attendre!

Malheureusement, le handicap est que le chef du Service de l'énergie, M. Macherel, à qui on ne peut qu'adresser des compliments – on voudrait être plus «vert» que lui et penser plus vite que lui – est très attentif à tous les aspects de la question et que, lors de son audition, il s'est exprimé comme suit, selon ce que le rapporteur écrit: «L'énergie solaire est décrite, en général, comme abondante, renouvelable, non polluante et gratuite. Selon M. Macherel, toutes ces affirmations ne se vérifient pas: abondante, oui; renouvelable, aussi; non polluante, oui, mais pas au niveau de la production des installations; gratuite, en tout cas pas.» M. Macherel est donc attentif au sujet et se préoccupe de ses sources d'économie d'énergie.

En ce qui concerne les subventions, dans le rapport il est écrit que la subvention se monte environ à 5 francs par watt. Je pense que c'est une erreur et qu'il s'agit de mégawatt, sinon il faudrait saisir cette occasion, c'est certain.

Cela dit, cette motion est un camouflet à quelqu'un à qui on envoie régulièrement des compliments, parce qu'il est vrai que M. Macherel fait très bien son travail. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas cette motion.

M. Pierre Maudet (R). Je dirai quelques mots pour vous expliquer la position du Parti radical, qui, contrairement au vote de ses commissaires qui se sont abstenus lors des travaux de commission, approuvera les conclusions de ce rapport. Pourquoi? Parce que nous avons une autre lecture que M. Queloz des propos de M. Macherel. Nous estimons qu'en matière de politique énergétique il est aujourd'hui irresponsable de s'asseoir et d'attendre. Nous devons impérativement envisager de nouvelles possibilités de nous approvisionner en énergie et cela passe par les énergies renouvelables, parmi lesquelles le solaire, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises dans le cadre de la politique globale du Parti radical en matière énergétique. Je le redis ce soir, et cela doit se faire par le biais d'expériences pilotes, qui sont notamment menées par des collectivités publiques.

C'est pourquoi nous faisons la lecture suivante du rapport. On a cité à l'instant les propos de M. Macherel, qui dit qu'effectivement l'énergie solaire est renouvelable, qu'elle est certes non polluante, mais qu'elle n'est pas abondante. Eh bien, il est impératif aujourd'hui, je dirai même, *hic et nunc*, de développer des programmes de recherche pour faire en sorte que cette énergie, au même titre que d'autres énergies renouvelables, non polluantes, puissent être développées en grande quantité. Nous savons toutes et tous que l'énergie nucléaire n'est pas viable au-delà de quarante ans, que l'uranium, dont les réserves s'appauvrissent, nous annonce un avenir peu radieux du point de vue énergétique et que, à ce titre-là, la Ville de Genève peut jouer un rôle moteur.

C'est pourquoi, pour inciter à cette recherche de nouvelles énergies, nous, groupe radical, pensons qu'il faut soutenir les conclusions de ce rapport, tout en étant conscients que cela générera des coûts. Mais ce sont des coûts que nous nous épargnons peut-être pour l'avenir, parce que le jour où nous n'aurons plus l'énergie assurée par les modes traditionnels – je citais le nucléaire il y a un instant, il y en a quelques autres que je pourrais citer également – à ce moment-là nous serons embêtés, parce que nous devrons du jour au lendemain réapprovisionner ou assurer l'approvisionnement énergétique de tout un pays, d'un canton, d'une ville par des moyens sur lesquels nous n'aurons pas investi.

C'est la raison pour laquelle, je le répète, le groupe radical votera les conclusions de ce rapport.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, à l'image des radicaux tout à l'heure, va soutenir et voter les conclusions de ce rapport dans la mesure où, effectivement, en termes de politique énergétique, il nous faut aller de l'avant. Il faut viser le plus rapidement possible à une indépendance et à une autonomie pour notre pays et aussi pour notre commune. Il va de soi que, vu les progrès technologiques et le coût actuel de ce type de matériel, il nous faut nous équiper et équiper, à titre d'exemple, les immeubles de la Ville de Genève. Enfin, c'est répondre aux exigences même de l'Agenda 21. C'est pour ces bonnes raisons que le groupe socialiste votera les conclusions de ce rapport.

M. Damien Sidler (Ve). Mesdames et Messieurs, je dirai juste quelques mots pour relever que le temps a passé depuis le dépôt de cette motion et que beaucoup de choses indiquées dans ce rapport ont changé, notamment au niveau du subventionnement et du prix de l'énergie solaire. Les prix ont baissé, ce n'est plus 90 centimes ou 1 franc le kW, c'est en dessous, on atteint maintenant 80 centimes le kW et je pense que cette tendance à la baisse va encore continuer. Il est donc vraiment important d'opter pour cette énergie. De plus, les objectifs du Canton qui ont été fixés pour 2010 pourraient être atteints plus rapidement que cela a été planifié, c'est-à-dire dès 2005, si tout le monde s'y met.

Bien entendu, il ne suffit pas de produire de l'énergie solaire, il faut aussi la consommer, et cela a un coût. D'ailleurs, M. Macherel l'a bien compris, puisqu'il a proposé, lors de l'étude d'un autre objet, que la Ville s'alimente aussi avec de l'énergie renouvelable au même titre qu'elle devenait productrice d'électricité. Je pense que les deux motions font un tout et qu'il faut évidemment voir cela dans une balance globale.

M. Christian Ferrazino, maire. Pour rassurer M. Queloz, je dirai que les propositions faites dans la motion M-120 ne vont pas du tout à l'encontre de la politique menée par M. Macherel, sinon cela irait à l'encontre de la politique menée par celui qui vous parle et je n'ai pas du tout l'impression que tel est le cas, bien au contraire. Je peux vous dire, pour en parler régulièrement avec M. Macherel depuis maintenant quatre ans, qu'au départ il n'y avait pas beaucoup d'énergie – c'est le cas de le dire – qui était mise pour développer des projets dans le photovoltaïque, parce que les calculs au niveau de l'investissement, du rendement financier, etc., faisaient que certaines autres priorités, selon ce que M. Macherel avait établi, avaient été retenues. L'argent étant limité, il fallait faire des choix et nous avions plutôt opéré d'autres choix.

Maintenant, une chose n'a pas encore été dite, c'est que le coût de l'investissement a diminué et que, au niveau du rapport qualité/prix obtenu avec ce type d'énergie là, c'est beaucoup plus défendable qu'auparavant. C'est la raison pour

laquelle nous sommes prêts à développer un certain type de projets. Mais, rassurez-vous, si les projets proposés sont considérés comme non rentables ou pas souhaitables, nous ne les développerons pas.

C'est ici l'occasion pour moi de vous dire que, dans le cadre du projet de rénovation des Casemates, vous aviez voté un amendement qui demandait de recourir à des éléments photovoltaïques sur le toit des Casemates. M. Macherel est revenu vers moi avec un rapport disant qu'il fallait y renoncer, parce que ce n'était pas du tout rentable. Je lui ai dit d'aller transmettre cette information à la commission de l'aménagement et de l'environnement qui avait voté cela, et que nous prendrions une décision en connaissance de cause. Par contre, à Châteaubriand, comme vous le savez, c'est M. Macherel qui a développé tout un système d'installations photovoltaïques, parce que, là, la démonstration était faite que ce projet était rentable.

Je dirai encore qu'il n'y a pas du tout d'animosité, pas du tout de contradiction entre le souhait de certains – heureusement, une large majorité du Conseil municipal – et la politique menée par le Service de l'énergie. Je dirai que nous sommes totalement en phase; simplement, la seule distinction que vous pouviez percevoir par rapport au Service de l'énergie concernait les priorités dans le temps. Aujourd'hui, et je crois que nous sommes tous d'accord, M. Maudet l'a rappelé lui-même tout à l'heure, il y a lieu de renforcer, de développer les énergies renouvelables. Le photovoltaïque fait, qu'on le veuille ou non, partie de ces énergies renouvelables, il est donc temps de donner les moyens de pouvoir en produire un peu plus qu'avant, parce qu'avant ce n'était pas beaucoup! Comme nous avons pas mal d'efforts à faire pour atteindre 0,1% de la consommation produite par l'énergie solaire, cette motion s'inscrit totalement dans ce choix-là.

Je vous assure, Monsieur Queloz, que vous pouvez voter cette motion sans avoir l'impression que vous faites de l'ombre – passez-moi l'expression – à la politique de M. Macherel.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (1 opposition et abstention des libéraux).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de privilégier le recours à des matériaux innovants tels que les tuiles solaires lors de la rénovation ou de la construction des bâtiments appartenant à la Ville.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de Mmes Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 19 février 2002, intitulée: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève» (M-221 A)[1].

Rapporteur: M. Roman Juon.

La commission des travaux a traité la motion M-221 lors de ses séances du 27 novembre 2002, des 5 février, 5 et 19 mars et 2 avril 2003, sous la présidence de Mme Linda de Coulon. Les notes de séance ont été prises par Mme Ursi Frey.

Rappel de la motion

Considérant que:

– les différents éléments qui composent aujourd'hui le mobilier urbain en ville de Genève se distinguent surtout par leur caractère hétéroclite;
– plusieurs cités – proches ou lointaines – ont réussi un véritable embellissement urbain grâce à un design citadin unifié et moderne (Lyon, Lausanne, Bâle);
– un aménagement urbain digne de ce nom doit viser à une harmonie et à une cohérence entre ses différentes composantes (bancs, poubelles, potelets, panneaux divers, affichage, caissettes, parcomètres, lampadaires, abribus, etc.),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un crédit d'étude visant à l'harmonisation et à la modernisation du mobilier urbain de la ville de Genève.

---

[1] «Mémorial 159e année»: Développée, 4508.

Séance du 27 novembre 2002

Audition de M. Guy Dossan, motionnaire

Seul un motionnaire faisant partie de la commission des travaux s'est exprimé en formulant principalement des critiques en rapport avec les aménagements urbains que la Ville de Genève a installés. Il s'agit principalement des bancs, des poubelles, des boîtes à journaux, des parcomètres, des panneaux d'affichage et des parcomètres, la liste n'étant pas exhaustive. Tous ces objets n'ont, la plupart du temps, aucun rapport entre eux, principalement sur le plan esthétique. Il n'y a pas de concept général sur l'aménagement urbain.

Un commissaire a proposé de traiter rapidement la motion M-221, parce que M. Ferrazino et ses services ont déclaré, lors d'une audition ultérieure, qu'une étude pour les aménagements urbains était en cours. La commission devait s'attendre à être saisie, dans un avenir proche, d'une proposition du Conseil administratif et il serait préférable d'attendre la future proposition pour traiter ces deux objets ensemble.

Séance du 5 février 2003

Audition de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

M. Gfeller dit que le Conseil administratif est favorable à l'invite de la motion et qu'il va proposer un crédit d'étude. La situation n'est pas différente de celle existant dans d'autres villes d'Europe. Lui-même l'a constaté en se rendant sur place. Il faut savoir que l'aménagement n'est pas lié à l'urbanisation, mais aux techniques de voirie, etc., qui sont souvent identiques ainsi que le partage des équipements techniques et les problèmes rencontrés sur le domaine public. Il existe deux façons de gérer la situation:

1.créer ou désigner une entité en engageant un architecte municipal qui a tout pouvoir sur le domaine public et qui est directement lié au maire;

2.la concertation et la conciliation, c'est-à-dire la mise en horizontalité de tous les services et la création de groupes de travail. Cela se fait en Suisse alémanique, en Allemagne et à Genève. Dans ce cas, on voit des aménagements ponctuels, effectués plutôt par les services de gestion, et des aménagements phares effectués par des entreprises extérieures.

Les deux façons de procéder insistent sur «un peu d'unité et une image un peu unique». L'aménagement hétéroclite est dû au fait que chaque entité dispose de son propre matériel et qu'elle met en place le mobilier en fonction de cela. En Ville de Genève, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public a été créé

en 1989 par le Conseil administratif. Quelques années plus tard, une évaluation a été faite et, un peu plus tard, le Conseil administratif a édité le rapport des 101 mesures, dont celle de rattacher à un même service le mobilier, l'arborisation et la gestion du domaine public. A ce moment-là, un catalogue a été établi, un tri a été fait des éléments qui semblaient pouvoir être assemblés (traitement de sol, déclivité, trottoirs, bordures, bornes, grilles d'arbres, etc.). Une certaine unification pour le mobilier urbain a été créée. MM. Ferrazino, Hediger et Tornare font partie de la délégation qui l'étudie. Pour l'art contemporain, M. Vaissade est associé. La délégation se réunit 10 fois par an. Un poste d'architecte stylistique a été mis au concours dernièrement afin d'inventorier et de gérer ce mobilier. Un catalogue avec divers éléments circule: abris des arrêts des Transports publics genevois (TPG) en ville de Genève, étudiés par mandat direct confié à la Société générale d'affichage (un modèle de base et trois variantes). Le mandat d'étude direct concernant les bancs a été confié au groupe «Compagnie des rues» et des modèles ont été installés à l'essai à Plainpalais. Le matériel est à l'étude actuellement et le banc sera développé ces prochains mois. On s'est aperçu que l'on pouvait aussi mettre ces éléments en concours. Cela a été fait pour les zones résidentielles. Les bacs ont fait l'objet d'un mandat parallèle confié pour la première fois à l'ensemble des stylistes du domaine public. Une exposition a été organisée au mois de mars et trois prototypes ont été sélectionnés pour être testés. La borne d'accès à certaines zones a également été développée dans ce sens. Un travail reste à faire pour la rade. Les «sanisettes» sont à l'étude ainsi que les poubelles, les pieds d'arbres, le stationnement des deux-roues et l'éclairage public (aux arrêts TPG, notamment). Par la suite, il sera possible de développer diverses pièces de mobilier dans le sens d'une homogénéité graphique. Il sera possible d'obtenir une meilleure qualité, également au niveau de la pose. Ensuite, il faut s'atteler à la coordination des divers services et à la gestion.

Un commissaire cite divers emplacements où l'homogénéité du mobilier ne semble pas évidente. Il est étonné par l'octroi de mandats parallèles et se demande si l'on ne tente pas de «réinventer la roue». La semaine dernière, en visite à Marseille, il a vu des bancs identiques à ceux de la rue Leschot, sauf en ce qui concerne la couleur. Il n'est pas persuadé de la nécessité d'engager des architectes à qui on confierait d'étudier les mêmes bancs.

M. Gfeller estime qu'il faut s'entendre sur les termes «mobilier urbain» et la tradition genevoise. A la place des Vingt-Deux-Cantons, par exemple, un modèle a été imposé. Le modèle que le commissaire vient de citer fait partie d'un catalogue. C'est pourquoi il l'a vu à Marseille. Il a été opté pour la manière de procéder qu'il vient de décrire parce que la délégation n'a pas trouvé ce qu'elle cherchait. Le coût de l'élément cité est identique au prix du catalogue. En ce qui concerne les bancs, le modèle «Lausanne» pour les parcs est vert et d'un style assez romantique. Un autre type est prévu pour les rues, mais cela se fera

progressivement. Un recensement a été fait. Il existe environ 2000 bancs dont 500 devraient être remplacés et 500 nécessitent des travaux. Les emplacements seront déterminés selon les demandes.

Un autre commissaire signale qu'un collègue et lui-même ont déjà fait la remarque que les bancs installés à Plainpalais n'étaient ni esthétiques ni confortables. De plus, en se promenant en ville, on voit un tas de bancs différents. Il ne lui semble pas qu'il faille tout changer d'un coup. Il aimerait savoir combien de bancs et de candélabres sont stockés, où se trouvent «les cailloux» de la place du Molard et le granit des trottoirs et s'il existe un inventaire. Il demande s'il est possible d'imaginer des zones avec un même type de mobilier urbain, par exemple par quartier, et un mobilier particulier pour la rade.

M. Gfeller explique qu'il existe une différenciation de couleurs au niveau des potelets. On aurait voulu que cela s'étende aux poubelles, etc., mais une coordination reste à mettre au point. Une différenciation a été faite entre les parcs et la ville ainsi qu'une reconnaissance du transport public (ligne de bus) et des *city-plans*. La rade devra avoir son propre type de mobilier. Son service a établi divers inventaires «géoréférencés». On sait ce qu'on a et où cela se trouve. Un inventaire de l'éclairage public existe. Il permet de prévoir le remplacement et la modernisation des installations. Des stocks n'existent pas. Il s'agit là d'une des conditions des commandes aux entreprises pour les bancs et les bacs. La Ville de Genève ne désire pas stocker le matériel. Elle manque de dépôts.

Séance du 19 mars 2003

Audition des représentants de la Délégation au mobilier urbain, soit M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Ferrazino dit que lui-même et son collègue sont très sensibles au mobilier urbain. Ils ont même mis sur pied une délégation pour traiter le sujet. On ne part pas de zéro, certains objets ayant été installés il y a peu de temps, notamment les abribus. Toute la signalisation, de la compétence du Canton, est placée par l'Etat. Le mobilier urbain cher à la ville est celui qui apporte une amélioration de la qualité de vie: les bancs, les poubelles et les bacs à arbres. A Plainpalais, le modèle test d'un banc a été installé et un mandat d'étude parallèle a été confié à des designers qui proposent des idées intéressantes. Il s'agit notamment d'intégrer le nouveau mobilier dans l'existant, ce qui semble difficile avec des modèles de catalogues. De nouveaux bacs à arbres ont été installés à titre d'essai. Un des trois modèles sera développé à grande échelle. Des abris pour vélos sont à l'étude,

avec une protection contre la pluie. La motion ayant été déposée il y a une année déjà, un début de réponse pourra être donné aux demandes, notamment pour les poubelles qui devront répondre à certains critères pratiques et esthétiques. La réponse globale concernera également la rade, les édicules florissant un peu dans tous les sens.

M. Tornare indique que trois conseillers administratifs font partie de la délégation qui a pour objectif d'améliorer la collaboration entre les services et de mener une réflexion sur l'esthétique. Un accord a été trouvé concernant l'harmonisation et un lien a pu être fait avec les massifs afin de les intégrer dans l'ensemble. La délégation a fait du bon travail depuis sa création il y a une année, malgré quelques obstacles.

A la question d'un commissaire sur les poubelles, M. Ferrazino dit que la Voirie craint que de plus grandes poubelles attirent des déchets ménagers. Cependant, ce risque n'existe pratiquement plus, les immeubles étant en principe équipés de locaux pour poubelles. M. Ferrazino est convaincu que la contenance des poubelles doit être agrandie. Il a déjà demandé à mettre dans les centres de tri de plus grands conteneurs à bouteilles. Il est également question d'enterrer des sites. La commission de l'aménagement et de l'environnement traite ce sujet, mais elle n'est pas enthousiasmée par cette proposition.

M. Tornare signale que le Service des espaces verts et de l'environnement a doublé le nombre de poubelles depuis peu de temps. Il a même été demandé à un retraité de ce service de faire des couvercles. En Allemagne, la sensibilisation à l'environnement est peut-être un peu différente de celle de Genève. Le tri des déchets est obligatoire et les personnes qui ne le font pas sont amendées. M. Tornare aimerait qu'on arrive à une situation où le citoyen se prenne en charge. Dès le 15 avril, des brigades vertes circuleront dans les parcs pour sensibiliser les gens au tri des déchets.

Séance du 2 avril 2003

Discussion

La présidente, Mme de Coulon, rappelle qu'elle a adressé à M. Christian Ferrazino un e-mail pour lui transmettre l'étonnement de la commission sur le fait qu'il a soumis au Conseil municipal la proposition PR-281 alors que la commission des travaux était en train d'étudier la motion M-221 sur le même objet!

M. Ferrazino a répondu à la commission des travaux (cf. e-mail annexé).

Un commissaire a déclaré que ce qui cara c t é rise toutes les études proposées, et cela perd u re, est le fait de re ch e rcher des modèles pour la ville de Genève. Ach e t e r sur cat a l ogue est cependant trop re s t ri c t i f. Des concepts et la précision des secteurs

c o n c e rnés sont demandés, par exemple pour les lignes de tram, les rues résidentielles, etc., afin d'ap p o rter de la cl a rté tout en harmonisant l'ensembl e. Ensuite seulement, on peut se prononcer sur les éléments à prévo i r. Cela va des arrêts des t ra n s p o rts publics aux poubelles et à l'écl a i rage. Il faut une vision d'ensembl e. Ce c o n c ept a été mis au concours et un choix est prévu dans ce cadre. Il manque une bonne visibilité et l'actuel Conseil administratif semble ne pas avoir compris cela. La ville de Genève dev rait se lire, entre autres, par rap p o rt aux tra n s p o rts collectifs. Les arrêts, par exe m p l e, seraient unifiés sur dive rses lignes. On dev rait éga l e-ment essayer de fa i re rev iv re les quart i e rs en proposant des choses concrètes.

Les discussions ont porté principalement sur la façon de traiter la motion et la proposition PR-281. L'ensemble des commissaires a constaté que la proposition ne traite pas la notion de concept général du mobilier urbain. Il a été décidé de traiter séparément les deux objets.

Mme de Coulon soumet au vote la proposition de voter la motion M-221 aujourd'hui ainsi que le fait d'intervenir, lors de sa présentation au Conseil municipal le 8 avril 2003, en faveur du renvoi de la proposition PR-281 à la commission des travaux.

Cette proposition est acceptée par 8 oui (2 DC, 2 R, 3 L, 1 AdG/TP), 4 non (1 S, 1 Ve, 2 AdG/SI) et 2 abstentions (1 S, 1 AdG/TP).

Un commissaire propose d'amender la motion de la manière suivante:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un crédit d'étude visant à l'harmonisation et à la modernisation du mobilier urbain de la ville de Genève *qui s'inscrive dans un ou des concepts visant à permettre une bonne lisibilité urbaine de ces diverses composantes*.»

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un crédit d'étude visant à l'harmonisation et à la modernisation du mobilier urbain de la ville de Genève qui s'inscrive dans un ou des concepts visant à permettre une bonne lisibilité urbaine de ces diverses composantes.

Annexe mentionnée

Roman Juon

De : <Fabienne.Noel@sim.ville-ge.ch>
À : <ldecoulon@bluewin.ch>
Cc : "Roman Juon" <roman.juon@cm.ville-ge.ch>; "Roberto Broggini" <roberto.broggini@cm.ville-ge.ch>; "Michel Ducret" <michel.ducret@cm.ville-ge.ch>; "Marie -Thérèse Bovier" <marie-therese.bovier@cm.ville-ge.ch>; "Marie-France Spielmann" <marie-france.spielmann@cm.ville-ge.ch>; "Linda de Coulon" <ldecoulon@bluewin.ch>; "Guy Savary" <guy.savary@cm.ville-ge.ch>; "Guy Dossan" <guy.dossan@cm.ville-ge.ch>; "Georges Queloz" <georges.queloz@cm.ville-ge.ch>; "Fatiha Eberle" <fatiha.eberle@cm.ville-ge.ch>; "Bruno Martinelli" <bruno.martinelli@cm.ville-ge.ch>; "Alain Marquet" <alain.marquet@cm.ville-ge.ch>; "Alain Dupraz" <alain.dupraz@cm.ville-ge.ch>; "Alice Ecuvillon" <a.ecuvillon@gkb.com>; "Gérard Deshusses" <gerard.deshusses@cm.ville-ge.ch>; <alain.comte@cm.ville-ge.ch>
Envoyé : lundi, 7. avril 2003 16:41
Objet : PR 281 - PR 221

Réponse de Monsieur Ferrazino à votre mail du 31 mars 2003

Madame la Présidente,

La proposition de motion M-221 a été mise à l'ordre du jour du Conseil municipal du 9 octobre 2001 et envoyée à la commission des travaux le 19 février 2002. Je prends note du fait que la commission des travaux n'avait pas encore statué sur cette proposition à fin mars 2003.

Il s'avère que le Conseil administratif partage la préoccupation des motionnaires et, pour ne pas laisser le temps s'écouler davantage encore de manière inutile, la PR 221 a été préparée.

Pour le bon exercice de la démocratie, il n'est pas adéquat qu'un projet de motion doive attendre 17 mois pour être traité par une commission du Conseil municipal.

A cela s'ajoute que le Conseil administratif n'a nullement empiété sur les droits du Conseil municipal, qui reste libre de refuser et le projet de motion et la PR 281. J'espère que vous admettrez avec moi cependant qu'un tel refus porterait préjudice aux intérêts de la Ville de Genève.

Avec mes meilleures salutations.

Christian Ferrazino

8. b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 035 000 francs destiné à des études de mobiliers urbains (PR-281 A)[1].

Rapporteur: M. Roman Juon.

La commission des travaux s'est réunie le 30 avril 2003, sous la présidence de Mme Linda de Coulon, afin d'étudier la proposition précitée. Les notes ont été prises par Mme Ursi Frey.

Mme de Coulon rappelle que le Conseil municipal, en accord avec les chefs de groupe du Conseil municipal et de son bureau, avait renvoyé à la commission des travaux la proposition PR-281 sans débat le 8 avril 2003.

Les commissaires constatent que les termes et explications contenus dans la proposition ne reflètent pas les conclusions que la commission des travaux a votées à l'unanimité pour la motion M-221.

Les commissaires demandent que la proposition PR-281 soit reprise par le Conseil administratif et complétée selon les directives contenues dans la motion M-221.

Mise au vote, la proposition PR-281 est refusée par l'ensemble de la commission des travaux, à l'exception de 2 abstentions (AdG/SI).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la motion M-221 de Mmes Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève», renvoyée à la commission des travaux le 19 février 2002;

sur proposition du Conseil administratif,

---

[1] «Mémorial 160e année»: Proposition, 5621.

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 035 000 francs destiné à des études de mobiliers urbains.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 035 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Annexe: lettre de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 22 mai 2003

Note à Monsieur Roman Juon
Conseiller municipal

Concerne : PR-281 – Proposition du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 035 000 francs destinés à des études de mobiliers urbains

Monsieur le Rapporteur,

Pour faire suite aux deux auditions concernant l'objet cité et en réponse à vos remarques, je dois bien admettre que la demande de crédit ne spécifiait pas explicitement la notion de concept global.

Toutes les études récentes et à venir dans ce domaine s'inscrivent toutefois dans une réflexion initiée depuis plusieurs années qui vise à valoriser à la fois les aménagements urbains dans lesquels les futurs pièces de mobilier seront installées et, à plus large échelle, l'image de la Ville de Genève. De la sorte, la Ville de Genève souhaite consolider et améliorer son image par le renouvellement de son mobilier urbain, en parallèle à une valorisation des espaces publics.

Cette attitude a permis, notamment, la mise en place, en 2002, de la Délégation au mobilier urbain, qui a confirmé la volonté initiale de créer en 1990 le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public pour traiter des éléments qui occupent l'espace public.

De nombreuses études ont, depuis, été menées afin de créer les bases de ce concept global. Notamment, une analyse a permis de déterminer les couleurs du mobilier urbain, potelets, éléments métalliques divers, de la ville, par quartiers. De cela a découlé la couleur choisie pour les barrières et les édicules en ville et en périphérie, ainsi que le long des lignes de tramway. La définition des abris, des bancs et des bacs d'orangerie a suivi ce mode de réflexion.

Ces développements ont pu être réalisés notamment grâce à la mise en place de mandats d'études parallèles ayant pour but, à la fois la valorisation et le soutien des métiers de la création et la recherche d'une diversité des approches et des propositions. Les résultats ainsi obtenus allient des solutions techniques performantes à une esthétique contemporaine et à des coûts maîtrisés.

./.

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3
Tél. 022 418 20 20 - Fax 022 418 20 21 - Télex 422583 VDGCH - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 36 (arrêt Hôtel-de-Ville)

Il est à noter d'autre part qu'aucune ligne satisfaisante n'a été trouvée dans le marché, tant au niveau fonctionnel qu'esthétique, et le développement d'un mobilier spécifique s'est avéré nécessaire.

L'unité du mobilier urbain en Ville de Genève doit se voir dans un même esprit de création, une même simplicité formelle, une même économie de moyens de chacune des nouvelles lignes d'objets. Car il est vrai que l'esthétique change, les modes aussi et en ce sens une simplicité formelle permettant une intégration dans le temps de chaque objet et dans tous les lieux hétérogènes de la ville s'impose.

Un autre trait d'union commun à toutes les lignes du mobilier municipal est bien la volonté de la Ville de Genève de respecter les règles de l'Agenda 21 municipal dans ses développements, volonté clairement exprimée récemment dans le règlement de concours pour la création d'un bac d'orangerie.

Il n'est pas exclu toutefois de renforcer, selon les cas et les spécificités de certains lieux, les ressemblances entre plusieurs objets pour aménager certains espaces. Ainsi les matériaux peuvent être traités de la même manière pour s'harmoniser et créer une atmosphère particulière, un esprit. Une telle démarche a été appliquée récemment pour le concept d'aménagement des rues Leschot, Vignier et Patru en décidant de traiter les bancs et les futurs bacs d'orangerie de manière proche au niveau des matériaux et des teintes.

Aujourd'hui, les abris propres aux arrêts des transports collectifs sont répandus sur tout le territoire municipal. De prochaines installations permettront de remplacer d'anciens abris toujours en place et d'unifier ainsi tout le réseau. Les bancs « Genève », arrivés au terme de leur étude ont déjà été posés dans le cadre d'aménagements récents. Le remplacement des anciens bancs se poursuivra tout au long de l'année. Les nouveaux bacs d'orangerie, nés d'une volonté d'apporter plus de végétal dans la ville, permettront aussi de structurer et de protéger les espaces piétons. Leur développement et leur installation se feront à chaque fois de manière à s'intégrer au tissu urbain et à dialoguer avec les autres pièces de mobilier urbain.

Ainsi, les nouvelles lignes d'objets seront développées dans ce même esprit afin de compléter les aménagements actuels (notamment les poubelles), valoriser d'autres axes d'amélioration du confort des usagers encore peu développés (stationnements pour bicyclettes) ou combler certains manques (toilettes publiques, supports d'information, balisages, etc.) ayant été à la base du dépôt de la motion « Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève » mentionnée dans le texte de la demande de crédit. En ce sens, les futures études proposées sont une réponse concrète à cette demande.

./.

En espérant avoir pu mieux décrire par ce texte certains des axes conceptuels globaux qui ont guidé les dernières créations en terme de mobilier urbain en Ville de Genève et ainsi vous avoir convaincu de l'importance de la poursuite de la politique actuelle en ce domaine, je pense qu'il serait tout à fait envisageable de faire réaliser par mes services un document de synthèse décrivant de manière complète ce concept global. La réalisation de ce document pourrait ainsi faire l'objet d'une recommandation du Conseil municipal en marge de l'approbation de l'arrêté y relatif.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Rapporteur, à l'expression de ma parfaite considération.

Christian Ferrazino

M. Roman Juon, rapporteur (S). J'aurais souhaité que notre ancienne présidente de la commission des travaux ouvre les feux, mais elle ne veut pas le faire. Pourtant cela aurait été bien, car ce qui s'est passé est assez compliqué et c'est la raison pour laquelle deux rapports se suivent. Disons qu'il y a eu un problème de télescopage que je vais essayer de vous expliquer.

La motion M-221 du Parti radical: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève» a été prise en considération par le Conseil municipal le 19 février 2002 et a été renvoyée à la commission des travaux. C'est seulement neuf mois plus tard, soit le 25 novembre 2002, qu'elle a été mise à l'ordre du jour de la commission et que les auditions ont commencé. Ces dernières se sont terminées le 19 mars 2003, la discussion et le vote sur cet objet ayant eu lieu le 2 avril 2003. Nous avons auditionné M. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et la Délégation au mobilier urbain, représentée par M. Ferrazino et M. Tornare.

L'invite de la motion radicale demandait un crédit d'étude et, alors que la commission des travaux n'avait pas terminé ses travaux, la réponse devant être soumise au Conseil municipal est arrivée avec la proposition PR-281 d'un crédit de 1 035 000 francs. La commission des travaux, stupéfaite et fâchée, a fort mal réagi. Cela lui donnait l'impression d'un dépassement sur l'autoroute avec une queue de poisson et c'est la raison pour laquelle le projet d'arrêté de la proposition PR-281 A du Conseil administratif a été refusé.

La commission des travaux a donc auditionné M. Gfeller et la Délégation au mobilier urbain. Dans les deux cas, il est apparu que la situation était loin d'être claire, les commissaires ayant de la peine à comprendre d'une manière globale ce qui avait été fait. Disons que relativement peu de choses avaient été faites et le concept que le Conseil administratif souhaitait nous présenter ou aborder était flou. Même si les votes ont été différenciés, peut-être par habitude, presque tous les partenaires de la commission des travaux ont été un peu déçus et ne savaient pas très bien sur quel pied danser.

Il était évident qu'il y avait un manque de visibilité du concept général de l'ensemble, que ce soit pour les bancs, les poubelles, la signalisation, le fléchage, les abribus, etc. Les propositions arrivaient au compte-gouttes et donnaient l'impression d'un saucissonnage. Ce n'était pas pour essayer d'abuser la commission, mais c'était plutôt dû à des techniques de l'époque et peut-être aussi à une surcharge de travail des services.

Que veut la commission des travaux? Elle demande un document présentant le bilan de tout ce qui a été réalisé, de ce qui sera réalisé pour l'avenir, avec, en finalité, la définition d'une ligne conceptuelle qui soit claire, traitant aussi bien de l'esthétique, des formes, des couleurs, des emplacements et de la fonction des

objets. De ce document, il pourra être établi un cahier des charges pour les futurs concours, les futures études, afin de pouvoir faire des choix en étant au courant du tout.

La commission a rejeté la proposition du Conseil administratif prov i s o i re m e n t , je dirai. La rapidité de la remise du rap p o rt que j'ai fait a pour but et pour mission de ne pas laisser traîner plus longtemps le choix que vous voulez fa i re ce soir pour n o t re mobilier urbain, que toutes les Genevoises et tous les Genevois réclament. Il faut dire qu'il y a sans cesse des art i cles de journaux se plaignant du mobilier urbain, des aménagements des quais, etc.

Ayant une certaine possibilité d'intervenir en tant que rap p o rt e u r, bien que cela ne soit pas habituel, et comme j'étais inquiet et assez déçu par ce dépassement en queue de poisson, j'ai expliqué à M. Fe rrazino que c'était le pro blème de concep t en quelque sorte qui déra n geait les membres de la commission et je lui ai sugg é r é de le définir un peu plus. C'est la raison pour laquelle vous avez, en annexe au rap-p o rt PR-281 A, une lettre de M. Fe rrazino donnant un certain nombre d'ex p l i c a-tions.

Le débat va permettre maintenant de comprendre un peu mieux la situation. La commission est tout à fait consciente que tout le monde attend de nous des décisions, elle ne tient pas à freiner et c'est la raison pour laquelle le rap-port PR-281 A est déjà à l'ordre du jour aujourd'hui, car il faut pouvoir aller de l'avant.

Premier débat

M. Christian Ferrazino, maire. Je serai très concis, parce que je crois que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement… vous connaissez la suite. Monsieur Juon, vous avez parlé d'un doublage sur l'autoroute. J'aimerais rappeler que la motion radicale M-221 – qui est venue pour préparer un débat préélectoral bien animé, bravo les radicaux! – a atteint sa cible; elle a effectivement trouvé un large front uni sur le terrain de l'embellissement de la ville, sur lequel nous, le Conseil administratif, travaillons non seulement d'arrache-pied depuis quatre ans, mais sur lequel, vous l'avez entendu dans le cadre du nouveau discours de législature, nous avons mis un accent tout particulier parce que nous sommes, tout comme vous et pas seulement en campagne électorale mais également après, sensibles à la notion du mobilier urbain.

A l o rs qu'avons-nous fait? La motion radicale a été annoncée le 10 octobre 2001; le 19 février 2002, le Conseil municipal l'a prise en considération et l'a re n-voyée à la commission des travaux. Le rap p o rt de la commission est arrivé le 12 mai 2003, donc plus d'une année après. Chacun travaille avec les rythmes qu'il veut. Si une commission met plusieurs années à traiter une motion qui n'est pas

si compliquée que cela, il lui ap p a rtient de pre n d re ses re s p o n s abilités. Mais, nous, comme nous avons quat re ans pour une légi s l at u re, nous tenons à traiter les objets dans les meilleurs délais. Au niveau du traitement démocratique de l'objet, vous me p e rm e t t rez de penser que nous pouvons ap p o rter de l'eau au moulin, ce d'autant plus que la commission des travaux, lorsque la motion lui a été re nvoyée par le Conseil municipal en février 2002, avait pris soin de donner quelques lignes dire c t rices.

Effectivement, nous avons travaillé dans le cadre de la Délégation au mobilier urbain, avec mes services, pour proposer, en tenant compte des éléments qui avaient été donnés, un crédit qui allait dans ce sens-là. Finalement, le seul reproche que l'on puisse nous faire est d'avoir travaillé trop vite. Je vous en remercie, parce que d'habitude, c'est le contraire, vous nous reprochez d'aller trop lentement. Mais comprenez pourquoi nous avons travaillé trop vite: c'est parce que la commission des travaux a tardé à traiter ce sujet, parce que si elle l'avait traité dans les six mois, temps traditionnellement retenu pour traiter un objet, nous aurions été en retard de sept mois. Finalement, comme elle a mis treize mois, nous avons été en avance effectivement de quelques semaines.

Je ne crois pas alors qu'il faut fa i re de la susceptibilité mal placée. M. Juon l'a rappelé à juste titre, je crois qu'il ne faut pas s'arrêter là. Si véri t ablement nous avons tous à cœur d'embellir Genève et de fa i re en sorte que nous ayons un mobilier urbain comme nous le souhaitons, il faut nous donner les moyens de le fa i re. On nous a dit: «Vous avez été trop vite, parce que vous n'avez pas pu réfl é chir au c o n c ept»; je l'ai bien re c o n nu dans la lettre que M. Juon a reçue et qu'il a annexée à son rap p o rt PR-281 A. Je vous re m e rc i e, Monsieur Juon, de l'avoir fait, parce que c'est la réponse de la Délégation au mobilier urbain qui vous montre quel est son souci dans ce cadre-là.

Je prends un exemple récent, c'est celui des bacs d'ora n ge ri e. Effe c t ive m e n t , dans le cadre de l'aménagement de rues résidentielles, notamment, nous avo n s souhaité mettre un mobilier urbain qui perm e t t e, au niveau de l'aménagement physique du lieu, de réaliser ce que nous souhaitons, à savoir sécuriser les déplacements, les déplacements doux en part i c u l i e r, puis donner un peu de conv iv i a l i t é , ve rdir nos quart i e rs. Simplement, les seuls bacs d'ora n ge rie que nous avons sont les bacs que vous avez connus, qui sont plutôt des bacs de village que des bacs urbains, ce qui est normal parce que nous les utilisons plutôt pour nos parcs et pas tellement pour nos rues. Dès le moment où on souhaite aménager la cité, le cœur de la ville sur du macadam et mettre des bacs à arbres, on ne peut pas pre n d re ceux de la campag n e, il faut les adapter à la ville.

Puis on nous a demandé: «Quel est vo t re concept?» Comme nous n'avons pas la science infuse, qu'avons-nous fait? Nous avons créé un jury et demandé des études parallèles. Une dizaine de gens, des designers sont ve nus, ont déposé des d o s s i e rs et, dans ce cadre-là, la Délégation au mobilier urbain, sur la base d'un

cahier des ch a rges préalablement établi, a été amenée à opérer son choix, comme vous le savez, puisque nous avons fait une inauguration de ces bacs d'ora n ge ri e que vous pouvez voir actuellement à la rue Leschot, à la rue Vignier et à la ru e Pat ru. Ce sont les pre m i e rs endroits où ils ont trouvé place. Nous avons pu tro u ve r un bac d'ora n ge rie qui soit adapté à nos quart i e rs, à nos milieux urbains. Nous a u rions été incap ables de vous le décri re quelques mois plus tôt, puisque c'est précisément le concours qui a eu lieu qui a permis d'arrêter cette créat i o n - l à .

Nous souhaitons faire la même chose pour les poubelles, pour les abris pour vélos, pour tous les éléments du mobilier urbain que nous connaissons. Nous ne pensons pas que c'est à nous, délégation du Conseil administratif, à avoir la science infuse pour décréter ce qui est juste, ce qui est faux, ce qui est beau et ce qui est laid. Nous n'avons pas ces compétences-là et nous ne souhaitons pas nous les arroger. Nous vous disons simplement que nous procéderons pour les poubelles, pour les abris pour vélos, etc., comme nous l'avons fait pour les bacs d'orangerie, avec un résultat que, personnellement, je ne trouve pas si négatif, mais plutôt positif. Nous avons reçu beaucoup de félicitations de la part de la population et, à ma connaissance, nous n'avons pas reçu de critiques. Si vous en avez, nous sommes prêts à les examiner. C'est dire que, finalement, cela ne fonctionne pas trop mal.

On peut travailler dans la méfiance, c'est vrai, mais nous n'arriverons pas à avancer très vite et si nous n'avons pas les crédits pour le faire, nous n'avancerons même pas du tout. Au contraire, on peut avancer non pas dans une confiance aveugle, mais dans une confiance fondée sur ce qui a déjà été fait, sur la volonté que nous avons clairement exprimée, notamment par ce courrier de trois pages annexé au rapport de M. Juon, concernant ce que nous souhaitons continuer à faire. Puis, vous le savez, nous l'avons rappelé dans le cadre du discours de législature, c'est une des préoccupations qui est la nôtre, nous souhaitons embellir nos quartiers, embellir la ville de Genève et, pour cela, nous devons avoir les moyens de le faire. Encore une fois, le crédit qui est demandé est uniquement un crédit qui nous permettra de mettre sur pied ces concours d'études parallèles, qui sont des procédés usuellement utilisés actuellement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous dire en préambule de ce débat, en espérant que vous arriverez, sur la base des éléments qui ont été rappelés par M. Juon et des éléments complémentaires qui ont été donnés par le Conseil administratif et sa Délégation au mobilier urbain postérieurement au vote de la commission des travaux, à voter ce crédit d'études.

M. Michel Ducret (R). Si une motion déposée en 2001 est une motion électorale, à ce taux-là, avec les élections au printemps 2003 toute proposition est électorale!

La proposition PR-281 l'était tellement que, après explication, après quelques amendements, après discussions sérieuses autour de la table de la commission des travaux, il s'est trouvé que l'ensemble des commissaires, sans exception, s'est mis d'accord pour dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Voilà ce que la commission a voulu dire et elle demande au Conseil administratif, à travers son rapport, de changer sa vision des choses.

La déclaration que M. Ferrazino vient de faire ce soir montre que l'approche du magistrat n'a pas changé. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas parce qu'on fera un concours pour primer un banc, un bac d'orangerie, une poubelle qu'on a un concept. Or ce que demande la commission, c'est que ce qui préside à l'aménagement urbain ne soit pas le choix d'éléments, tous très intéressants et très satisfaisants, pris l'un séparément de l'autre, mais qu'il ne s'agit pas d'assembler comme cela en les dispersant à travers notre ville. Nous demandons maintenant de changer cette vision des choses qui perdure depuis trop longtemps et de passer à un concept qui définisse la ville de Genève, qui la définisse comme un tout, au travers des matériaux, du choix des couleurs, du choix des formes et, si ce n'est pas pour l'ensemble de la ville de Genève, cela peut l'être par quartier. Par exemple, le long du développement des nouvelles lignes de tram, comme cela a été amorcé avec ces décorations jaunes «chantier» autour des nouveaux arrêts de tram de la ligne 13, qui va se prolonger également sur la rue de la Servette. Il y a des concepts, et nous attendons un concept permettant une meilleure visibilité de la ville, de ses quartiers, de ses particularités.

Messieurs du Conseil administratif, pour assembler des choses disparates il n'y a pas besoin de faire un concours. C'est alors moins cher de choisir sur un catalogue les éléments qui existent, comme on le fait pour les luminaires; c'est beaucoup plus simple et, avec un peu de chance, on tombe sur une ligne complète, compacte, étudiée par des designers. Cela, de ce point de vue, est intéressant. Mais choisir sur catalogue ou créer un catalogue particulier à la Ville de Genève, c'est précisément ce que nous ne voulons plus, c'est sur ce point précis que les membres de la commission se sont accordés pour dire que cela n'allait pas. Cet assemblage de disparités ne donne un caractère ni à la ville, ni à ses quartiers.

S'il y a concours, car nous sommes d'accord de donner de l'argent pour des concours – mais pas un concours pour un pot de fleurs, un cendrier géant ou des poubelles – nous souhaitons que ce soit un concours pour un concept par périmètre, par secteur, par type d'activité, que sais-je encore, mais il faut qu'il y ait un concept qui préside à la mise en place des éléments qui forment le mobilier urbain de la ville de Genève.

Quant aux réalisations que la Délégation au mobilier urbain a faites depuis quatre ans, il suffit d'aller maintenant à la place des Eaux-Vives pour voir à quel point le Conseil administratif n'a pas compris ce que souhaite le Conseil munici-

pal. Fort de l'attention qu'il porte, et à très juste titre, aux usagers des transports publics, le Conseil administratif vient de faire poser des bancs supplémentaires aux arrêts de bus à la place des Eaux-Vives et à d'autres endroits aussi. Mesdames et Messieurs, il suffit de vous mettre sur le trottoir d'en face, de vous arrêter trente secondes et de contempler ces bancs, qui ont fait l'objet d'un concours et d'un prix. Qu'est-ce que vous voyez? On a obtenu, après des années, d'avoir un abribus standard pour toute la ville de Genève, qui s'harmonise d'ailleurs par le biais de la Société genevoise d'affichage avec les nouveaux panneaux d'affichage – qu'on peut critiquer pour d'autres raisons, mais qui ont au moins une esthétique. Ces abribus sont esthétiquement assez satisfaisants et caractérisent très bien la ville, ils présentent une bonne lecture pour les usagers, ils ont au moins l'avantage d'être clairs, mais ils sont peut-être trop peu nombreux, notamment en nombre de places assises. Alors qu'on les multiplie, c'est une chose. Mais regardez la place des Eaux-Vives, le banc que la Ville a posé ne correspond à rien. Il y a une disparité totale entre l'abribus, les éléments accessoires qu'il y a autour et le banc qui a été posé: couleur, matériaux, forme, il n'y a rien de commun. Voilà l'exemple d'une erreur totale qui montre ce qu'est l'absence de concept. Cela est d'autant plus regrettable que, de plus en plus, dans les autres villes on voit au contraire un effort réel d'harmonisation entre les différents éléments qui composent le mobilier urbain.

C'est la raison pour laquelle la motion M-221 a été déposée et je crois que c'est la raison – je suis navré de devoir le dire, Monsieur le conseiller administratif – du réel succès qu'elle a obtenu auprès des commissaires. Pourquoi? Parce que nous ne sommes pas venus dans un esprit polémique devant cette commission, mais nous avons exposé nos réels soucis par rapport à l'image que Genève donne, que les quartiers donnent, et cette image n'est pas satisfaisante. C'est ce que nous avons voulu dire et je crois qu'il est vraiment important maintenant de changer la manière de conduire ces problèmes d'équipements urbains.

Votre refus, qui est concomitant de la proposition PR-281 qui a été faite, est logique, puisque, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le conseiller administratif, c'est pour engager des concours, pour créer un catalogue spécifique à la Ville de Genève, mais sans un concept qui préside à ce qu'on va faire avec ce mobilier urbain. On veut créer un mobilier urbain et favoriser des designers avant même de savoir où on va le mettre, ce qu'on veut signifier et aussi avant d'utiliser ce qu'on a mis en place, qu'on l'approuve ou pas. On vient de faire des installations d'abribus dans toute la ville, il serait quand même dommage maintenant de les changer pour harmoniser. Je pense qu'il faut plutôt s'accommoder de ce qui vient d'être mis en place et harmoniser ce qu'on va mettre avec ce qui est en place. C'est la simple logique et dans ce sens-là les positions de la commission des travaux, me semble-t-il, sont assez claires: elle ne veut pas dire, Monsieur le conseiller administratif, qu'elle ne veut pas voter des crédits d'études, elle veut

simplement que ces études soient engagées dans l'esprit que je viens d'exposer, celui qui a été souhaité par les commissaires.

Voilà le sens de l'acceptation de la motion M-221 et le sens du refus de la proposition PR-281. Si l'esprit de la proposition est changé dans le sens souhaité par la commission des travaux, je crois que cela sera accepté et je m'engage, personnellement en tout cas, à accepter la proposition dans le sens de ce que nous souhaitons.

M. Michel Chevrolet (DC). Evidemment, on peut travailler vite, et je crois que c'est la volonté du Conseil administratif, pour autant faut-il le faire bien. Je pense que sur le plan de l'embellissement de la ville, il n'y a qu'à se promener, pour ceux qui sont à pied ou à vélo, pour se rendre compte que, si un certain nombre de lieux dans cette ville sont des lieux superbes, autant dire que notre mobilier urbain manque cruellement d'une certaine uniformisation, ou en tout cas qu'il est extrêmement hétéroclite. Puisque un certain nombre de nos conseillers administratifs aiment à fréquenter quelques milieux parisiens, il suffit de se promener à Paris pour se rendre compte que c'est une ville où l'on «vit» le mobilier urbain tous les jours en se promenant, où la ville est une ville d'une extrême qualité en ce qui concerne en tout cas le choix de ce mobilier. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'étudier un peu de quelle manière les Parisiens faisaient ce choix et, si cela vous intéresse, Monsieur Ferrazino, on pourra peut-être en parler un jour en commission.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que j'ai l'impression que la Ville n'avance pas très vite sur ce plan-là; les motionnaires radicaux ont eu la bonne idée de poser un problème de fond, d'avoir envie d'un concept. Le constat, vous le savez, c'est un mobilier urbain qui est tout à fait hétéroclite, qui doit être repensé. M. Juon l'a rappelé tout à l'heure: les achats se font au compte-gouttes et sont parfois saucissonnés dans les différents projets de plans localisés de quartier qui sont élaborés au Conseil municipal.

Le groupe démocrate-chrétien dans ces circonstances soutiendra la motion M-221 de nos collègues radicaux et rejettera la proposition PR-281, étant donné qu'il n'a pas été répondu à cette question de fond, que cette question est importante et qu'il n'a pas pour le moment l'impression que le Conseil administratif va vers un concept qui pourrait plaire à toutes et à tous.

M. Christian Ferrazino, maire. En réaction à l'explication de M. Ducret, je dirai simplement que sa vision du mobilier urbain est pour le moins singulière. En effet, pour nous dire que le Conseil administratif, en particulier sa Délégation au

mobilier urbain, n'aurait pas un concept, ce qui est vraiment regrettable, l'exemple pris par M. Ducret ce sont les bancs qui sont posés actuellement et qui, nous dit-il, ne ressemblent pas aux abribus, qui n'ont pas la même matière ni la même forme. J'aime beaucoup les transports publics, Monsieur Ducret, mais pourquoi accorder les bancs et les abribus? Nous, les bancs, nous voulons les mettre partout en ville, pas uniquement où il y a des abribus.

Ce que nous voulons, c'est fa i re en sorte qu'il n'y ait pas une vision sectori e l l e visant à choisir le mobilier urbain en fonction du passage ou pas d'une ligne de bus dans tel ou tel lieu, etc. Cela s'intègre dans la conception des tra n s p o rt s p u blics, mais nous parlons de mobilier urbain et nous allons fa i re en sorte que nous ayons partout dans la ville le banc «Genève» et, dans nos parcs, le banc «Lausanne», ce fameux banc ve rt d'un siècle plus ancien, qui est parfa i t e m e n t a d apté à nos parcs, mais qui ne s'intègre guère au milieu urbain. Nous ne souhaitons pas avoir dix sortes de bancs, un qui serait de la même mat i è re et de la même fo rme que les ab ri bus pour fa i re plaisir à M. Ducret, un qui serait beaucoup plus modern e, plus contemporain dans les rues pour fa i re plaisir à Ta rt e mpion… Ce n'est pas cela que nous souhaitons, nous voulons justement pouvo i r d é velopper un mobilier urbain harmonieux avec le site dans lequel nous vo u l o n s l'installer.

E n c o re une fois, Monsieur Ducret, nous n'avons pas la prétention de donner des leçons; nous pensons que certains aussi fe raient bien d'en re c evo i r, mais, en l ' o c c u rre n c e, nous, nous n'en donnons pas et nous sommes prêts à fa i re appel aux spécialistes, aux designers, à ceux qui savent de quoi ils parlent et ceux dont c'est la pro fession de fa i re ces propositions. C'est à eux que nous faisons appel. Quant au jury, ce n'est pas nous. Nous composons un jury de gens parfaitement qualifiés pro fessionnellement et qui sont à même de nous proposer des options sur lesquelles nous pouvons nous déterm i n e r. Voilà ce qui est proposé, ni plus, ni moins.

Mme S a n d rine Salern o (S). Tout d'ab o rd, j'aimerais ra s s u rer M. le maire sur le t ravail de la Délégation au mobilier urbain et le jugement que nous, Pa rti socialiste, p o rtons sur le travail qui est fait. Nous ne remettons absolument pas en cause l'excellent travail que vous fo u rnissez, Monsieur Fe rrazino, ni même le fait que vo u s le fassiez avec une célérité part i c u l i è re. Nous nous sommes effe c t ivement re n d u compte que vous aviez travaillé d'arra ch e - p i e d. La position qui a été celle des deux c o m m i s s a i res socialistes en commission au sujet de la proposition PR-281 ne consistait absolument pas à fa i re pre u ve de susceptibilité, vo i re de méfiance par rap p o rt à ce que peut fa i re le Conseil administrat i f, surtout pas lorsqu'il a une m a j o rité de ga u ch e, que nous l'avons élu et dont nous défendons les projets, mais simplement à demander un concept cohérent. Effe c t ivement, en l'occurre n c e, il y a

v i s i blement un malentendu entre vous qui décrivez un travail de la Délégation au mobilier urbain autour de déclinaisons possibles et les commissaires, notamment socialistes, qui, eux, ont demandé un concept cohére n t .

Il se trouve que, par rapport aux deux objets que nous sommes en train de débattre actuellement, nous, groupe socialiste, n'avons pas vu où était le concept de la Délégation au mobilier urbain du Conseil administratif. Je suis désolée! Peut-être que nous n'avons pas compris, peut-être que vous vous êtes mal exprimé, Monsieur Ferrazino. Cela dit, je vous ai attentivement écouté et je n'ai toujours pas compris.

Nous sommes opposés à la proposition de catalogue; c'est simple. Peut-être que ce soir nous serons minoritaires et que c'est cette proposition-là qui passera. Mais nous, Parti socialiste, souhaitons un document simple qui nous explique la ligne, l'esprit dans lequel le travail de la Délégation au mobilier urbain va s'articuler. Nous ne demandons pas forcément un concept qui soit homogène et identique pour l'ensemble de la ligne, mais une ligne qui soit cohérente et qui, elle, puisse se décliner. Visiblement entre la position que vous avez défendue, Monsieur Ferrazino, et la position que je suis en train de défendre, il y a incompatibilité.

C o n c e rnant la motion M-221, le Pa rti socialiste accep t e ra le projet de motion amendée par la commission. Quant au projet d'arrêté de la proposition PR-281, refusé par la commission – j'imagi n e, Monsieur le président, que vous le fe rez de n o u veau voter – nous le re f u s e rons, non pas parce que nous sommes contre le travail qui est fait par la Délégation au mobilier urbain, non pas parce que nous pensons que vous travaillez trop vite et que vous travaillez mal, Monsieur Fe rra z i n o , mais simplement parce que, en amont de tout cela, nous souhaitons un document qui nous explique dans quel sens vous allez travailler et quelle ligne vous allez d é ve l o p p e r, pas uniquement pour certaines rues et certains objets, mais sur l'en-s e m ble du péri m è t re municipal. Nous souhaitons un concept qui nous ex p l i q u e comment des designers ou des architectes, qui auront par la suite des mandats de r é a l i s ation, pourront décliner le concept que l'autorité politique aura décidé de voter.

Pour nous, il n'y a pas urgence ce soir de voter la proposition PR-281, donc le crédit de plus de 1 million de francs. Par contre, il y a certainement urgence à nous fournir, Monsieur le maire, un document succinct qui nous explique dans quel esprit vous souhaitez travailler. Sur cette base, le groupe socialiste votera certainement le projet d'arrêté que vous proposerez.

Le président. Madame Salerno, je vous rappelle que, lorsqu'on a un rapport de commission, on vote les conclusions de la commission. Par conséquent, si vous dites oui aux conclusions de la commission, vous refuserez le projet d'arrêté de la proposition PR-281.

M. Georges Queloz (L). La préoccupation des libéraux n'était pas tant de connaître les intentions politiques du groupe radical ni la récupération politique du magistrat. Vous venez de le démontrer et d'expliquer à cette assemblée, Monsieur le maire, qu'il y a un malentendu. On parle d'un concept, c'est-à-dire d'une harmonie se faisant par quartier. On peut imaginer qu'en Vieille-Ville ce ne soit pas pareil que dans le quartier de Plainpalais ou le quartier des Eaux-Vives et qu'on peut développer des concepts. Mais, cela, ce n'est pas le métier d'un designer, Monsieur le maire, le designer dessine un objet pour lui-même. Un ensemblier, lui, fera un travail d'harmonisation en tenant compte du lieu dans lequel on place l'objet et de l'ensemble des objets qui retrouvent un point commun. C'est cela la grande différence. C'est cela que nous souhaitons et je crois que le groupe radical partage aussi ce point de vue, ce concept du concept.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 60 oui contre 8 non de l'Union démocratique du centre (1 abstention de l'Union démocratique du centre).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un crédit d'étude visant à l'harmonisation et à la modernisation du mobilier urbain de la ville de Genève qui s'inscrive dans un ou des concepts visant à permettre une bonne lisibilité urbaine de ces diverses composantes.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mises aux voix, les conclusions de la commission des travaux demandant le refus du projet d'arrêté sont acceptées à la majorité (opposition de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et du Parti du travail et quelques abstentions de l'Union démocratique du centre).

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:

– d'un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol;

– d'un crédit de 570 000 francs pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex,

soit 3 018 000 francs (PR-271 A)[1].

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 13 et 20 mai 2003, sous la présidence de M. Michel Ducret, pour étudier cette proposition. Que M. Christophe Reuland qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remercié de son remarquable travail.

1. Bref rappel de la proposition

Les Transports publics genevois (TPG) souhaitent prolonger la ligne de trolleybus 3 jusqu'au quartier du Pommier, dans la campagne Gardiol, situé sur la commune du Grand-Saconnex, afin de répondre, dès l'achèvement de son urbanisation, aux besoins en déplacement de la population dans ce quartier.

C'est pourquoi, à l'image de ce qui s'est déjà fait dans d'autres secteurs de la cité, la Ville de Genève a organisé une large concertation auprès des différentes associations locales, afin de déterminer au mieux les besoins des habitants en matière d'aménagement et de modération de circulation dans ledit quartier. La Ville a par ailleurs sollicité l'aide des services techniques communaux et cantonaux pour conduire cette réflexion, établir un diagnostic précis de la situation et permettre une planification des mesures à prendre à court et long terme.

C'est ainsi qu'une première série de travaux a été décidée. Il s'agit d'une part de la réalisation de mesures d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liées à la prolongation de la ligne 3 des TPG visant à retenir le trafic dit «de transit» hors du périmètre compris entre les che-

[1] «Mémorial 160e année»: Proposition, 5517.

mins Moïse-Duboule, Colladon, de la Tourelle, du Champ-d'Anier et l'avenue du Bouchet, ainsi qu'à sécuriser les déplacements piétonniers, notamment aux abords de l'école et des commerces. Il est prévu, d'autre part, d'étudier la revalorisation de la fonction de la place du Petit-Saconnex qui ne tient pas, ou ne tient plus, pour l'heure son rôle de place de quartier.

2. Travaux de la commission

Séance du 13 mai 2003

Audition de MM. Alexandre Prina, adjoint ingénieur en transports auprès du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

M. Christoph Stucki, directeur général des Transports publics genevois, dont l'audition est prévue pour le point de l'ordre du jour suivant (PR-247) sera sollicité en cours de discussion.

M. Gfeller explique que la prolongation de la ligne 3 des TPG offre la possibilité d'affiner le parcours des trolleybus dans le quartier du Petit-Saconnex, d'améliorer la circulation piétonnière, de développer la modération du trafic routier et surtout de modifier l'aménagement de la place du Petit-Saconnex, dans la mesure où la ligne 3 ne la traversera plus.

Ces aménagements, sans être extrêmement urgents, devraient être effectués dans les meilleurs délais, soit avant l'été 2004. En effet, les travaux d'implantation de la caténaire et des pylônes (qui doivent être mis en service en décembre 2003) ont déjà été réalisés. Cet équipement ne fait pas l'objet de la demande de crédit, mais il ne saurait être pérennisé sans les mesures présentées dans la proposition PR-271.

Ces mesures résultent de la concertation menée par le magistrat M. Christian Ferrazino dans le cadre d'un groupe de travail formé de représentants des associations locales et de techniciens, ainsi que d'une assemblée publique qui s'est tenue en janvier 2003.

Ce respect de l'expression démocratique n'a bien sûr pas empêché que soient formulées parallèlement des plaintes portant sur le déplacement de la ligne 3. Les mesures de modération de trafic ont, en revanche, reçu le meilleur accueil, et certaines ne relevant que du marquage ou de réglementations diverses par le biais de panneaux ont déjà été effectuées. C'est pourquoi l'arrêté I de la présente proposition ne porte que sur la réalisation des mesures de modérations dites «lourdes».

Dans un premier temps, M. Prina aborde la première partie de la proposition et précise, pour sa part, qu'une zone 30 km/h a été instaurée dans le quartier en 1997, d'abord dans un périmètre relativement restreint compris entre les chemins de la Tourelle, du Dr-Adolphe-Pasteur, de la place du Petit-Saconnex, du chemin des Crêts jusqu'au chemin Colladon. Suite à la mise en place de cette zone, l'Association transports et environnement a été mandatée par l'Association de parents d'élèves du Petit-Saconnex pour faire un diagnostic de la sécurité. Celui-ci a été élaboré en 1998, avec notamment un certain nombre de mesures de vitesse, des enquêtes auprès des élèves. Le Conseil administratif a été informé et il lui a été demandé de prendre des mesures complémentaires visant, dans le cadre de la zone 30 km/h, à améliorer la sécurité sur le chemin de l'école. Le Conseil administratif a souhaité, de son côté, que les problèmes évoqués soient repris dans une réflexion globale avec les associations locales du quartier, pour définir ensemble une politique de modération de la circulation et d'amélioration de la sécurité dans le quartier du Petit-Saconnex. Cette réflexion a commencé en 2000, avec les associations locales (associations de parents d'élèves, Association des commerçants du centre commercial de la Tourelle, établissement médico-social (EMS) de Colladon, services techniques de la Ville et de l'Etat).

M. Prina rappelle par ailleurs qu'une première série de mesures a été mise en place dans le cadre d'une extension de la zone 30 km/h, réalisée à la fin de 2001, et à l'occasion de laquelle il a été possible de modérer la circulation sur le chemin des Crêts, ainsi que le transit des véhicules par le chemin Colladon. Cette zone 30 km/h a également permis de réaliser un trottoir et un îlot séparateur au niveau des carrefours chemin des Crêts-chemin Colladon et place du Petit-Saconnex – rue Moillebeau – chemin Moïse-Duboule. Enfin, dans le cadre de la même opération, de petites interventions ont été effectuées au moyen de marquages de signalisation, toutes destinées à modérer la vitesse des véhicules aux abords du centre commercial de la Tourelle.

A l'époque (2000-2001), ces pre m i è res mesures issues du groupe de trava i l déjà cité ont toutes fait l'objet d'une info rm ation par affi chettes et ont été fo rt bien reçues, explique M. Prina. Reste qu'en termes de diagnostic il convient de re l eve r q u e, pour l'heure, les vitesses pratiquées dans le secteur restent élevées malgr é l ' i n t roduction de la zone 30 km/h, qui n'est pas vraiment re s p e c t é e. Il faut éga l e-ment ajouter que le tra fic de transit demeure très important dans le secteur, notamment sur les chemins des Crêts et Colladon. Enfin, il faut dire que l'urbanisat i o n du secteur du Po m m i e r, en voie de réalisation, impliquera le passage de quelque 7600 véhicules par jour, tant sur le chemin du Pommier (2500) que sur le ch e m i n Moïse-Duboule (2100) ou sur le chemin des Coudri e rs (3000). La mise en place d'un marq u age adéquat diminu e rait de moitié ce tra fi c. C'est pourquoi la Ville est i n t e rve nue auprès de l'Office des tra n s p o rts et de la circ u l ation (OTC) pour que cet a m é n agement soit réalisé, mais aucune réponse ne lui est encore parve nu e.

M. Prina tient encore à aborder une autre contrainte, liée à la modification du tracé de la ligne 3 à partir de décembre 2003. Un schéma d'organisation du réseau global de circulation qui tient compte de la spécificité du quartier a été proposé, visant, dans la mesure du possible, à reporter les charges de trafic sur le réseau primaire. Il ne s'agit pas de changer le schéma actuel de la circulation dans le secteur, opération qui serait dommageable en termes d'accessibilité, mais d'établir un parcours de la ligne 3 à double sens, afin d'empêcher le transit sur le trajet emprunté par les TPG et diriger le trafic privé sur le chemin de la Tourelle. Dans cette optique, le groupe de réflexion a proposé des mesures de rétention du trafic aux abords du périmètre concerné, notamment en proposant de conditionner l'accès à ce secteur par une signalisation lumineuse.

Enfin, termine M. Prina, la concertation a mis en évidence la nécessité d'assurer le passage des trolleybus selon le tracé défini dans le cadre d'une étude menée par les TPG, la Ville et l'OTC, tout en modérant la circulation sur les autres itinéraires, de façon à assurer une plus grande sécurité et, au travers de ces mesures de modération, à réduire le transit. C'est la raison pour laquelle, dans les rues où les véhicules TPG ne passeront pas, des mesures de modération du trafic sont proposées et, dans celles qu'ils emprunteront, des mesures de confort ont été décidées, notamment en ce qui concerne l'implantation des arrêts et des avancées de trottoirs permettant d'éviter aux trolleys tout décrochement, mais aussi l'organisation des systèmes de présélection et de régulation du trafic.

Tous ces aménagements constituent une revalorisation des espaces, tant aux alentours du centre commercial qu'au long de la promenade centrale du chemin Moïse-Duboule. L'ensemble de ces travaux est compris dans la demande de crédit formulée dans l'arrêté I de la proposition PR-271.

Dans un second temps, M. Prina tient à traiter brièvement de l'arrêté II qui concerne un crédit d'étude pour la valorisation de la place du Petit-Saconnex, après la suppression du passage de la ligne 3 en décembre prochain. Cette place constitue un véritable nœud organisant la plupart des cheminements internes au quartier. Il serait donc souhaitable de réaliser dans ce périmètre tout à la fois un espace vert et un cheminement piétonnier adéquats. L'étude reste à faire et le mandat à attribuer.

Discussion en présence de MM. Gfeller et Prina

Entrée de M. Stucki

Au cours de cet échange, de nombreuses informations sont encore apportées. C'est ainsi que la commission apprend notamment que les habitants des immeubles, situés certes en retrait, de la rue Moillebeau ne sont pas particulière-

ment avantagés par ces projets d'aménagement, même s'il ne convient pas non plus de parler d'un accroissement de nuisances diverses. En effet, le report de la charge du trafic d'une artère à l'autre résulte d'un choix qui, il faut le souligner, n'est pas arbitraire. Dans le cas présent et selon la hiérarchie du réseau définie par l'OTC, la rue Moillebeau est considérée comme un axe du réseau primaire, au contraire du chemin des Crêts, qui comprend des activités de quartier (commerces, écoles, notamment). Le report prévu est donc logique.

Il apparaît par ailleurs que ce qui différencie cette étude des autres études traitant d'une modération de trafic dans un quartier, c'est qu'elle concilie trois objectifs, soit: une réduction du transit en le reportant sur le réseau primaire ou même autoroutier, une amélioration du réseau TPG en fonction des besoins reconnus et une série d'aménagements piétonniers. Il s'agit donc d'un projet global très affiné, dans le respect des normes de l'OTC.

Il va en outre de soi que la philosophie qui préside à l'élaboration de ce projet se résume à la diminution du trafic de transit dans le quartier, du report desdits véhicules sur des axes primaires voisins, à la réalisation de cheminements piétonniers sécurisés et à la création d'espaces conviviaux. Il convient cependant de préciser que parler de report n'équivaut pas à parler d'empêchement et qu'il n'est pas question d'interdire tout transit.

Les arrêts TPG prévus correspondent, quant à eux, à ceux qui existent déjà, sauf en ce qui concerne celui qui dessert le centre commercial, la mosquée et l'EMS situés à proximité, et qui a été adapté en fonction des exigences propres aux usagers de l'établissement médico-social considéré. Les différences d'une situation à l'autre proviennent de ce que le parcours précédent de la ligne 3 s'effectuait en boucle, alors que le prochain se fera en ligne dans les deux sens, avec des arrêts de part et d'autre de la chaussée.

Interrogé sur ce point, M. Christoph Stucki rappelle tout d'abord fortement que les TPG soutiennent ce projet. Il précise ensuite que ce projet a été élaboré en concertation avec la Ville de Genève et il en explique les enjeux. Il s'agit d'un bout de ligne, ce qui implique qu'il est possible de rapprocher les arrêts, car il y a moins de monde dans les bus, les échanges sont plus rapides, et la population apprécie ce type d'infrastructure. Le même choix avait été opéré, il y a quinze ans, avec une pleine réussite, à l'autre bout de la ligne 3, au niveau de la Cité universitaire. Reste qu'une meilleure répartition des arrêts est encore possible, à la condition de maintenir une halte au niveau du chemin de la Tourelle.

Quant à la hauteur des quais, il faut savoir que, pour les bus, les TPG essaient d'élever les quais lorsque cela est possible. Un problème technique demeure cependant, puisqu'il faut que les arrêts soient rectilignes, afin d'éviter aux véhicules tout frottement de bas de caisses.

Discussion de la commission

La proposition rencontre d'emblée l'adhésion d'une large majorité des commissaires.

Un commissaire radical émet le désir de soumettre, de son côté, une proposition d'amendement, voire un élément d'arrêté, qui consisterait à insérer dans l'arrêté I un article (nouvel article 2) supplémentaire concernant les arrêts de bus, soit: «La réalisation des arrêts de bus allongés pour des véhicules de 25 m devra tenir compte de l'accès de plain-pied dans les bus à plancher surbaissé, et les trottoirs devront comporter des bordurettes d'accostage.»

Un autre commissaire souhaite, quant à lui, entendre les représentants du groupe d'habitants qui a lancé la pétition P-81 contre le projet d'aménagement de la place du Petit-Saconnex.

Mise au vote, la proposition d'audition des pétitionnaires précités est acceptée à l'unanimité.

Séance du 20 mai 2003

Audition de M. Fa d ri Pult, président de l'Association des habitants du quar - tier de la Forêt, accompagné de Mme E ve lyne Jörimann et de M. Eric Sch a l l e r

M. Pult situe tout d'abord rapidement l'Association des habitants du quartier de la Forêt (AHQF), qui est composée de membres divers: locataires, squatters et propriétaires.

Le quartier de la Forêt a subi une réelle densification ces dernières années, qui a entraîné une augmentation du trafic. Il convient donc d'analyser avec soin les modifications que devraient apporter les réalisations comprises dans la proposition PR-271.

L'AHQF est favo rable à l'introduction de zones 30 km/h, mais estime qu'il faut tenir compte du fait que ces mêmes zones créent de grands flux de circ u l ation à leur péri p h é ri e. Concernant la PR-271 pro p rement dite, l'AHQF est i n t e rve nue auprès de l'OTC, au sujet de la vitesse élevée des véhicules descendant l'ave nue Tre m bl ey en direction du centre - v i l l e. L' OTC a répondu favo rablement par une enquête en vue de la pose d'un ra d a r. Par ailleurs, le gi rat o i re situé au bas de cette même ave nue Tre m bl ey, soit au carre four avec l'ave nu e M o i l l ebeau, laisse encore à désire r, dans la mesure où il se tro u ve au cœur d'un q u a rtier qui s'est fo rtement développé ces dern i è res années. Concernant enfi n

l ’ a m é n agement de la place du Pe t i t - S a c o n n ex aujourd'hui à l'étude, il est très i n t é ressant, puisqu'il dev rait redonner un peu de cara c t è re au centre même de l’ex-commune.

M. Pult émet néanmoins une réserve à titre personnel. Relevant qu’il est i m p o rtant de tenir compte de certains para m è t res, au rega rd des usage rs d’une é c o l e, il note que, vu les zones de re c rutement actuelles, certains enfants auro n t plus de quarante-cinq minutes de trajet pour se re n d re en classe et que, par conséquent, il sera indispensable de les acheminer en vo i t u re. L’école des Crêts ap p a raît donc, selon lui, d'autant plus mal située que la ligne 3 passera bientôt par le chemin Colladon dans les deux sens. Certains parents risquent donc d ’ avoir des difficultés à déposer ou à rep re n d re leurs enfants à cet endroit, fa u t e de places de parc.

Mme J ö rimann ajoute, pour sa part, que le quartier a dû, ces dern i è res années, fa i re face à une densifi c ation de la circ u l ation impre s s i o n n a n t e, et que, de ce fa i t , toute mesure qui pourra réduire ou canaliser le tra fic actuel sera la bienve nu e, la s i t u ation étant de plus en plus dange reuse pour les enfants. Il est par exe m p l e u rgent d'intervenir au niveau du gi rat o i re Tre m bl ey - M o i l l ebeau, car c’est un lieu très dange reux.

Discussion en présence des pétitionnaires

Dans la discussion qui suit, il convient de retenir que l'orga n i s ation d'un « Pe d i bus» pourrait constituer une excellente réponse au pro blème scolaire posé, mais que, au demeurant, la question de la répartition par secteurs re s s o rtit de la re s p o n s abilité du seul Département de l’instruction publ i q u e, quand bien même p a reil temps pour re j o i n d re l'école à laquelle on est affecté paraît part i c u l i è rement excessif à une majorité de la commission. Pour l'heure, la création de quelques places de parc permettant un arrêt tempora i re devant l'école des Crêts s e rait souhaitabl e.

Par ailleurs, l’AHQF ajoute qu'elle est fl attée d’avoir été invitée à la commission de l'aménagement et de l'env i ronnement, car, en dépit de la densifi c ation du q u a rtier du Pommier qui la concerne au premier ch e f, elle n'a pas été sollicitée pour fa i re partie du groupe de travail mis en place par la Vi l l e.

L'AHQF tient encore à dire que les pistes cy cl ables re l è vent d'une très bonne i d é e, mais que leur réalisation n'off re pas toujours une sécurité optimale, notamment aux carre fo u rs, lors q u e, la piste s'interrompant brusquement, l'usager à d e u x - roues est censé s’envoler ou dispara î t re.

Discussion de la commission

Une majorité de la commission paraît toujours très favo rable à cette pro p o s i-tion. Un commissaire radical rappelle ses réserves qu'il fo rmu l e ra par le biais d'un amendement. Il souligne, par ailleurs, que l'emplacement proposé pour l'ar-rêt situé au haut du chemin Moïse-Duboule constitue une véri t able ab e rrat i o n , puisqu'il est en terrain pentu et qu'il re n d ra fo rt difficile tout accès aux véhicules par les handicapés en chaise ro u l a n t e. Une re c o m m a n d ation s'impose donc, tout comme pour la possibilité d'une dépose aisée des enfants aux ab o rds de l'école des Crêts.

3. Conclusions et vote de la commission

Au terme de ses travaux, la commission de l'aménagement et de l'environne-ment vous invite, à l'unanimité (1 S, 2 AdG/SI, 2 DC, 2 R, 2 Ve, 2 L), Mesdames et Messieurs les conseillers, dans un premier temps, à appuyer la recommanda-tion suivante:

Recommandation:

L'emplacement de l'arrêt «Briquet» (à la descente, direction ville) dev ra i t ê t re déplacé à l'extrémité du chemin de la To u re l l e, avant l'intersection avec le chemin Moïse-Duboule.

Par ailleurs, la commission de l'aménagement et de l'env i ronnement pro - pose également l'amendement suivant, soit une modifi c ation de l'arrêté I de la p roposition PR-271, par l'ajout d'un art i cle 2 nouveau dont la teneur est la sui-vante:

«Les arrêts de bus seront allongés pour accueillir des véhicules de 25 m et d ev ront tenir compte de l'accès de plain-pied dans les bus à plancher surbaissé. Les tro t t o i rs dev ront comporter des bord u rettes d'accostage. »

Vote: oui à l'unanimité (1 S, 2 AdG/SI, 2 DC, 2 R, 2 Ve, 2 L).

Enfin, au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménage-ment et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 11 oui (1 S, 2 AdG/SI, 2 DC, 2 R, 2 Ve, 2 L), soit à l'unanimité des membres présents, à accepter la proposition PR-271 dûment amendée, et à voter les projets d'arrêtés ci-dessous.

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 22 et suivant de la loi sur les routes du 28 avril 1967 ainsi que 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol.

Art. 2. – Les arrêts de bus seront allongés pour accueillir des véhicules de 25 m et devront tenir compte de l'accès de plain-pied dans les bus à plancher surbaissé. Les trottoirs devront comporter des bordurettes d'accostage.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 448 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2024.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 570 000 francs pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 570 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

M. Michel Ducret, ancien président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R). J'aimerais remercier ici les membres de la commission. Je remercie également le rapporteur pour la rapidité avec laquelle il a rendu son rapport, ceci simplement pour la raison suivante: c'est que les aménagements routiers qui sont demandés ici, qui concernent le tracé de la ligne de trolleybus 3 au Petit-Saconnex, doivent être prêts pour le début du mois de décembre de cette année. Il y avait donc une extrême urgence pour que ce dossier soit traité avant les vacances d'été, sinon il aurait été totalement impossible de faire quoi que ce soit.

En tant qu'ancien président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je tenais à remercier tous ceux qui ont œuvré pour que cela soit possible.

Premier débat

Mme Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien va soutenir cette proposition, puisqu'il s'agit d'améliorer les transports publics. Cependant, plusieurs remarques doivent ici être faites. Premièrement, le débat s'est essentiellement focalisé sur la vitesse et la question de la zone 30 km/h. Au début de l'année, j'avais eu l'occasion de rappeler que la sécurité sur la route, notamment pour les piétons, ne dépend pas exclusivement de la vitesse, mais qu'elle est tout d'abord fonction de la vigilance. Je vous avais dit à cette époque qu'en roulant à 35 km/h une différence d'attention et de vitesse de réaction de un huitième de seconde faisait toute la différence entre un accident, par exemple un enfant renversé, et un freinage réussi.

D'autre part, vous savez très bien que les statistiques genevoises de 1990 à 2001 montrent que le nombre des piétons mortellement touchés est passé de 17 en 1990 à 1 en 2000, avec une moyenne de 5 à 10 entre 1991 et 1999. Ce qui est intéressant, c'est que les principales causes d'accident de piétons sont imputées au droit de priorité non accordé sur les passages pour piétons et à l'inattention. Là, voyez-vous, on ne parle pas de vitesse.

Je vous épargnerai le rappel que, à 20 km/h, vitesse donc bien inférieure à la limite proposée dans le quartier, la distance d'arrêt d'un roller est de 9 m, celle d'un vélo de 8 m et celle d'une voiture de 7 m. Alors, parler de la vitesse, c'est bien, mais il ne faut pas faire prendre des vessies pour des lanternes et penser que focaliser le débat sur ce sujet est la réponse universelle à tous les problèmes de sécurité.

Deuxièmement, après la vitesse, se pose la question du tra fic de transit. Ave c des projets comme celui-ci, où on examine quartier par quart i e r, bien sûr ch a c u n est pressé de rep o rter le tra fic de transit chez le voisin. Eh bien, merci pour le voisin! En continuant de fa i re ce petit jeu de domino, ce n'est sûrement pas comme cela qu'on va arriver à une politique des tra n s p o rts cohérente en ville de Genève.

Troisièmement, dans la discussion sur les aménagements dans ce quartier, nulle part on n'a parlé du problème de stationnement créé par la mosquée. Il y a bien un parking, mais les voitures qui viennent ne savent pas où stationner les jours de service religieux et c'est un problème pour les riverains. En a-t-il été question, est-ce que quelqu'un à l'administration se préoccupe d'essayer de trouver une solution? En tout cas, personne n'en parle!

Je vous ai ga rdé une petite perle pour la fin. Finalement, dans toutes ces discussions on voit que, comme d'hab i t u d e, l'administration est toujours très préoccupée de chasser la vo i t u re de la ville, même si elle se donne beaucoup de mal pour e s s ayer de camoufler ses intentions. Je ne fe rai que vous lire un passage de l'ex c e l-lent rap p o rt de M. Deshusses, où il est dit que M. Prina nous explique à la fin de son audition qu'il est urgent de va l o riser la place du Pe t i t - S a c o n n ex. Je cite le rap-p o rt: «Cette place constitue un véri t able nœud organisant la plupart des ch e m i n e-ments internes au quart i e r. Il serait donc souhaitable de réaliser dans ce péri m è t re tout à la fois un espace ve rt et un cheminement piétonnier adéquats.» Et pour la vo i t u re: on la plie, on la met dans sa poche et le bon Dieu pourvo i ra au tra n s p o rt !

M. Michel Ducret (R). J'aimerais maintenant rendre attentif le Conseil municipal à deux choses. Premièrement, il y a une recommandation que nous n'avons pas insérée dans le projet d'arrêté I amendé, qui tient compte de l'introduction

probable de véhicules d'une plus grande capacité dans quelques années. Nous avons demandé, d'une part, que les arrêts concernés soient réalisés de manière à favoriser l'accès aux handicapés dans les nouveaux véhicules à plancher surbaissé et, d'autre part, que la longueur des arrêts soit suffisante pour y accueillir de nouveaux véhicules de près de 25 m de long, qui vont probablement être introduits sur les lignes urbaines principales d'ici quelques années.

Deuxièmement, il s'agit d'une recommandation qui n'a pas été votée dans le corps de la proposition, mais j'aimerais quand même rendre le Conseil administratif attentif aux réflexions que l'emplacement de l'arrêt «Briquet» a suscitées. Certes, il est difficile de le prévoir sur le chemin de la Tourelle, où il y a déjà des problèmes de circulation, mais l'arrêt «Briquet», tel qu'il est proposé, présente deux défauts majeurs: d'une part, il est trop près de l'arrêt «Petit-Saconnex Place», qui est juste en dessous, et d'autre part – et c'est peut-être plus grave – c'est un endroit en très forte pente qui est totalement défavorable, précisément, à l'accessibilité des personnes handicapées en chaise ou des gens avec des poussettes à l'intérieur des véhicules à plancher surbaissé. Il serait donc extrêmement souhaitable de déplacer l'arrêt «Briquet» sur le chemin de la Tourelle, tout au moins celui qui est en direction de la ville, puisque dans l'autre sens on se trouve face à la hauteur du quai de chargement de la Poste et des magasins du centre commercial. Mais, au moins, dans l'autre sens, il paraît raisonnable que cet arrêt soit à plat au bout du chemin de la Tourelle. Il s'agit donc d'une petite modification de projet, mais qui pourrait avoir des conséquences intéressantes et importantes pour les usagers.

E n s u i t e, effe c t ivement, le groupe radical a quelques réfl exions à fa i re par rapp o rt au pro blème de circ u l ation, notamment sur le chemin de la To u re l l e. Il fa u d ra fa i re attention au fait que le stationnement ne soit pas une cause de bl o c age perm anent de cette rue quand y circ u l e ront les tra n s p o rts publics. Il fa u d ra fa i re at t e n t i o n aux délais de réalisation, comme je l'ai dit tout à l'heure en tant que président de la commission, et également à une chose extrêmement import a n t e, Mesdames et M e s s i e u rs, à savoir la crédibilité de l'itinéra i re de substitution qui va éviter le c e n t re du Pe t i t - S a c o n n ex où il passe actuellement. C'est un tra fic qu'on ne ve u t plus et qu'on va rep o rter plus bas, sur Moillebeau. Il faut que cet itinéra i re soit cré- d i bl e, d'une part, pour les automobilistes, car si on ne les at t i re pas d'une façon évidente sur les terrains où on veut qu'ils circulent, cela posera des pro blèmes parc e qu'ils vo u d ront continuer à passer dans des endroits où c'est moins favo rabl e. D ' a u t re part, il faut que cela marche aussi pour les rive rains et, là, quelques inquiétudes ont été manifestées par quelques rive rains du péri m è t re. Comme l'a dit Mme Rys tout à l'heure, on ne peut pas dire que le tra fic ne doit plus passer par cet e n d roit sans savoir où il va être dévié. Cela suppose un certain nombre d'aménagements et un certain nombre de réfl exions par rap p o rt à l'endroit où ce tra fic sera déplacé, parce qu'on rep o rte non seulement le tra fi c, mais aussi les nu i s a n c e s .

Voilà les remarques que le groupe radical avait à faire à propos de cette proposition et, bien entendu, le groupe radical l'acceptera.

Le président. J'arrête là ce débat. Nous le reprendrons à 20 h 30 et les premiers intervenants seront M. Hainaut et M. Sidler.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. J'interromps là nos travaux. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 418

2. Communications du bureau du Conseil municipal 418

3. Rapport d'activité 2002 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) 421

4. Questions orales 445

5. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 300 000 francs destiné aux études d'aménagements liées à la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) sur le territoire de la Ville de Genève (PR-292) 456

6. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 611 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création ou la transformation de restaurants scolaires, dans les écoles des Allières, de Contamines, Ferdinand-Hodler et des Genêts (PR-293) 475

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M. Alain Marquet et Mme Monica Huber Fontaine, renvoyée en commission le 15 novembre 2000, intitulée: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève» (M-120 A) 484

8.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de Mmes Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 19 février 2002, intitulée: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève» (M-221 A)..... 497

8.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 035 000 francs destiné à des études de mobiliers urbains (PR-281 A) 504

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:
– d'un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol;
– d'un crédit de 570 000 francs pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex,
soit 3 018 000 francs (PR-271 A) …… 519

10. Propositions des conseillers municipaux …… 531

11. Interpellations …… 531

12. Questions écrites …… 531

La mémorialiste:
Marguerite Conus